

Bien qu'elle reste numériquement modeste, la population concernée par l'asile originaire de l'Afrique subsaharienne a connu une croissance récente en Suisse et suscité d'importants débats. Force est cependant de constater que cette population et ses motifs de migration restent mal connus.

Ce rapport fait partie d'une étude mandatée par l'Office fédéral des réfugiés en 2003. Il présente une analyse des trajectoires de réfugiés et de migrants originaires d'Afrique occidentale en éclairant les déterminants de leur parcours depuis le départ du pays d'origine jusqu'au séjour en Suisse. L'intérêt porte d'une part sur les contraintes et les mécanismes inhérents au processus migratoire et d'autre part sur les stratégies adoptées par les migrants face aux politiques d'asile et d'immigration mises en oeuvre par la Suisse et les pays européens. Une analyse quantitative de l'effet des politiques sur les flux d'asile fait l'objet d'un deuxième rapport (38B: Répartition des demandes d'asile en Europe et effet des politiques).

Auteurs:

Denise Efionayi-Mäder est sociologue et directrice adjointe du SFM.

Joëlle Moret est anthropologue et collaboratrice scientifique au SFM.

Marco Pecoraro est économiste et collaborateur scientifique au SFM.

sfm
SWISS FORUM FOR MIGRATION
AND POPULATION STUDIES

SFM - Rapport de recherche 38A

Trajectoires d'asile africaines. Déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse
D. Efionayi-Mäder avec la collab. de J. Moret et M. Pecoraro

sfm
SWISS FORUM FOR MIGRATION
AND POPULATION STUDIES

Trajectoires d'asile africaines

Déterminants des migrations
d'Afrique occidentale vers la Suisse



SFM - Rapport de recherche 38A

Denise Efionayi-Mäder avec la collaboration
de Joëlle Moret et Marco Pecoraro

Rapport de recherche 38A / 2005

Denise Efionayi-Mäder
avec la collaboration de
Joëlle Moret
Marco Pecoraro

Trajectoires d'asile africaines
Déterminants des migrations
d'Afrique occidentale vers la Suisse

Etude mandatée par l'Office fédéral des migrations,
Berne

Table des matières

Avant-propos	5
Zusammenfassung	9
1 Introduction	13
1.1 Contexte de l'étude	13
1.2 Plan de recherche et champ	13
1.3 Le volet quantitatif	15
1.4 Le volet qualitatif consacré aux trajectoires	17
1.5 Contenu et structure du rapport	18
1.6 Méthodes	19
1.6.1 Recrutement et échantillon des migrants interviewés	19
1.6.2 Les interviews	20
1.6.3 Difficultés rencontrées et fiabilité des entretiens	21
1.6.4 Validité des résultats	22
1.7 Bref tour d'horizon de l'état de la recherche	23
2 Réfugiés et migrants d'Afrique de l'Ouest en Suisse	25
2.1 Caractéristiques de la population ouest-africaine en Suisse	26
2.1.1 Le genre	30
2.1.2 Les permis de séjour et la naturalisation	32
2.1.3 Le canton de domicile	37
2.1.4 La structure d'âge	38
2.1.5 L'état civil et le type de ménage	41
2.1.6 Le lieu de naissance	43
2.1.7 La formation : natifs versus étrangers d'Afrique de l'Ouest	45
2.1.8 La langue principalement parlée	46
2.1.9 La situation sur le marché du travail	48
2.2 Les personnes relevant du domaine de l'asile	52
2.3 Profil des personnes interviewées dans le cadre de l'étude (migrants et spécialistes)	53
3 Les trajectoires	57
3.1 Situation sociale des migrants dans le contexte de départ	57
3.2 Conditions prévalant au départ et motifs	59
3.2.1 Situation politique...	61
3.2.2 ...conditions économiques...	62
3.2.3 ...ou encore familiales...	63
3.2.4 ...et parfois comme un défi à relever	65

Mandant : Office fédéral des migrations, Berne

Denise Efionayi-Mäder

avec la collaboration de Joëlle Moret et Marco Pecoraro

Interviews supplémentaires : Martina Kamm, Martine Schaer (SFM),
Ben Owens Efionayi, Théogène Gakuba, Ibrahima Guissé, Raffaele Poli et
Varus Sosoe.

Photo de couverture: Meinrad Schade/LOOKAT PHOTOS

© 2005 SFM

SWISS FORUM FOR MIGRATION AND POPULATION STUDIES (SFM)
AT THE UNIVERSITY OF NEUCHÂTEL
RUE ST-HONORÉ 2 – CH-2000 NEUCHÂTEL
TEL. +41 (0)32 718 39 20 – FAX +41 (0)32 718 39 21
SECRETIARIAT.SFM@UNINE.CH – WWW.MIGRATION-POPULATION.CH

3.3 Le périple	67
3.3.1 Parcours et moyens de transport	67
3.3.2 Histoires de papiers	71
3.3.3 Relations avec les passeurs	74
3.3.4 Financement du trajet	80
3.4 Demander l'asile en Europe	83
3.4.1 Connaissances concernant l'asile	84
3.4.2 Présentation des motifs d'asile	90
3.5 Mouvements migratoires en Europe	92
3.6 La question du retour	96
3.7 La situation des migrants en Suisse	99
3.7.1 Conditions de vie	100
3.7.2 Perception des Africaines et Africains de l'Ouest en Suisse	103
3.8 Trafics et tourisme criminel	107
3.8.1 Quelles bases statistiques ?	107
3.8.2 Eléments d'explication structurels	111
3.8.3 Filières ou bandes organisées	113
3.8.4 Cheminements individuels	115
4 Résumé et conclusions	117
Bibliographie	127
Annexes I et II	131

Avant-propos

En 2001, le SFM avait publié les résultats d'une étude portant sur les facteurs influençant la répartition des demandes d'asile en Europe, et sur le choix du pays d'accueil des requérants d'asile provenant d'Albanie, d'Irak et du Sri Lanka¹. L'analyse a montré que seules des modifications globales et profondes des mesures politiques peuvent influencer la distribution des flux, même si la plupart des effets de ces modifications restent limités dans le temps et ne jouent apparemment pas un rôle sur le nombre global des migrants. Il a également été observé que les réseaux sociaux et la dynamique inhérente au processus migratoire déterminent plus largement la destination des mouvements que des décisions prises avant le départ.

Prenant en compte les enseignements tirés des résultats existants, le SFM a pu poursuivre dans cette voie par une nouvelle étude, lancée en 2003, grâce au soutien financier renouvelé de l'Office fédéral des réfugiés. Elle se focalise sur l'Afrique de l'Ouest, une région d'origine qui n'a pas été incluse dans l'étude précédente et prend plus précisément en compte les développements concernant non seulement les politiques d'asile, mais également ceux liés à la migration de manière plus large. De plus, l'étude se focalise davantage sur le processus global de la migration (préparation du voyage, itinéraire, moyens de transport, agents ou autres auxiliaires, etc.) que sur le processus individuel de décision.

Méthodologiquement, l'étude se compose de deux parties principales : d'une part, un volet qualitatif s'appuie sur des entretiens avec des réfugiés et migrants africains en Suisse et sur une série d'interviews avec des spécialistes et observateurs privilégiés. Ce volet s'intéresse particulièrement aux processus migratoires et aux itinéraires que les migrants prennent pour arriver dans leur pays de destination et inclut une présentation des caractéristiques socio-démographiques des ressortissants africains en Suisse. D'autre part, le volet quantitatif documente l'évolution de la répartition des demandes d'asile en Europe provenant des pays africains et analyse, par des méthodes statistiques, l'effet des politiques sur la répartition des mouvements.

L'ensemble du projet a été mené sous la direction de Denise Efonayi-Mäder avec la collaboration de Joëlle Moret. Celle-ci a mené un grand nombre d'entretiens avec des experts et des migrants, suivi l'ensemble du projet sur le terrain, préparé les bases de l'analyse, dressé une brève revue de la littérature,

¹ „Asyldestination Europa – Eine Geographie der Asylbewegungen“ (2001) Seismo, Zürich.

et effectué une relecture critique du présent rapport. Marco Pecoraro a rédigé le chapitre concernant l'analyse socio-démographique des ressortissants d'Afrique occidentale. Martina Kamm, ayant été impliquée au début du projet, a mené une série d'entretiens, de même que Martine Schaer, qui a également assuré une relecture finale du rapport. Nos remerciements vont également à Milena Chimienti, qui a effectué une relecture critique du premier draft. Les entretiens avec les migrants, qui se sont révélés particulièrement complexes et exigeants, ont également été menés – parfois avec beaucoup de succès, parfois avec des difficultés – par des interviewers externes, familiers des communautés africaines : Ben Owens Efionayi, Théogène Gakuba, Ibrahima Guissé, Raffaele Poli et Varus Sosoe.

La partie quantitative, dont les résultats sont présentés dans le rapport de recherche 38B, a été confiée à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel et réalisée par Roger Besson sous la direction du Professeur Etienne Piguet. Les chronologies des politiques migratoires dans les pays européens, servant de « variable indépendante », ont été établies par des chercheurs spécialisés dans les différents pays en collaboration avec le SFM: Anita Böcker pour les Pays-Bas, Frank Caestecker pour la Belgique, Georg Classen pour l'Allemagne, Margaret Hauser pour la Grande-Bretagne, Mélanie Hosenlopp et Reynald Blion pour la France, Anne Valk et Irene Stacher pour l'Autriche. Les résultats plus détaillés de ces analyses politiques, de même d'ailleurs qu'une synthèse des deux rapports, pourraient faire l'objet d'une publication ultérieure.

Remerciements

En premier lieu, nous aimerions remercier tous les migrants, femmes et hommes originaires d'Afrique occidentale ou centrale, qui nous ont accordé un entretien, quelquefois après une hésitation initiale. Malgré leurs conditions de vie et de séjour en Suisse parfois précaires, certains ont fait preuve d'une remarquable franchise en parlant de leur parcours et d'expériences très personnelles. Sans la confiance qu'ils nous ont témoignée, l'étude aurait été impossible.

Nos remerciements vont également à tous les spécialistes et observateurs privilégiés issus de différents horizons et contextes professionnels, qui nous ont fourni de précieuses informations, rapporté des expériences ou mis en contact avec des migrants africains. Leur concours n'était pas seulement précieux, mais indispensable pour comprendre certains aspects des trajectoires africaines. Enfin nos remerciements vont à toute l'équipe de l'Office fédéral des migrations (anciennement ODR), qui a accompagné la recherche et nous a mis en contact avec différents spécialistes du domaine de l'asile.

D.E., Neuchâtel, avril 2005

Note concernant la terminologie

Le terme « migrants » est utilisé à titre générique pour l'ensemble des personnes qui migrent au titre de l'asile, pour le travail ou pour d'autres raisons. Il n'est donc pas à considérer par opposition aux réfugiés comme cela est parfois le cas dans la terminologie du droit international.

De manière analogue, « réfugié » est utilisé à titre générique pour l'ensemble des personnes du domaine de l'asile, qu'il s'agisse de réfugiés reconnus, de requérants d'asile, de personnes admises provisoirement ou encore de requérants déboutés. Pour désigner uniquement les personnes avec le statut d'asile, le terme « réfugié reconnu » est employé.

Enfin, pour ne pas alourdir le texte, nous utilisons le plus souvent la forme masculine; il va de soi qu'elle englobe les personnes des deux sexes.

Zusammenfassung²

Obwohl MigrantInnen aus Afrika nur ungefähr 3% der ausländischen Wohnbevölkerung in der Schweiz stellen, hat ihre Zunahme im Asylbereich – besonders bei WestafrikanerInnen – in den letzten Jahren mehrfach für Schlagzeilen gesorgt. Anders als mit der Medienaufmerksamkeit, verhält es sich mit den Kenntnissen über Angehörige dieser Herkunftsgruppe: über deren Motive und Wege, auf denen sie in die Schweiz gelangt sind, ist hier zu Lande kaum etwas bekannt. Mit Unterstützung des Bundesamts für Flüchtlinge (heute Bundesamt für Migration) hat deshalb das Schweizerische Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien zwischen Herbst 2003 und Frühling 2004 eine Studie durchgeführt, die sich auf Tiefeninterviews mit 51 MigrantInnen aus Westafrika, die vorwiegend dem Asylbereich angehören, sowie auf 30 Expertengespräche stützt. Eine quantitative Analyse der Asylbewegungen ist Gegenstand einer zweiten Teilstudie desselben Forschungsprojekts: Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques (Forschungsbericht 38B).

Aus den Forschungsergebnissen ergibt sich ein breites Spektrum westafrikanischer Asyl- und Migrationswege, das mit einer manchmal nivellierenden und vereinfachten Aussenperspektive kontrastiert. Deutlich wird aber durchs Band, dass nicht primär die Misere westafrikanische Menschen in die Emigration treibt, sondern eine kollektive und individuelle Perspektivenlosigkeit, die sich angesichts der Akkumulation politischer und kriegerischer Konflikte in den Herkunftsländern sowie einer massiven Verschlechterung der sozio-ökonomischen Lage im Verlaufe der letzten 20 Jahre abgezeichnet hat. Die mangelnde Aussicht auf eine Trendwende in den meisten westafrikanischen Staaten lässt selbst ein unsicheres Exil in Europa als – bisweilen letzte – sinnstiftende Lösungsstrategie erscheinen. Vor diesem Hintergrund werden politische, ökonomische oder familiäre Schicksalsschläge für Menschen praktisch aller sozialer Schichten und beruflichen Hintergründe zum migrationsauslösenden Moment. Asyl- oder einwanderungspolitische Beschlüsse und Konstellationen in Europa sowie andere mögliche Anziehungsfaktoren sind diesbezüglich höchstens von zweitrangiger Bedeutung.

Mit dem Entschluss auszuwandern oder der vorläufigen Flucht in ein Nachbarland ist allerdings noch nichts erreicht. Nur eine privilegierte

² Pour un résumé en français, prière de se référer au dernier chapitre (résumé et conclusions).

Minderheit der Befragten sieht sich in der Lage, legale Einreisewege (zum Beispiel mittels Einladung oder vorhandenem Visum) zu beschreiten, da europäische Staaten den Zugang zu ihrem Hoheitsgebiet seit den 90er Jahren zunehmend restriktiv gestaltet haben. In den meisten Fällen kann daher eine Wanderung nur dank einflussreicher Beziehungen und/oder massgeblicher finanzieller Mittel für die Papierbeschaffung unternommen werden; diese übersteigen oft um ein Mehrfaches den mittleren Jahreslohn von potentiellen MigrantInnen. Das gilt zumindest dann, wenn diese – wie die Mehrheit der Befragten – auf dem Luftweg nach Europa gelangen. Überfahrten per Boot sind zwar weniger aufwändig, dafür aber auch wesentlich riskanter.

Überhaupt sind die Migrationswege mit zahlreichen Unsicherheitsfaktoren verbunden. Fast immer handelt es sich um ein kollektives Unterfangen, in das Angehörige, Bekannte und andere Drittpersonen, wie beispielsweise Geldgeber, massgeblich involviert sind. Werden, wie in der Mehrheit der Fälle, Schlepperdienste in Anspruch genommen, so geschieht dies teils amateurhaft in kleinem Rahmen, teils relativ professionell, wobei die Dienste zu entsprechend höheren Preisen auch gegen Kredit angeboten werden. Bemerkenswert ist ferner, dass die Beziehungen zu den Schleppern von den MigrantInnen vollkommen unterschiedlich beurteilt werden.

In diesem Zusammenhang wird deutlich, dass die Migrationsprojekte nur selten aus einer Laune heraus geschmiedet werden. In der Regel ist ein breiter Personenkreis involviert, und die MigrantInnen werden mit folgensweren Verpflichtungen und neuen Aufgaben, beispielsweise der Familie gegenüber, betraut. Dies erklärt auch, weshalb sich das Exil später im Falle unvorhergesehener Schwierigkeiten nicht einfach aus einem individuellen Entscheid heraus wieder „rückgängig“ machen lässt - selbst wenn dies dem Wunsch der betreffenden Person entspräche. Somit kann die Dynamik des Migrationsprozesses insofern zur Falle werden, als eine Rückkehr ins Herkunftsland aus materiellen, sozialen und psychologischen Gründen für die Betroffenen meist nicht in Frage kommt.

Zusammen mit europäischen Asylpolitiken und Aufnahmebedingungen, die in wachsendem Masse auf Abschreckung angelegt sind, erklärt dies auch, weshalb es vermehrt zu Sekundärmigrationen innerhalb Europas kommt, die übrigens nicht nur den Asylbereich betreffen. Obwohl unter den befragten MigrantInnen nur wenige angaben, vorher in einem anderen europäischen Land gelebt zu haben, waren mehrere ExpertInnen der Ansicht, dass ein beträchtlicher Teil der westafrikanischen Asylsuchenden auf Umwegen in die Schweiz gelangt sind. Dies hat offenbar verschiedene Gründe (wie geographische Lage, vermeintliche Erwerbsmöglichkeiten usw.), wird aber unter anderem auch auf die Dubliner Vorkehrungen zur Bestimmung des Erstasyllandes in der EU zurückgeführt.

Gleichzeitig machte bereits die Vorgängerstudie deutlich, dass gerade MigrantInnen aus anderen Kontinenten zum Zeitpunkt der Abreise aus ihrem Herkunftsland weniger auf bestimmte Zielländer zusteuern, als Europa insgesamt ins Auge fassen – dies mit Ausnahme von Personen, die bereits vor Ort anwesenden Familienangehörigen folgen. Als Gründe für die Wahl der Schweiz als Destinationsland werden gelegentlich die Sprache (vor allem bei französischsprachigen Personen), die Neutralität der Schweiz hinsichtlich der Kolonialvergangenheit und bei Frauen die Ablehnung der Prostitution genannt, die in anderen europäischen Ländern offenbar stärker verbreitet ist.

Trotz des wachsenden Informationsflusses sind die meisten MigrantInnen in Westafrika über die Einwanderungs- und Aufenthaltsmöglichkeiten in Europa nur sehr lückenhaft oder falsch informiert. Manche gehen davon aus, dass die Schwierigkeit primär darin besteht, überhaupt erst nach Europa zu gelangen. Fragen, die sich um die Aufenthaltsmodalitäten und das Flüchtlingswesen drehen, werden erst in der Folge wahrgenommen; spätestens aber dann, wenn den Betroffenen bewusst wird, dass in vielen europäischen Staaten die einzige Möglichkeit zur (vorläufigen) Legalisierung des Aufenthalts darin besteht, ein Asylgesuch zu stellen. Gleichzeitig kommt es vor, dass insbesondere Flüchtlinge aus Kriegsgebieten von einem „automatischen“ Recht auf Asyl ausgehen, das sie aus der afrikanischen Praxis ableiten; diese kennt oft keine individuellen Asylverfahren, die zwischen Asylsuchenden und anerkannten Flüchtlingen unterscheiden.

Die vorliegenden Ergebnisse veranschaulichen, wie auswanderungswillige WestafrikanerInnen mit Hilfe von Schleppern versuchen, die steigenden Einwanderungshürden des Nordens mittels raffinierter Strategien zu umgehen. Hinweise lassen vermuten, dass sich eine zunehmende Perfektionierung dieser wechselseitigen „Aufrüstung“ (illegale Einreisetechniken vs Grenzschiessung) nicht nur auf die Schlepperpreise auswirkt, sondern (bei ausreichender Nachfrage) eine Professionalisierung der Schleusungen bewirkt, die wiederum eine Eigendynamik entwickelt und Berührungspunkte zu bandenmässiger oder organisierter Kriminalität aufweisen könnte.

Obschon sich unter den Befragten keine MigrantInnen befanden, die von Schleppern aktiv zur Migration angehalten wurden, sprechen übereinstimmende Aussagen der ExpertInnen für das Wirken transnationaler krimineller Banden, die insbesondere im Kokainhandel sowie in der Vermittlung von Frauen in die Prostitution tätig sind. Junge Männer werden wenn, dann meist nach ihrer Ankunft in Europa, seltener bereits in Westafrika, angeworben, um sich als Drogenunterhändler zu betätigen. Offensichtlich haben seit Ende der 90er Jahre Routenänderungen im Drogenhandel und die Demokratisierung des Kokainkonsums in Europa Westafrika als Drogenumschlagplatz Vorschub geleistet. Wie verbreitet der westafrikanische Kriminaltourismus genau ist, lässt sich aufgrund der lückenhaften Datenlage

nicht abschätzen. Aus den Interviews geht allerdings hervor, dass es sich – zumindest im Asylbereich und beim leicht erkennbaren Strassendeal – nicht nur um eine Randerscheinung handelt. Dies führt zu einer kollektiven Stigmatisierung und Ausgrenzung von AfrikanerInnen in der Schweiz, mit der sich die Mehrheit der befragten MigrantInnen sehr schwer tut. Gerade infolge zunehmend prekärer Lebens- und Aufenthaltsbedingungen sind Abgrenzungsstrategien gegenüber einer kleinen Minderheit von kriminellen Landsleuten nicht immer leicht zu bewältigen.

In diesem Sinn gilt es, sektorielle Politikmassnahmen in einen übergreifenden Zusammenhang zu stellen und politisch induzierte Exklusionsmechanismen sowohl auf ihre gruppenspezifischen als auch gesamtgesellschaftlichen Folgen hin zu überdenken. Ferner zeichnen sich angesichts der transnationalen Dynamik der untersuchten Wanderungswege kaum Alternativen zu einer international abgestimmten Politikgestaltung ab.

1 Introduction

1.1 Contexte de l'étude

Avec 3.3% de la population étrangère en 2000 – dont un tiers d'Afrique du Nord –, la population étrangère africaine est numériquement modeste en Suisse. Pourtant, le nombre des personnes originaires du continent africain concernées par l'asile a connu une croissance rapide depuis la fin des années 90 et suscité d'importants débats récemment³. Force est cependant de constater que cette population, ses motifs de migration, les raisons du choix de la Suisse comme pays d'accueil et les modalités des trajectoires de migration restent mal connus. C'est dans ce contexte que le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) a entrepris, en 2003 et grâce au soutien de l'Office fédéral des réfugiés, une étude des migrations africaines, poursuivant l'optique des analyses menées dans le cadre d'une vaste recherche concernant les migrations d'asile d'Europe et d'Asie, dont les résultats ont été publiés en 2001 (Efionayi-Mäder et al.).

La nouvelle recherche a donc pu tirer un certain nombre d'enseignements des précédents travaux, tout en proposant des adaptations en fonction du groupe à analyser et des intérêts du mandant : elle met notamment un accent important sur les parcours migratoires au détriment de la question du choix initial du pays de destination, qui était au cœur de l'étude précédente ; celle-ci avait précisément révélé l'importance des dynamiques inhérentes aux trajectoires individuelles. Nous employons le terme de « trajectoire » dans un sens large comprenant à la fois le périple ou voyage, avec éventuellement différentes étapes (de séjour), des relations établies pour ou pendant le trajet, l'argent investi et les responsabilités ou obligations nouvelles qui en découlent. En effet, l'étude montre qu'en raison des difficultés inhérentes à la migration se développe souvent toute une dynamique autour des démarches nécessaires pour réaliser le projet migratoire.

1.2 Plan de recherche et champ

Une qualité remarquée de l'étude précédente était de combiner des approches quantitatives et qualitatives pour appréhender les mouvements migratoires à différents niveaux d'analyse. Dans ce même ordre d'idées, le présent projet se

³ Cf. le rapport de l'Office fédéral des réfugiés, *L'Afrique en Suisse* (2002), http://www.asyl.admin.ch/Daten/News/Afrika/Bericht%20Afrika_f.pdf

base sur une analyse quantitative des flux et des effets des politiques conjuguée à un volet qualitatif, qui s'appuie principalement sur des entretiens avec des migrants⁴ et des observateurs privilégiés. Le premier axe se place dans une perspective au niveau macro, tandis que le deuxième adopte une approche microsociologique, qui tente de capter le processus migratoire selon la perspective des migrants concernés (cf. Figure 1). L'analyse élargit également son optique, notamment dans le volet qualitatif, aux interactions entre différents domaines migratoires : nous avons en effet également mené des entretiens avec des migrants qui n'appartiennent pas ou plus au domaine de l'asile (étudiants, époux de partenaires suisses ou établis, sans-papiers). L'étude quantitative a été confiée à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel (IGG), ce qui a entre autres permis de mettre à profit des compétences méthodologiques ciblées.

A noter enfin que le projet initial de la recherche (cf. esquisse de recherche du 13.03. 2003) prévoyait des volets d'entretiens dans les pays d'origine et en Italie et/ou Espagne, qui n'ont pas pu être réalisés pour des raisons budgétaires. Ils auraient permis de mieux capter, car avec un angle supplémentaire, les facteurs qui interviennent en amont et à différentes étapes du processus migratoire, en tenant aussi compte des situations politico-administratives particulières des pays voisins. Au regard de la complexité des trajectoires et de l'importance des mouvements migratoires mis à jour, cette piste mériterait à notre avis d'être gardée à l'esprit, voire développée dans des études comparatives internationales.

Si l'étude précédente portait sur les migrants d'Albanie, de Kosove, d'Irak et du Sri Lanka, nous nous sommes cette fois-ci intéressés à l'Afrique de l'Ouest, qui représentait un poids marginal jusqu'à la fin des années 90⁵, mais dont sont originaires des candidats à l'asile de plus en plus nombreux depuis. Après discussion avec le mandant, trois pays d'Afrique centrale (Angola, Cameroun et République démocratique du Congo), particulièrement importants pour la Suisse dans le domaine de l'asile, ont également été retenus.

⁴ Le terme « migrants » est utilisé à titre générique pour l'ensemble des personnes qui migrent au titre de l'asile ou pour d'autres raisons (cf. terminologie). Pour ne pas alourdir le texte, nous utilisons le plus souvent la forme masculine; il va de soi qu'elle englobe les personnes des deux sexes.

⁵ Lors d'une étude de faisabilité entreprise en 1998, et concernant l'étude précédente, nous avons proposé au mandant d'inclure un pays d'Afrique de l'Ouest, une idée qui avait été abandonnée dans le projet final.

Figure 1 : Différents volets d'étude et pays concernés⁶

Volets d'étude	Pays d'accueil	Pays d'origine	Données/sources	Qui ?
Volet quantitatif :				
Evolution des flux d'asile dans sept pays européens et impact des politiques	A, B, CH, D, F GB, NL	Afrique occidentale et centrale (en ital): AO, CM, CD, CG, CI, GH, GN, ML, NG, LR, SL, TG, SL	Données mensuelles IGC par nationalité 1992-2002	IGG SFM ⁷
Rapport : <i>Les requérants d'asile en provenance de l'Afrique centrale et occidentale</i> par Roger Besson & Etienne Piguet, 2004				
Volet qualitatif (faisant l'objet de ce rapport) :				
Description sociodémo-graphique de la population résidente	CH	Ensemble de l'Afrique de l'Ouest (16 pays)	Recensement fédéral 2000	SFM
Analyse des processus migratoires	CH	Pays d'Afrique occ. et cent., mais surtout : CI, GN, ML, NG, LR, SL, TG	Entretiens avec des réfugiés ⁸ et des observateurs privilégiés (2003-2004)	SFM

1.3 Le volet quantitatif

La partie quantitative, qui fait l'objet d'un rapport de Roger Besson et Etienne Piguet (2005), s'attache principalement aux questions suivantes :

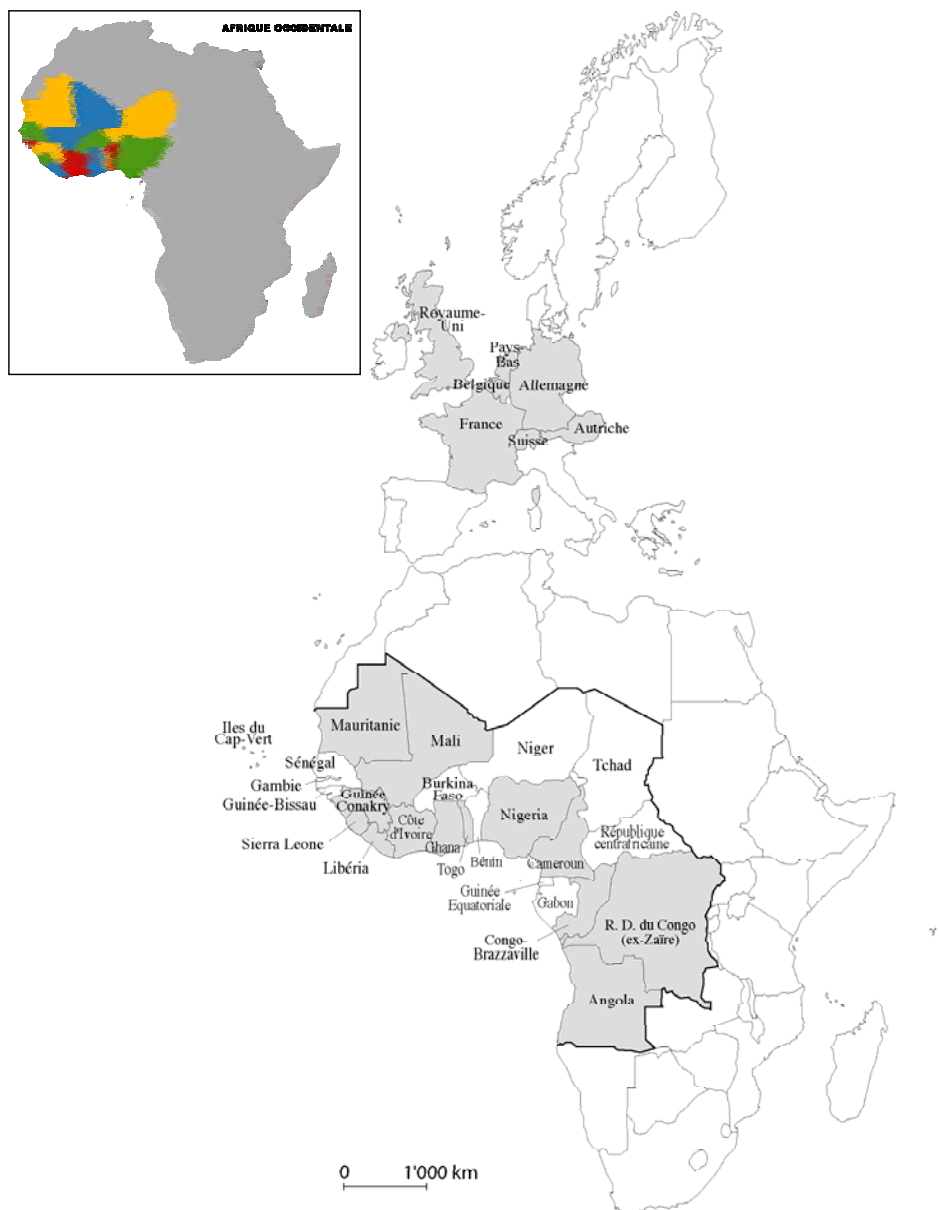
- Quelle a été l'évolution sur dix ans des flux migratoires africains liés à l'asile en direction de l'Europe et comment a évolué le poids de la Suisse comme pays d'accueil ?
- Quels sont les facteurs explicatifs des changements dans la répartition des flux d'asile en provenance de l'Afrique entre les pays européens ? Dans quelle mesure des politiques d'asile (spécifiques ou non) ou migratoires ont-elles une influence sur les mouvements migratoires observés ?

⁶ AO Angola, BJ Bénin, CD République démocratique du Congo, CG Congo-Brazzaville, CI Côte d'Ivoire, CM Cameroun, GM Gambie, GH Ghana, GN Guinée-Conakry, GW Guinée-Bissau, LR Libéria, ML Mali, NG Nigeria, SL Sierra Leone, SN Sénégal, TG Togo.

⁷ Les analyses ont été menées par l'IGG, tandis que les informations concernant les politiques d'asile dans les sept pays européens ont été récoltées par le SFM en collaboration avec des chercheurs dans les différents pays.

⁸ Le terme de réfugié est utilisé au sens générique (cf. terminologie).

Figure 2 : Pays pris en compte pour l'analyse quantitative



Dans la partie consacrée aux flux d'asile, 13 pays d'Afrique occidentale et centrale ont pu être pris en compte : Angola, Cameroun, Congo-Brazzaville, Guinée Conakry, RDC (ex-Zaïre), Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigeria, Togo, Sierra Leone, ainsi que sept « pays d'accueil » en Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Suisse⁹ (cf. Figure 2). Les raisons du choix de ces pays sont principalement d'ordre pratique et concernent la disponibilité des données, de même que l'importance des demandes d'asile enregistrées, que ce soit pour les pays d'origine ou dans un pays de destination.

1.4 Le volet qualitatif consacré aux trajectoires

Plusieurs études publiées ces dernières années ont révélé que la décision individuelle des migrants n'était qu'un facteur parmi d'autres qui détermine le pays de destination final. Pour cette raison, l'analyse de la partie qualitative s'intéresse davantage au processus global de migration (ou de fuite) – partant du contexte de départ en passant par l'itinéraire des étapes du voyage jusqu'à la situation dans le pays d'accueil – qu'au seul processus de décision initial, qui a retenu une attention particulière dans l'étude précédente. Ce volet de l'étude, faisant l'objet du présent rapport, entreprend de répondre aux axes de questionnement suivants :

- Quelle est l'évolution de la population africaine en Suisse ? Quelles sont les principales caractéristiques de la population d'Afrique occidentale en Suisse, de manière générale et dans le domaine de l'asile en particulier, en termes de profil socio-démographique ?
- Quels sont le profil et la situation des migrants d'Afrique avant le départ et dans le cadre de la migration en Europe ? Quels sont les processus de décision et d'information des migrants d'origine ouest-africaine (motifs d'exil, préparation du voyage, financement, etc.) ?
- Comment peut-on caractériser le déroulement et les dynamiques à différentes étapes des trajectoires migratoires observées (déterminants des périples, rôle des passeurs, mouvements migratoires « secondaires », etc.) ?
- Existe-t-il des dynamiques spécifiques, qui se distinguent des processus migratoires observés pour d'autres groupes nationaux (notamment Albanie, Irak, Sri Lanka et Kosovo) ou qui sont plus fréquentes parmi les réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne ?

⁹ Initialement, il était aussi prévu de prendre en compte l'Italie, mais les statistiques qui la concernent se caractérisent par de nombreuses lacunes et ne sont pas d'une grande fiabilité.

- Peut-on – à la lumière des entretiens menés en Suisse – déceler un profil général des demandeurs d’asile africains en Suisse en termes de projets migratoires et d’itinéraires ?

Notons que ces axes de questionnement sont étroitement imbriqués, tout en adoptant des perspectives différentes sur les trajectoires migratoires et les processus de décisions.

Pour des raisons théoriques (similitudes du contexte général, différences politiques, profil des migrants, etc.) et pratiques (accès aux migrants, compétences linguistiques), un nombre limité de pays d’Afrique occidentale a été retenu pour la partie qualitative (sans exclure d’emblée des entretiens avec des migrants d’autres pays) : la Côte d’Ivoire, la Guinée Conakry, le Libéria, le Mali, le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo ; en cas de difficulté de participation de la part des migrants, il avait été envisagé d’élargir ce cercle à d’autres pays d’Afrique centrale ou occidentale ce qui a été le cas puisque six personnes d’autres pays ont été interviewées (cf. 2.3).

Les entretiens ont eu lieu entre septembre 2003 et mai 2004, donc avant que les nouvelles mesures concernant les non-entrées en matière, introduites à partir du 1^{er} avril 2004, prennent effet. Le questionnaire se trouve en annexe II.

Remarque méthodologique : La description de la population africaine, qui est incorporée à la partie qualitative de l’étude et se base sur le recensement 2000, concerne l’ensemble de la population d’Afrique occidentale : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone (16 pays). Par conséquent, les statistiques relatives aux ressortissants d’Afrique occidentale en Suisse ne peuvent pas être directement comparées avec celles relatives au domaine de l’asile provenant de la base de données Auper, utilisée dans la partie quantitative, qui excluent certains pays d’Afrique occidentale, mais comprennent des pays d’Afrique centrale. Si, pour des raisons de comparabilité, on peut déplorer que l’étude ait fait appel à des entités statistiques différentes, il faut rappeler que des considérations méthodologiques (données issues de différentes sources, importance relative des flux d’asile) et pratiques (accès à la population en Suisse) ont guidé ce choix.

1.5 Contenu et structure du rapport

Ce rapport de recherche présente un tour d’horizon des principaux résultats du volet qualitatif de l’étude de manière relativement synthétique, tout en le complétant par des exemples concrets ou des témoignages, quand cela s’avère utile pour illustrer le propos. Rappelons que les résultats de la partie quantitative font l’objet d’un autre rapport (Piguet et Besson 2005). Sur la base

d’une discussion avec le mandant, nous envisageons de faire éventuellement une synthèse intégrée des conclusions principales à tirer de l’ensemble des recherches menées dans le cadre du projet.

Le sous-chapitre suivant (1.6) est consacré aux méthodes utilisées dans ce volet de la recherche. S’il peut paraître un peu technique, il livre quelques clés de lecture pour situer la portée et les limites des résultats présentés. Nous attirons notamment l’attention sur les difficultés rencontrées pour motiver la participation des migrants à cette étude. Le chapitre 1.7 dresse un bref tour d’horizon des recherches récentes publiées en rapport avec les thèmes abordés. On constate en effet que les recherches empiriques à la fois quantitatives et qualitatives au sujet de l’impact des politiques d’asile sur les flux migratoires se sont multipliées depuis 2001.

Pour replacer les trajectoires des migrants d’Afrique occidentale dans un contexte plus large, nous présentons dans le 2^{ème} chapitre un tableau des caractéristiques de la population africaine en général et ouest-africaine en particulier. Partant de l’évolution des effectifs, différentes caractéristiques socio-démographiques sont évoquées successivement et illustrées par de nombreux tableaux et graphiques (2.1). Les spécificités du profil socio-démographique des candidats à l’asile ouest-africains sont présentés sous la forme de quelques tendances générales (2.2). Le dernier sous-chapitre livre une description sommaire du profil des migrants interrogés dans le cadre de cette étude et quelques indications au sujet des spécialistes consultés.

Le 3^{ème} chapitre aborde le cœur du sujet en suivant les trajectoires des migrants ouest-africains partant de la description de leur profil et leur contexte de départ.

1.6 Méthodes

1.6.1 Recrutement et échantillon des migrants interviewés

Il était initialement prévu de mener environ 80 entretiens avec des migrants ouest-africains en Suisse et une douzaine avec des observateurs privilégiés. Pour différentes raisons, le recrutement des interlocuteurs s’est révélé réellement difficile dans un climat politique de plus en plus tendu à l’approche des élections fédérales de l’automne 2003¹⁰. Dans les médias, il était beaucoup question de politique d’asile et de criminalité de requérants africains. Dans ce contexte, certains migrants sont allés jusqu’à soupçonner l’équipe de recherche

¹⁰ Rappelons que les entretiens avec les migrants se sont déroulés entre septembre 2003 et mai 2004.

de vouloir les filmer en cachette pour un reportage et il était indispensable d'investir beaucoup de temps et d'énergie pour convaincre les personnes d'accepter une interview. Les choses se sont révélées à peine plus facile pour les interviewers africains que pour les autres. Il est également arrivé que des réfugiés acceptent assez facilement de participer dans un premier temps, mais refusent ensuite de répondre à des questions-clés leur rappelant trop celles des entretiens officiels dans le cadre de la procédure d'asile. Face à ces difficultés, il nous a semblé plus judicieux de privilégier un climat de confiance et une solide préparation des interviews avec les interlocuteurs au détriment du nombre initialement fixé. Simultanément, nous avons décidé d'augmenter le nombre d'entretiens avec des observateurs privilégiés issus des communautés africaines, moins réticents de nous accorder des entretiens et néanmoins susceptibles de fournir des informations intéressantes. Finalement, 51 interviews avec des migrants et 30 entretiens d'experts ont eu lieu (cf. 2.3).

La recherche des interlocuteurs potentiels s'est faite principalement selon deux procédés différents : premièrement à l'aide d'associations, d'œuvres d'entraide ou de syndicats et deuxièmement grâce à des contacts privilégiés des chercheurs et des interviewers dans la communauté par l'effet « boule de neige ». Le recrutement par le biais de différentes associations n'a pas toujours eu le succès attendu dans la mesure où les représentants de certains organismes avaient peu de temps à disposition pour motiver des personnes ou, plus rarement, s'interrogeaient sur les finalités de l'étude. Mais d'une manière générale, l'étude était très bien accueillie dans le monde associatif, de même qu'auprès des représentants des autorités contactés.

Dans un premier temps, nous nous sommes adressés principalement à des personnes originaires de quelques pays précis d'Afrique occidentale, vivant en Suisse depuis moins de cinq ans et n'étant pas au bénéfice d'un statut particulièrement privilégié (fonctionnaires internationaux, personnes hautement qualifiées, rentiers, etc.). Les difficultés rencontrées dans la motivation des migrants du domaine de l'asile à participer étant importantes, il a ensuite été décidé d'élargir l'échantillon à toute l'Afrique occidentale.

1.6.2 Les interviews

Les interviews ont été menées par quatre chercheuses suisses et quatre chercheurs africains de différents pays d'Afrique occidentale et centrale (contacts universitaires), dont certains n'ont effectué qu'un nombre limité d'entretiens. La littérature spécialisée préconise en général l'appel à des interviewers d'une même origine que les migrants. Si dans notre cas l'appartenance à des communautés africaines a sans doute facilité l'accès aux personnes (et une bonne connaissance des réalités africaines), elle n'a pas été une condition suffisante pour un bon déroulement de l'entretien, qui dépendait souvent de facteurs difficilement contrôlables (sympathie spontanée, confiance

grâce à l'intervention d'un intermédiaire, etc.). Il faut également savoir que dans le domaine de l'asile, la méfiance entre compatriotes de milieux et d'affinités politiques différents pose parfois des problèmes particuliers.

Les entretiens se sont déroulés, entre septembre 2003 et mai 2004, dans des lieux variés : cafés, associations culturelles, universités, lieux de travail ou directement dans le logement de la personne, dans les villes de Neuchâtel, Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, Bienne, La Chaux-de-Fonds et Zürich. Effectués en français, anglais et exceptionnellement dans une autre langue (par exemple en peul), la plupart des interviews se sont déroulés en tête à tête. Néanmoins, il est arrivé que des proches de la personne interviewée soient présents et interviennent parfois pour apporter des précisions.

Toutes les interviews ont été menées sur la base d'un protocole d'entretien semi-structuré qui laissait une large place aux interlocuteurs de s'exprimer à leur guise et à leur rythme. Ce mode d'interview a favorisé la mise en confiance des migrants et leur disposition à confier leurs expériences. Le vécu des personnes étant souvent lourd, l'entretien a parfois comporté un fort caractère émotionnel. Les relations entre intervieweur et interviewé ont généralement été positives et chargées de confiance, mais nous avons également rencontré des difficultés, notamment au moment d'aborder les modalités des trajectoires, des relations avec des passeurs, etc.

La durée moyenne des entretiens a été d'une heure et 40 minutes environ. La plupart du temps, les migrants ont spontanément accepté que l'entretien soit enregistré, ce qui a souvent facilité la transcription par la suite ; quand quelqu'un manifestait la moindre réticence nous avons renoncé à l'enregistrement. Chaque personne interviewée a été remerciée pour le temps qu'elle nous a consacré par une indemnité de 20 francs suisses (sous forme de carte téléphonique).

1.6.3 Difficultés rencontrées et fiabilité des entretiens

Encore une fois, la plus grande difficulté a été de motiver des interlocuteurs potentiels dans un climat politique de plus en plus tendu autour de la politique migratoire depuis la votation sur l'initiative populaire fédérale « contre les abus dans le droit d'asile » (novembre 2002). Dans ce contexte, même des réfugiés peu au fait du débat public n'échappaient souvent pas à une attitude défensive. De plus, les Africains de l'Ouest étaient/sont concernés à plusieurs titres : ils sont soupçonnés non seulement « d'abus d'asile » en général, de dissimulation de papiers ou de nationalité en particulier, mais aussi de trafic de drogue. Obtenir leur participation à une étude qui aborde précisément toutes ces questions et mener des entretiens dans un climat de sérénité n'était donc pas chose facile, malgré toutes les garanties d'anonymat et de confidentialité d'usage. Les expériences parfois traumatisantes passées ainsi que la situation

d'instabilité dans laquelle vivent certaines de ces personnes ont demandé un effort particulier aux interviewers, même si un climat de confiance s'est généralement instauré.

Toutes ces difficultés n'étaient que partiellement prévisibles avant l'entretien et nous n'avons pas toujours pu éviter – même en faisant preuve d'humour – qu'une atmosphère relativement détendue en début d'entretien fasse place à un regain de méfiance face à des questions trop étroitement liées aux interrogatoires officiels. Si la poursuite de l'entretien risquait d'être compromise, nous avons donc préféré ne pas insister sur les points délicats malgré leur intérêt pour l'étude. Il en résulte un taux de non-réponses parfois relativement élevé, dont nous ne mesurons pas toujours la signification exacte. Nous pensons cependant que ces lacunes sont largement compensées par les témoignages spontanés des migrants qui faisaient manifestement confiance aux interviewers, ainsi que par les informations indirectes récoltées par des entretiens avec des spécialistes et des observateurs privilégiés.

1.6.4 Validité des résultats

Il se pose enfin la question de savoir dans quelle mesure les témoignages récoltés sont en mesure de refléter l'étendue des trajectoires migratoires qui font l'objet de cette étude. Les effets d'un éventuel biais systématique dus au mode de sélection des interlocuteurs et aux refus de participer sont généralement difficiles à estimer. La multitude des canaux de recrutement garantit cependant une couverture relativement large des personnes interrogées, bien qu'il faille reconnaître que des migrants aux trajectoires très spécifiques, liés par exemple à des filières organisées, étaient très probablement moins susceptibles de participer à cette étude.

De toute façon, le nombre limité de l'échantillon et la méthode de sélection des personnes excluent une extrapolation des résultats sur l'ensemble des migrants ouest-africains en Suisse, en termes de proportions d'une caractéristique donnée. Il s'agissait avant tout d'analyser des traits significatifs et la palette des trajectoires possibles, sans postuler une représentativité quelconque. C'est pourquoi nous n'insistons généralement pas sur la fréquence relative des événements ou des particularités dans la présentation des résultats. Pour ne citer qu'un exemple : on peut imaginer que des demandeurs d'asile ayant vécu dans un autre pays européen étaient moins enclins à accepter une interview qu'une personne avec une trajectoire plus classique. Pour obtenir des éléments d'informations sur l'importance des migrations secondaires, nous nous sommes donc plutôt concentrés sur les entretiens avec des spécialistes issus des communautés ou des informations indirectes, en demandant par exemple aux migrants interviewés s'ils connaissaient des requérants d'asile venant d'autres pays européens.

1.7 Bref tour d'horizon de l'état de la recherche

Le thème des facteurs déterminant le choix du pays d'accueil des requérants d'asile a été abordé sous différents angles et à plusieurs reprises depuis la recherche précédent celle-ci (Efionayi-Mäder et al. 2001), confirmant par ailleurs ses résultats. Toutes les analyses statistiques parviennent à la conclusion que, comparativement à d'autres facteurs, contextuels ou structurels, les mesures politiques restrictives prises par les pays européens n'ont qu'un effet limité sur le nombre de demandes d'asile déposées. Les mesures politiques ont parfois été analysées plus finement en fonction de leur type; Zetter et al. (2003) parviennent entre autres au constat que, même léger, l'impact des mesures directes (liées par exemple à la procédure elle-même) est plus important que celui des mesures indirectes (conditions d'accueil notamment).

Les facteurs dont il est le plus souvent question, en dehors de la possibilité d'obtenir l'asile, sont : l'attractivité économique générale ((Holzer et Schneider 2002); (Neumayer 2004)), les réseaux des migrants (famille, amis, mais également communautés établies dans le pays d'accueil depuis longtemps) et des passeurs (Thielemann), les liens historiques et linguistiques, la proximité géographique (Neumayer 2003).

Ces différentes études concluent généralement, à l'instar de Neumayer, que certains pays de destination seront toujours plus attractifs que d'autres. Les implications politiques de ces résultats sont diverses et concernent aussi bien les politiques nationales que celles liées à la coopération entre les pays européens, de même que la question de l'harmonisation entre les différentes politiques migratoires et d'asile européennes.

Une recherche récente (Hatton 2004) part quant à elle d'une question de base différente : les politiques restrictives européennes ont-elles, de manière générale, eu un effet sur le nombre de demandes d'asile de ces dernières années? L'auteur parvient à la conclusion que c'est effectivement le cas et que si cela ne se voit pas directement dans les statistiques, c'est que les autres facteurs dont il vient d'être question (réseaux, passeurs, information) ont joué un effet de contre-balancier.

D'ordre qualitatif quant à elle, une étude récente de Robinson et al. met également en lumière les facteurs jouant un rôle dans le choix du pays de destination et des modalités de voyage pour y parvenir (Robinson et Segrott 2002). Le rôle des agents et passeurs y ressort notamment comme central, ainsi que les possibilités financières du migrant, ce que confirme l'article de Van Hear (Van Hear 2004). La perception du pays d'accueil comme un pays sûr, tolérant, démocratique, joue un rôle pour l'équipe de Robinson, même si Efionayi et al. (2001) ont plutôt démontré que, mise à part quelques

exceptions, il n'y a pas de différences fondamentales dans l'image donnée par les divers pays européens à ce niveau.

Quelques recherches ont également traité de la question de l'information à laquelle ont accès les demandeurs d'asile potentiels, aux moyens de dissémination de cette information et à ses sources. Koser et Pinkerton montrent notamment qu'une information de qualité est peu disponible dans les pays de départ et que les sources les plus valorisées sont les organisations de communautés de migrants ou de requérants d'asile ainsi que les passeurs rencontrés pendant le voyage vers l'Europe (Koser et Pinkerton 2002). Ces résultats sont également ceux auxquels est parvenue Laura Hammond dans sa recherche sur l'information à laquelle ont accès les Somaliens sur leur route vers l'Angleterre (Hammond 2003).

Les filières de passeurs, et plus particulièrement les phénomènes de smuggling et de trafficking humain, ont fait l'objet de quelques études récentes (D'Amato et al. 2005) ; (Nadig 2002). Elles montrent que l'augmentation des migrations irrégulières est favorisée par des politiques d'immigration et d'entrée de plus en plus restrictives, mises en oeuvre par les états européens. Une recherche statistique autrichienne récente montre par ailleurs un fort lien entre migration illégale, human smuggling, système d'asile et disparitions des requérants d'asile pendant la procédure (Jandl 2004).

En ce qui concerne les trajectoires elles-mêmes, et plus particulièrement celles des migrants venus d'Afrique de l'Ouest, la littérature scientifique est quasiment inexistante. La seule voie qui semble avoir été étudiée (et largement médiatisée en Europe) est celle qui mène les migrants d'Afrique subsaharienne à travers le continent jusque vers les côtes du Nord, notamment le Maroc et la Libye, où ils chercheront le moyen de traverser vers l'Europe par voie de mer (Barros et al. 2002 ; Lahlou 2003).

La littérature sur l'asile est abondante et il n'est pas possible de mentionner ici tous les thèmes traités pertinents pour notre étude, ni toutes les publications qui y sont liées. La perception politique et sociale qui prévaut en Europe au sujet de l'asile et donc des demandeurs d'asile, et les implications que cela a au niveau humain notamment, ont été étudiées par différents auteurs. Koser et Van Hear (2003) estiment par exemple qu'il est nécessaire de donner une valeur et une forme de pouvoir (empowerment) aux personnes relevant du domaine de l'asile plutôt que de les marginaliser, ce qui aurait entre autres pour effet de leur permettre de participer à la reconstruction et au développement de leur pays d'origine (voir aussi Koser (Koser 2001) sur les politiques d'aide au retour). La manière dont le phénomène de l'asile est de plus en plus lié aux politiques sécuritaires (concept de securitization) a aussi une certaine importance, et Pugh montre par exemple comment les migrants qui tentent la traversée vers l'Europe en bateau sont aujourd'hui considérés comme une menace plus que comme des personnes en danger (Pugh 2004).

2 Réfugiés et migrants d'Afrique de l'Ouest en Suisse

Malgré des différences régionales, la population africaine est mal connue en Suisse, ce qui est probablement lié au fait que notre pays n'a jamais eu de liens privilégiés avec des pays africains, à la différence des anciennes puissances coloniales. Par ailleurs, une proportion élevée des migrants en Suisse provenait traditionnellement et provient aujourd'hui encore de pays européens. Ce n'est que durant les trois dernières décennies que la population africaine a vu son nombre augmenter, même si d'un point de vue absolu elle reste relativement peu nombreuse (3.3% de la population étrangère en 2000). Cette augmentation, qui n'est pas propre à la Suisse, est liée aux effets de la globalisation et à la détérioration de la situation politique, socio-économique et écologique dans la plupart des pays d'Afrique occidentale. Depuis la fin de la guerre froide et le retrait des grands blocs, de nombreux conflits armés et guerres ont éclaté et plongé les populations dans un avenir incertain (Chabal et Daloz 1999).

Pour replacer le profil et les trajectoires des migrants d'Afrique occidentale dans un contexte plus large, nous présentons d'abord un bref tour d'horizon des caractéristiques de la population africaine, en partant de l'évolution des effectifs. Les différents sous-chapitres introduisent d'abord la situation des migrants de l'ensemble du continent africain, avant d'aborder celle de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Environ un quart des résidents africains en Suisse appartiennent actuellement au domaine de l'asile. Il s'agit d'une population qui est soumise à des fluctuations importantes d'année en année ; c'est pourquoi nous avons renoncé à en présenter les caractéristiques socio-démographiques dans le détail au profit de quelques tendances générales qui la caractérisent par rapport à l'ensemble de la population africaine. Nous avons opté pour ce choix en dépit du fait que les demandeurs d'asile, ou anciens demandeurs d'asile, constituent la grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, mais des informations statistiques supplémentaires concernant le seul domaine de l'asile figurent dans le rapport concernant l'analyse quantitative de l'étude (Besson & Piguet 2004).

Les chapitres qui suivent sont donc d'importance très inégale : le premier présente les principales caractéristiques socio-démographiques de la population résidente ouest-africaine (2.1), le deuxième aborde quelques tendances caractérisant les migrants issus du domaine de l'asile (2.2) et le troisième enfin sera consacré à l'échantillon des personnes interviewées dans le cadre de cette étude (2.3).

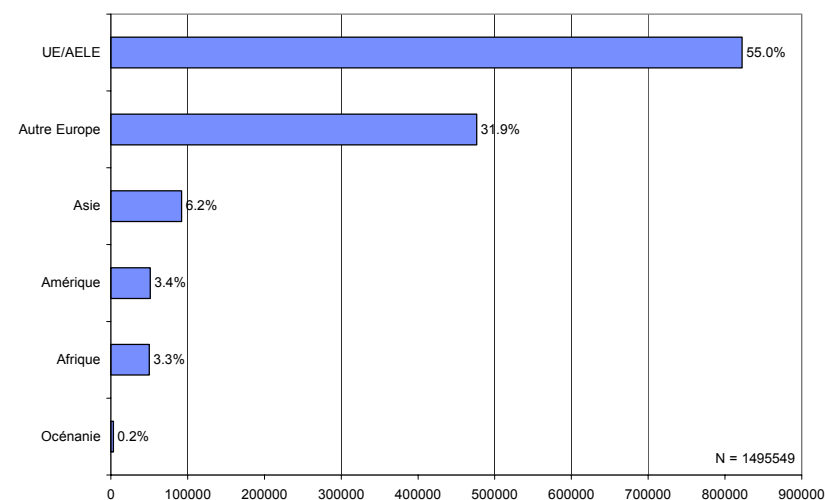
2.1 Caractéristiques de la population ouest-africaine en Suisse

Ce chapitre se focalise sur la *population résidente étrangère* d'Afrique subsaharienne, avec un intérêt particulier en ce qui concerne les migrants d'Afrique de l'Ouest en forte augmentation depuis la fin du siècle passé. Dans la suite, les chiffres exposés dans les diverses figures ou *in texto* sont tirés du *Recensement fédéral de la population de l'an 2000* (OFS)¹¹. En annexe, on trouve une description détaillée des requérants d'asile en provenance de l'Afrique centrale et occidentale ; elle a été effectuée à partir de la base de données « Auper »¹² mise à jour au mois de juin 2003.

En 2000, 3.3% des étrangers en Suisse sont originaires du continent africain (figure 3), ce qui constitue la population étrangère la plus faible (hormis les Océaniens). Ces trente dernières années, elle n'a cessé de progresser pour avoisiner les 50'000 personnes en 2000 (figure 4). Toutefois, cette tendance à la hausse a ralenti durant les années 1990 ; entre 1990 et 2000, le taux de croissance de cette population a atteint 101% versus 124% (resp. 116%) pour la période 1980-90 (resp. 1970-80). Les politiques des étrangers (système préférentiel des trois cercles) et d'asile de plus en plus restrictives au cours des années 1990 ont sans doute contribué à freiner l'immigration extra européenne. Parmi ces 50'000 individus, 34% proviennent du nord de l'Afrique (figure 6) – principalement du Maroc (11,4%), de Tunisie (8,9%) et d'Algérie (7,6%). Autrement dit, les deux tiers restants sont originaires de l'Afrique subsaharienne, dont le quart représente les ressortissants de l'Ouest – soit un effectif approximatif de 8'000. Le 40% de ces derniers sont arrivés en Suisse après 1995, ce qui vérifie le caractère récent de la migration africaine de l'Ouest. En tête des pays d'émigration situés en zone subsaharienne, on retrouve la Somalie (9,6% de la population résidente étrangère d'Afrique), la République démocratique du Congo (8,4%) et l'Angola (8,3%) ; pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, il s'agit essentiellement du Nigeria (16% de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest), du Ghana (14,4%), du Cap-Vert (11,8%), du Sénégal (10,9%) et de la Côte d'Ivoire (10,9%). En regardant de plus près la répartition des migrants récents de l'Afrique de l'Ouest (Figure 8), il est possible d'évaluer quels sont les pays les plus touchés par l'émigration vers la Suisse après 1995. Ainsi, le Nigeria (17,7% de la

population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest arrivée en Suisse après 1995), la Côte d'Ivoire (13%), le Sénégal (12,9%), le Ghana (10,3%), la Sierra Leone (9,9%) et la Guinée (8,4%) sont les principaux états d'où proviennent les migrants récents d'Afrique de l'Ouest.

Figure 3 : Répartition de la population résidente étrangère selon le continent en 2000



¹¹ A l'exception des figures 4 et 9 qui s'appuient aussi sur les données de recensements antérieurs (1970, 1980 et 1990).

¹² *Automatisiertes Personenregister* de l'Office fédéral des réfugiés, contenant les données concernant toutes les personnes du domaine de l'asile.

Figure 4 : Evolution de la population résidente étrangère d'Afrique depuis 1970

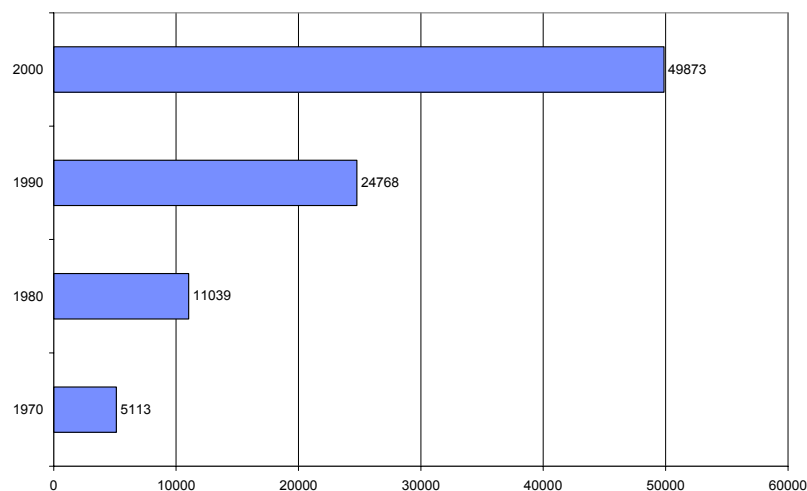


Figure 5 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique selon la région d'origine en 2000

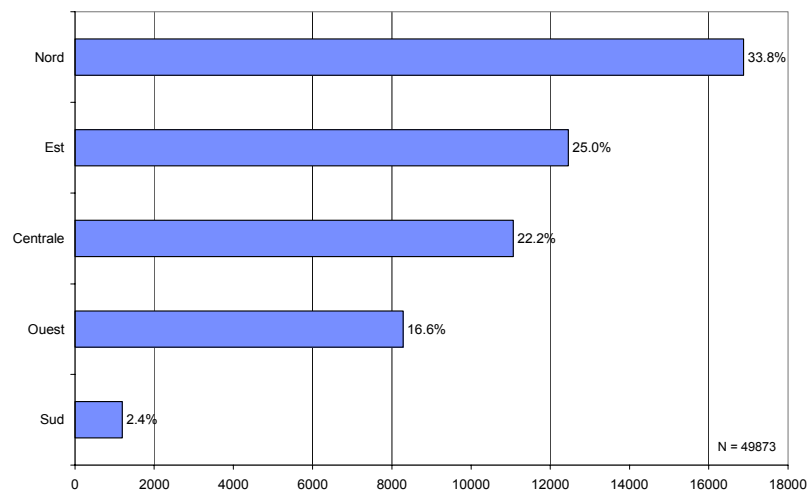


Figure 6 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique selon le pays d'origine (les plus importants) en 2000

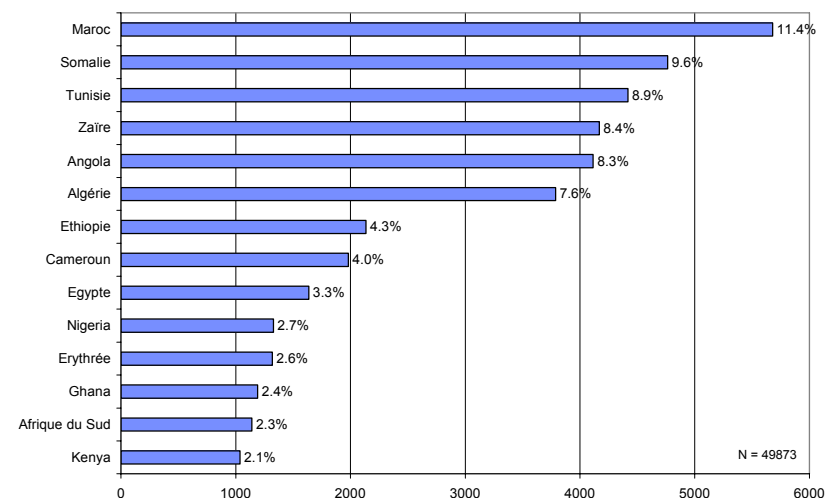


Figure 7 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest selon la nationalité en 2000

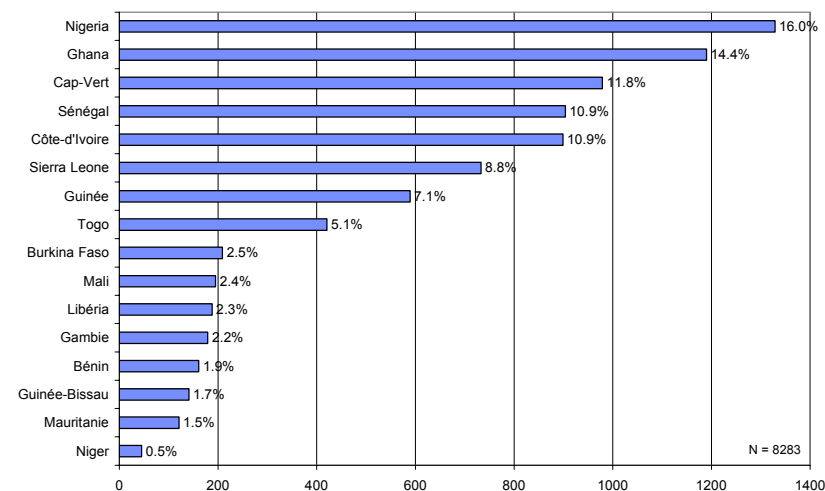
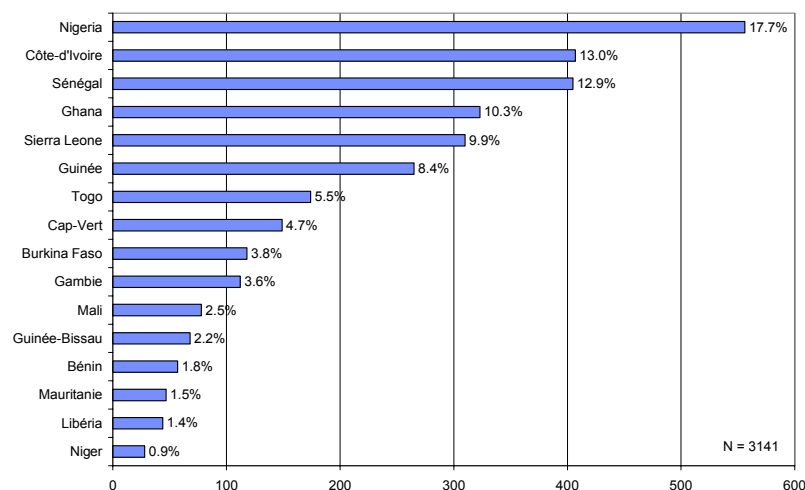


Figure 8 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest arrivée en Suisse après 1995 selon la nationalité en 2000



2.1.1 Le genre

La population résidente étrangère d'Afrique a continuellement été à dominante masculine depuis 1970 (figure 9). Cependant, les flux migratoires ont récemment évolué en faveur de la gent féminine. Après avoir augmenté régulièrement jusqu'en 1990, l'arrivée des femmes étrangères d'Afrique s'est intensifiée par la suite ; le taux de croissance entre 1990 et 2000 a atteint au moins 180%, soit 70 points de plus que pendant la période 1980-90. Au même moment, l'entrée en Suisse des hommes étrangers d'Afrique s'est fortement réduite ; entre 1990 et 2000, le taux de croissance a baissé de 70 points par rapport à la période 1980-90. L'évolution contrastée entre femmes et hommes peut résulter soit du regroupement familial (étant donné la sur-représentation des hommes avant 1990), d'une féminisation constatée plus généralement ou encore du fait qu'après 1990, les épouses de Suisses n'obtenaient plus automatiquement la nationalité. Selon la région d'origine, l'Ouest se différencie du reste de l'Afrique subsaharienne par une sous-représentation des femmes relativement aux hommes (figure 10). En regardant de plus près les pays de cette région, seuls le Ghana, le Cap-Vert et la Côte d'Ivoire fournissent une répartition équilibrée entre femmes et hommes (figure 11), tandis que d'autres comme la Sierra Leone, la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry se caractérisent par une migration masculine dans plus de 85% des cas, qui est fortement liée à la migration d'asile.

Figure 9 : Evolution de la population résidente étrangère d'Afrique selon le sexe depuis 1970

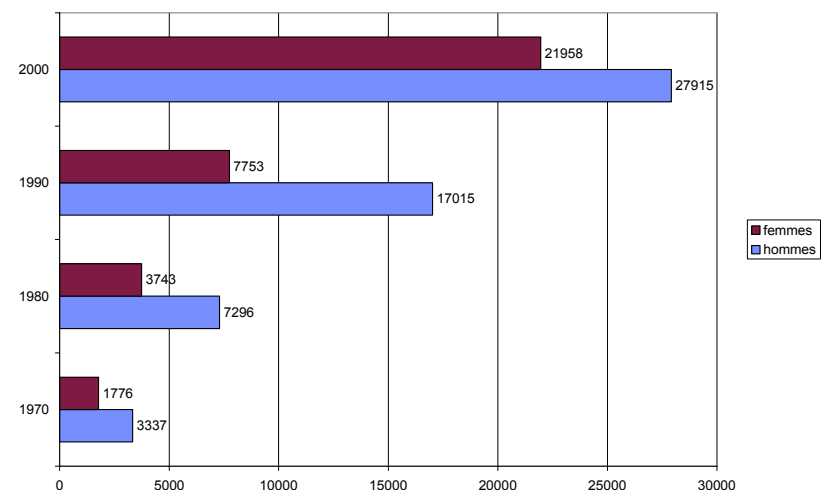


Figure 10 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique selon la région d'origine et le sexe en 2000

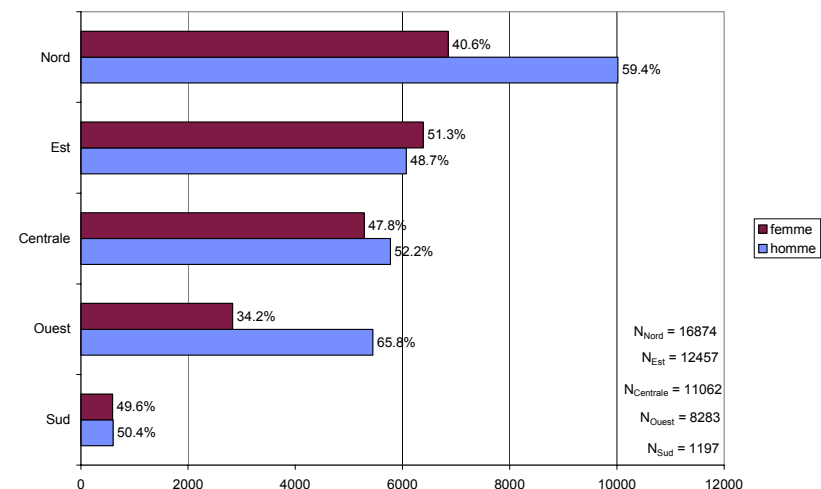
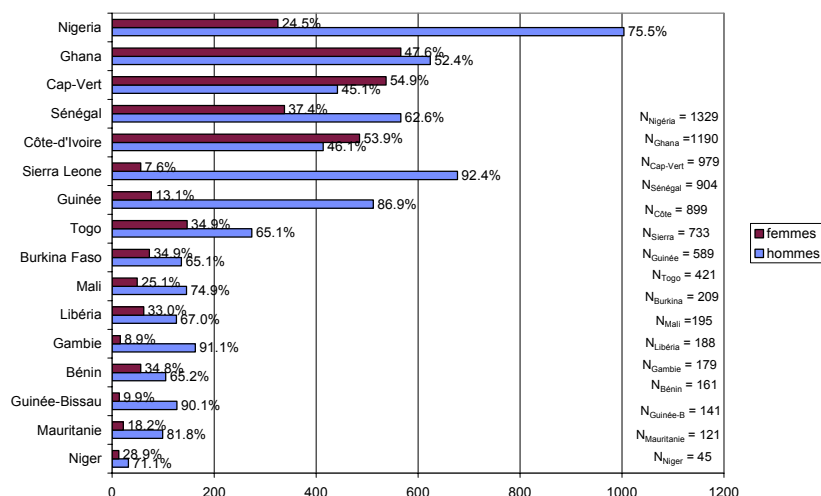


Figure 11 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest selon la nationalité et le sexe en 2000



2.1.2 Les permis de séjour et la naturalisation

Plus de 60% des individus originaires d'Afrique détiennent une autorisation de séjour ou d'établissement, à savoir le permis C (28,2%) ou le permis B (36,8%)¹³, qui permettent de résider en Suisse durablement tout en poursuivant ou non une activité lucrative, en suivant des études, etc. Même si le permis B fixe la durée de séjour à une année – alors que le délai pour le permis C reste indéterminé –, il est (souvent) possible de le renouveler d'année en année. Environ un quart des personnes d'origine africaine sont au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) ou demandeur d'asile (permis N). Le reste des personnes sont soit au bénéfice d'un permis DFAE (7,9%) soit d'un permis L (1,1%).

Aucune différence fondamentale n'est constatée par rapport à la population étrangère d'Afrique de l'Ouest (Figure 13), même si a priori l'on s'attendait à trouver une part plus élevée de bénéficiaires d'une autorisation astreignante

puisque l'émigration de l'Afrique de l'Ouest est récente¹⁴. En réalité, la proportion des requérants d'asile et admis provisoires est d'environ 20% versus 25% pour l'ensemble de l'Afrique. En revanche, les titulaires d'une autorisation diplomatique sont plus nombreux en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest (13% contre 9% pour toute l'Afrique).

De plus, on compte environ 65% de personnes avec un permis B parmi les migrants d'Afrique de l'Ouest arrivés entre 1995 et 2000 (Figure 14). Il est important de noter la proportion beaucoup plus faible de permis F ou N parmi les femmes d'Afrique de l'Ouest (5% de cette population féminine) que ce n'est le cas pour les hommes de la même origine (27% des hommes d'Afrique de l'Ouest). Concernant les autorisations de séjour, on rencontre aussi de fortes disparités entre pays de l'Afrique de l'Ouest ; par exemple, les ressortissants de certains pays comme la Sierra Leone et la Guinée sont majoritairement titulaires du permis F ou N (respectivement 80,2% et 52,6%), alors que dans sept pays sur seize, la part de ces personnes ne dépasse pas les 10%. En outre, les ressortissants d'autres régions de l'Afrique subsaharienne présentent une répartition plutôt différente de la moyenne africaine. Par exemple, les individus originaires d'Afrique du Sud sont majoritairement détenteurs d'une autorisation de courte durée (permis L), et environ la moitié des étrangers de l'Afrique de l'Est ont un statut provisoire (permis F ou N).

Il paraît intéressant, en outre, de comparer les principales nationalités concernées par le domaine de l'asile en 2000 (Figure 15) et 2003 (Graphique n°1, en annexe). Comme cela a déjà été mentionné, la Sierra Leone et la Guinée, avec le Nigeria, constituent à eux trois 70% des requérants d'asile en provenance de l'Afrique occidentale en 2000. En tout, il y a plus de 1600 ressortissants d'Afrique de l'Ouest au bénéfice d'un permis F ou N. Trois ans plus tard, ce chiffre a fortement augmenté (environ 4500 selon Auper)¹⁵. Seul l'effectif des requérants d'asile originaires de Sierra Leone a baissé ; aucune

¹⁴ Par hypothèse, le migrant africain *représentatif* se voit attribuer lors de son arrivée en Suisse un permis de séjour *astreignant* – à moins d'être actif dans des organisations ou organismes extra-territoriaux (DFAE) ou d'être hautement qualifié (permis B). Ce n'est qu'après une longue période passée en Suisse que le statut de séjour *astreignant* se modifie en faveur d'un statut *non astreignant*.

¹⁵ Cette tendance est nette, mais l'ampleur exacte est à prendre avec précaution quand on compare les effectifs du recensement avec ceux de la banque de données Auper dans la mesure où les chiffres du recensement (2000 : 1614 Africains de l'Ouest avec permis N et F) ne concordent pas strictement avec ceux Auper (2000 : 1974). Les raisons peuvent être diverses (moment de l'enregistrement, durée de séjour, « changements de nationalité », etc.), mais il n'est pas exclu que certains requérants vivant dans des centres de premier accueil échappent au recensement fédéral.

¹³ Les autorisations de ce type peuvent être qualifiées de *non astreignantes*. L'autorisation du DFAE appartient aussi à cette catégorie.

autre nationalité de l'Afrique de l'Ouest n'échappe à ce large accroissement. Cette augmentation est due au nombre croissant de demandeurs d'asile qui restent dans le pays, parfois malgré le rejet de leur demande (problèmes de renvoi).

En dernier lieu, près de 1000 personnes étrangères d'Afrique de l'Ouest ont été naturalisées suisses lors du siècle dernier (Figure 16). Les principaux pays d'origine de ces naturalisés sont, dans l'ordre d'importance : le Ghana (27,1% des naturalisés originaires d'Afrique de l'Ouest), le Nigeria (15,8%) et le Sénégal (12,4%), suivis par le Cap-Vert (9,1%) et la Côte d'Ivoire (8,7%). Il s'agit de pays qui ont connu une migration vers la Suisse depuis de nombreuses années.

Figure 12 : Répartition de la population résidente étrangère de l'Afrique selon la catégorie de séjour en 2000

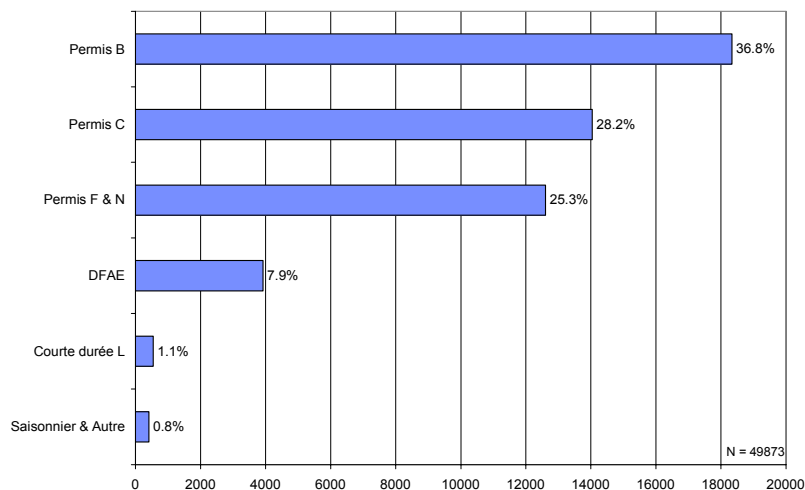


Figure 13 : Répartition de la population résidente étrangère de l'Afrique de l'Ouest selon la catégorie de séjour en 2000

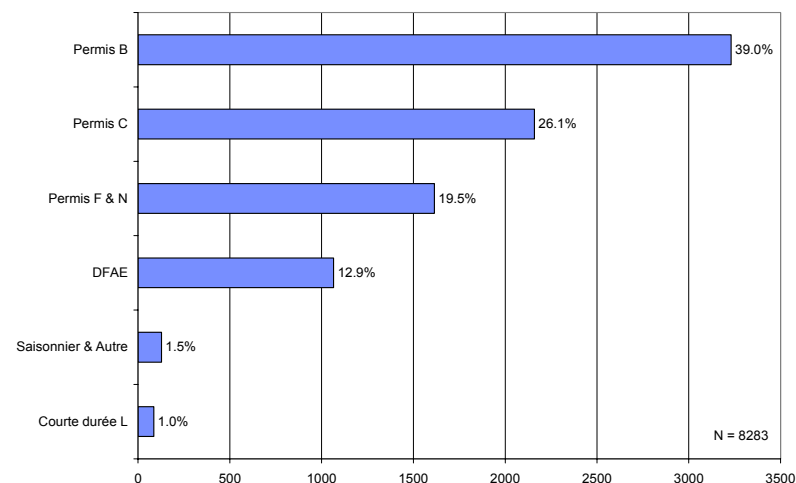


Figure 14 : Répartition de la population résidente étrangère de l'Afrique de l'Ouest arrivée en Suisse après 1995 selon la catégorie de séjour en 2000

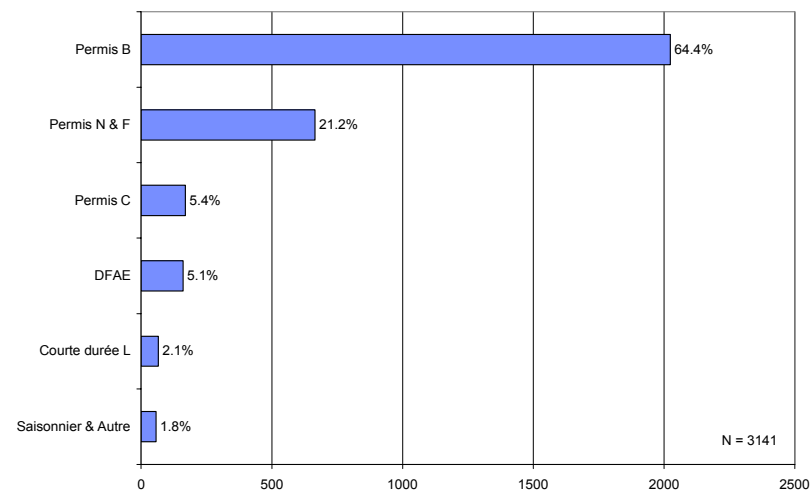


Figure 15 : Répartition de la population résidente étrangère de l'Afrique de l'Ouest du domaine de l'asile selon la nationalité en 2000

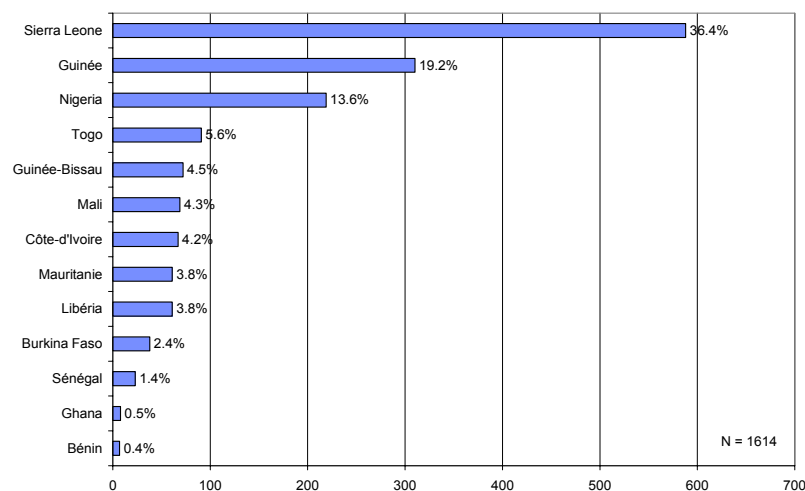
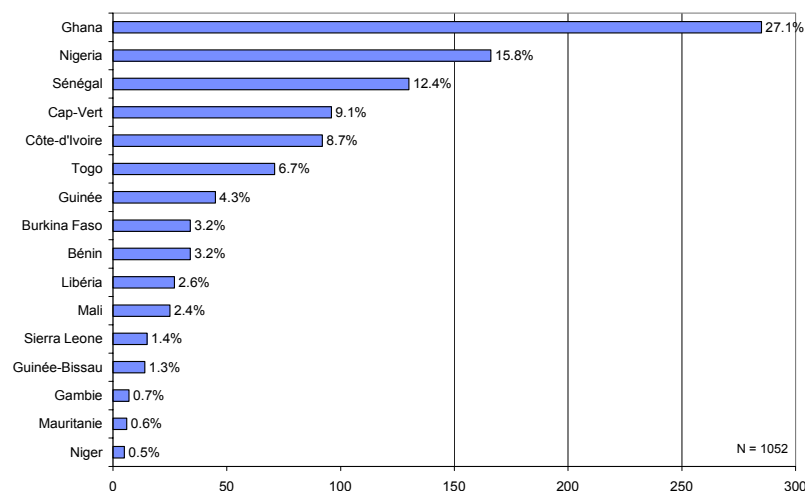


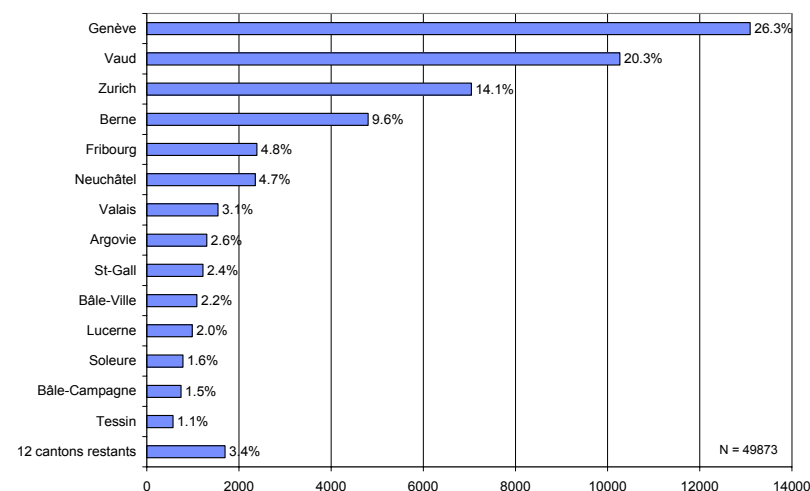
Figure 16 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest naturalisée selon la nationalité en 2000



2.1.3 Le canton de domicile

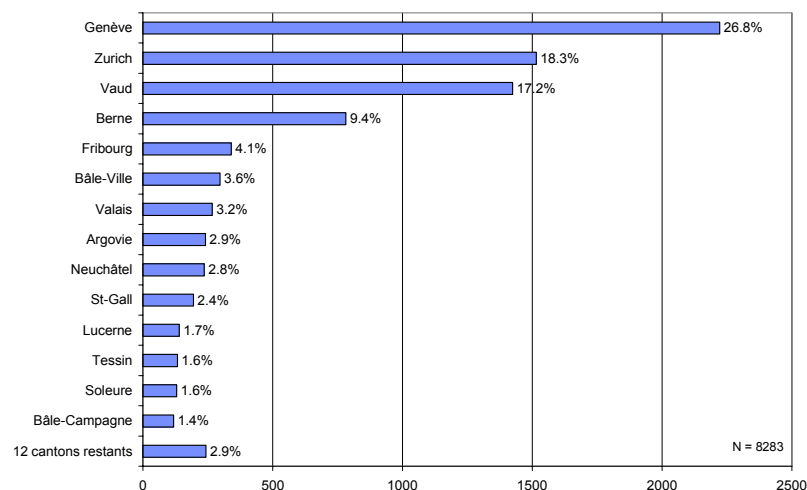
Sans surprise, les ressortissants d'Afrique résident surtout dans les cantons romands – principalement Genève (26,3% de la population résidente étrangère d'Afrique) et Vaud (20,3%). Ceci s'explique par des raisons linguistiques (travail, universités, écoles internationales) et la présence des organisations internationales à Genève¹⁶. Néanmoins, deux cantons alémaniques se distinguent des autres : Zurich (14,1%) et Berne (9,6%). La configuration demeure quasi-identique concernant la répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest – avec une propension légèrement plus élevée que la moyenne à résider à Zurich (18,3% de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest) ou Bâle-Ville (3,6%).

Figure 17 : Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique selon le canton de domicile en 2000



¹⁶ Comme le montre la Figure 12, environ 8% des Africains de l'Ouest possèdent un permis délivré par le DFAE.

Figure 18. Répartition de la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest selon le canton de domicile en 2000



2.1.4 La structure d'âge

Les migrants sont généralement caractérisés par une structure d'âge jeune (Figure 19) ; plus de 50% des étrangers de tout horizon appartiennent à la tranche d'âge 0-39 ans. Ce fait est d'autant plus marqué chez les ressortissants d'Afrique dans son ensemble (Figure 20) ou provenant de l'Ouest (Figure 21).

Le croisement des tranches d'âge avec le type d'autorisation de séjour pour la population résidente étrangère d'Afrique de l'Ouest révèle la détention décroissante d'un permis F ou N au fil des âges. Ainsi, environ 30% des personnes entre 0 et 19 ans sont titulaires d'un de ces permis, alors qu'ils ne sont plus que 1,3% après 60 ans. En considérant des tranches d'âge à intervalle de cinq ans, on s'aperçoit en fait que les jeunes entre 15 et 24 ans sont avant tout concernés par l'octroi d'un permis *astreignant*, soit environ 50% d'entre eux. D'ailleurs, on retrouve parmi les nationalités avec une forte propension à détenir un permis N ou F (les Sierra-Léonais et les Guinéens) une majorité de personnes appartenant à la tranche d'âge 15-24 (respectivement 75% et 60%). A partir de 40 ans, plus de 95% des personnes bénéficient d'un permis C, B ou DFAE. L'autorisation de séjour B est massivement attribuée aux personnes entre 20 et 39 ans, soit 52,2% de ces derniers ; entre 25 et 34 ans, cette proportion s'élève à plus de 60%. En résumé, les individus d'Afrique de l'Ouest entre 15 et 24 ans relèvent majoritairement du domaine de l'asile. Après 25 ans, ils ont à nouveau une probabilité plus forte de bénéficier d'un permis de séjour ou d'établissement.

Figure 19: Répartition de l'ensemble de la population étrangère par tranche d'âge en 2000

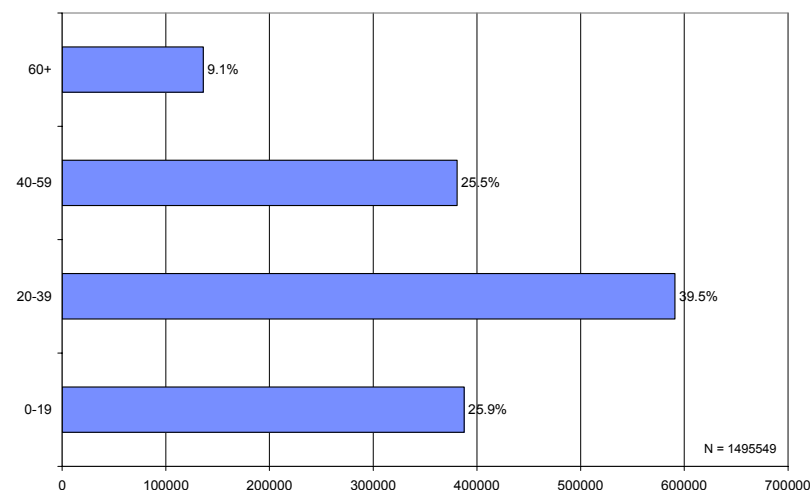


Figure 20: Répartition de la population étrangère d'Afrique par tranche d'âge en 2000

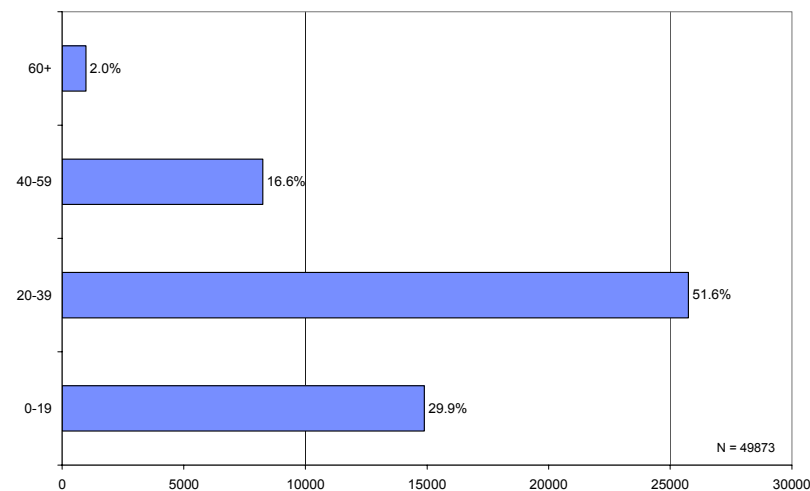


Figure 21 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest par tranche d'âge en 2000

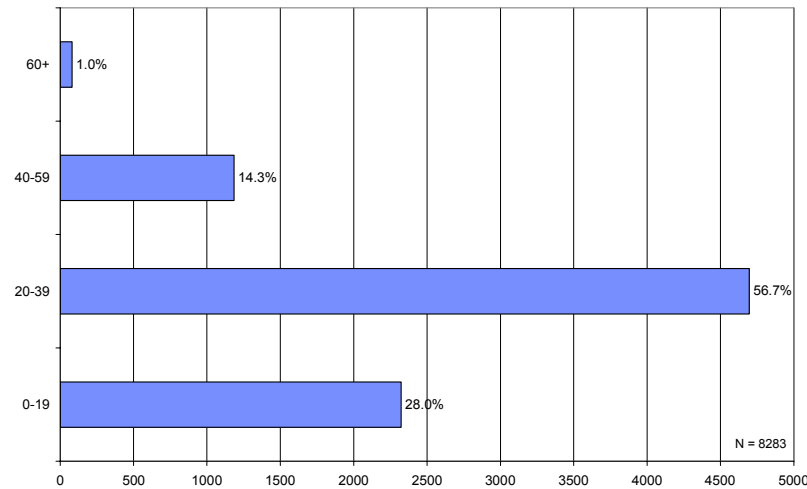
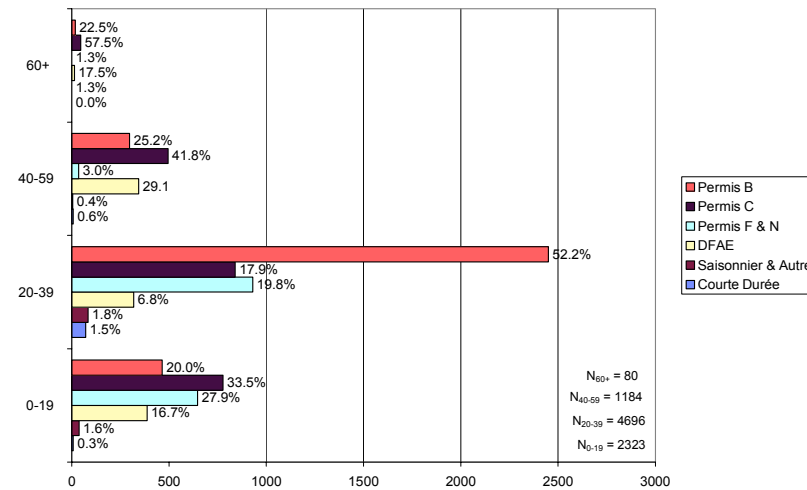


Figure 22 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest par tranche d'âge selon la catégorie de séjour en 2000



2.1.5 L'état civil et le type de ménage

Au moins 50% des étrangers sont mariés, alors que 40% sont célibataires (Figure 23). La population étrangère d'Afrique dans son ensemble (Figure 24) ou en provenance de l'Ouest (Figure 25) fournit quasiment la même configuration en terme d'état civil.

En ce qui concerne le type de ménage par pays de l'Ouest, on constate que les ressortissants des nations où l'on trouve une forte proportion de requérants d'asile ou d'admis provisoires (par ex. la Sierra Leone et la Guinée) ont une probabilité élevée de vivre en ménages collectifs (= foyers d'accueil). En revanche, ceux qui bénéficient essentiellement d'un permis B ou C (notamment en provenance du Nigeria, de la Côte d'Ivoire ou du Togo) ont plus de 50% de chance de vivre individuellement ou en couple.

Figure 23 : Répartition de l'ensemble de la population étrangère selon l'état civil en 2000

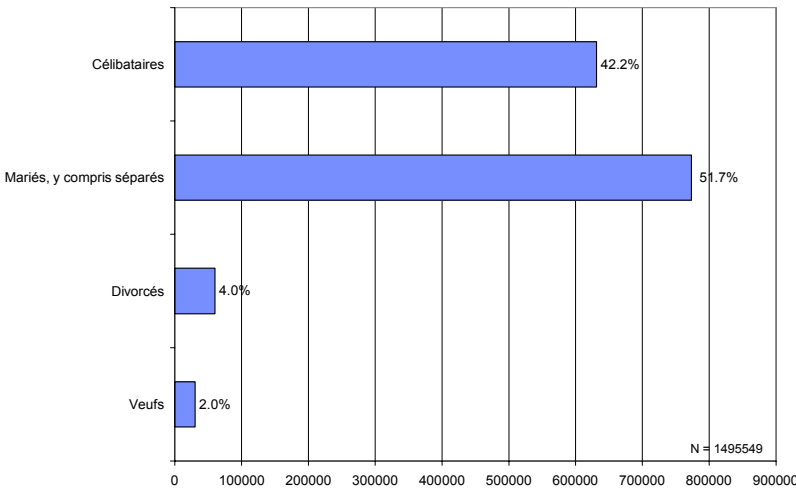


Figure 24 : Répartition de la population étrangère d'Afrique selon l'état civil en 2000

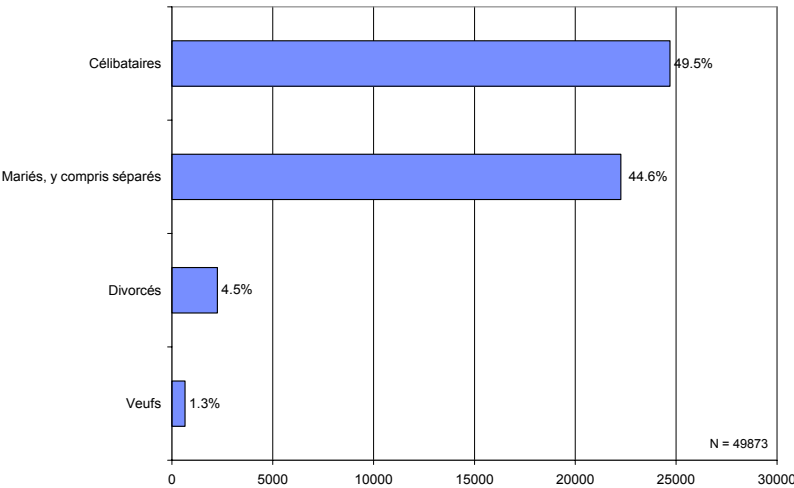


Figure 25 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest selon l'état civil en 2000

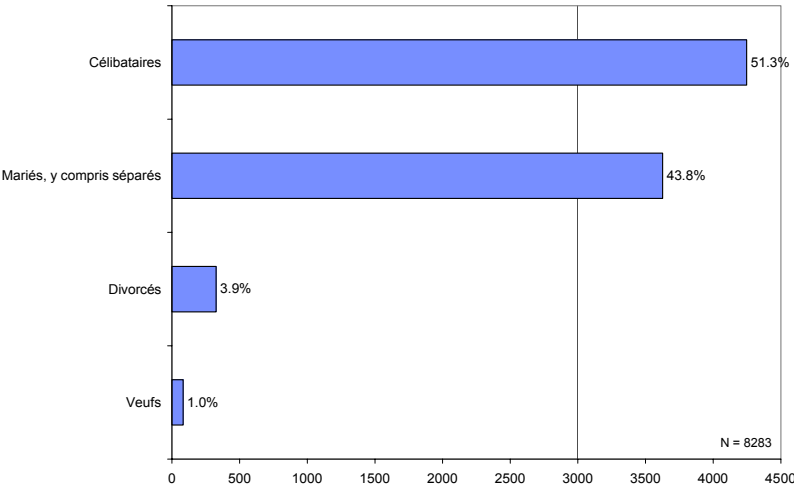
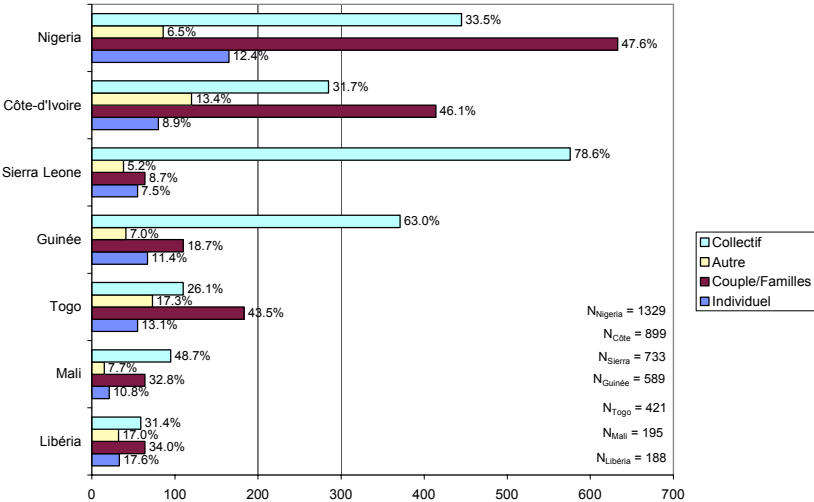


Figure 26 : Répartition de la population étrangère de l'Afrique de l'Ouest selon le type de ménage et la nationalité d'origine (les plus importantes retenues pour l'étude) en 2000



2.1.6 Le lieu de naissance

Etant donné que l'immigration africaine est relativement récente, il n'est pas étonnant que le lieu de naissance des individus d'Afrique soit le plus souvent leur continent d'origine (Figure 27). Le même constat s'applique à la population étrangère d'Afrique de l'Ouest. Pour les personnes nées en Suisse, il s'agit surtout d'enfants de parents migrants (2^{ème} génération).

Figure 27 : Répartition de la population étrangère d'Afrique selon le lieu de naissance en 2000 (sans valeurs manquantes)

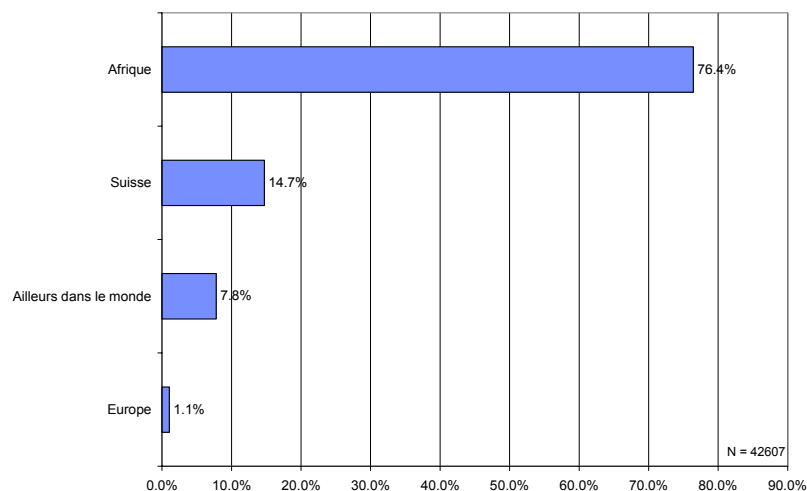
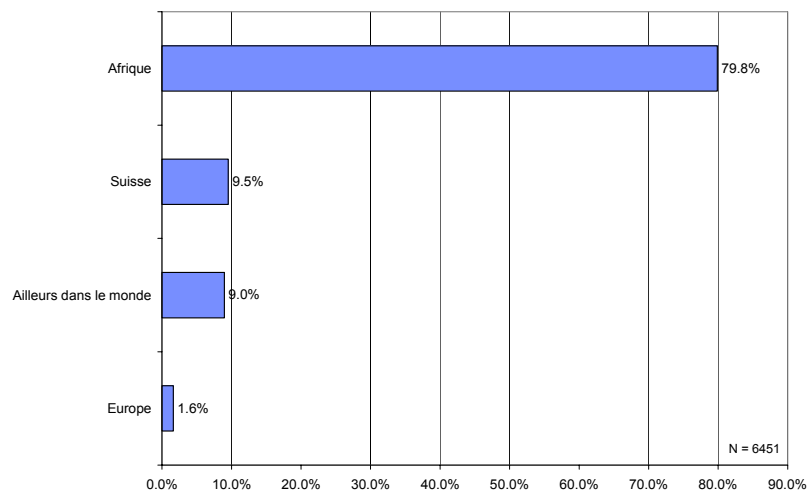


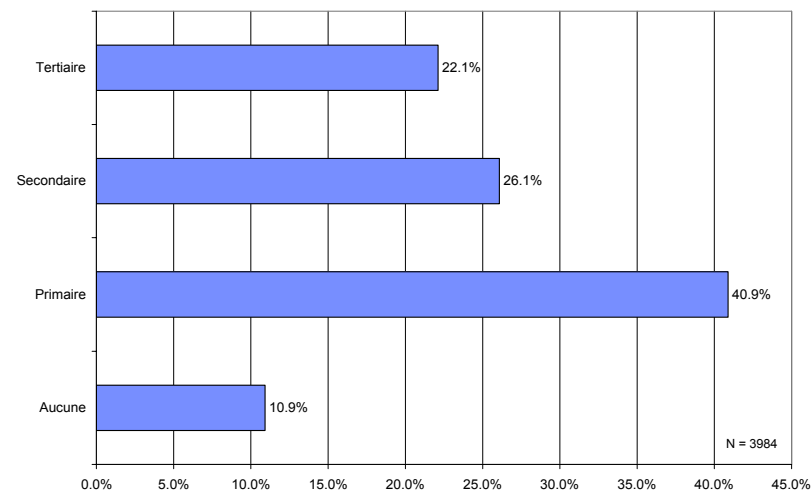
Figure 28 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest selon le lieu de naissance en 2000 (sans valeurs manquantes)



2.1.7 La formation : natifs versus étrangers d'Afrique de l'Ouest

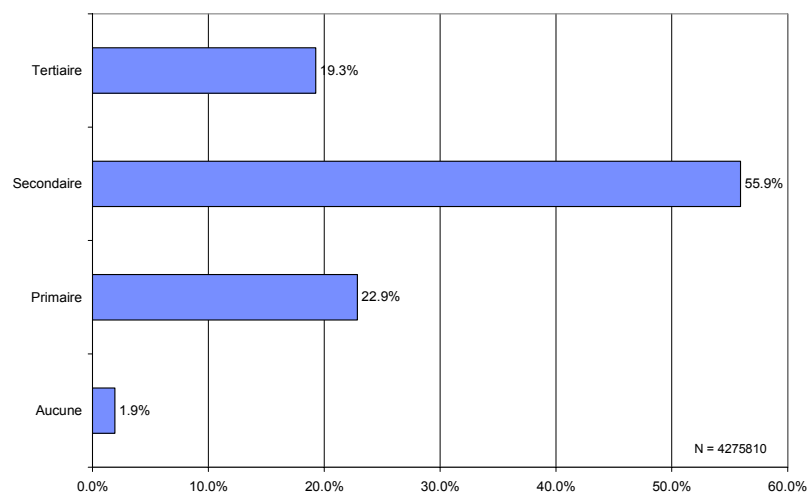
En comparaison de la population suisse (de 19 ans et plus), les ressortissants d'Afrique de l'Ouest se trouvent plus facilement en bas de l'échelle éducative, bien que les deux populations atteignent des parts similaires en terme de formation tertiaire. Alors que la majorité des natifs suisses¹⁷ ont achevé une formation secondaire, la plupart des Africains en provenance de l'Ouest, qui sont en proportion moitié moins représentés dans cette filière de formation, se contentent d'une formation primaire. Des conditions initiales défavorables – notamment pour les demandeurs d'asile provenant de pays en guerre – et, pour les jeunes en cours de formation, la précarité inhérente aux autorisations de séjour *astreignantes* concourent probablement à cette situation inégale. On remarque enfin que les femmes, qu'elles soient suisses ou étrangères, ont beaucoup moins souvent une formation tertiaire que les hommes.

Figure 29 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest dès 19 ans selon la plus haute formation achevée en 2000 (sans valeurs manquantes)



¹⁷ Pour simplifier, nous avons renoncé à comparer les niveaux de formation avec des Africains de l'Ouest avec ceux d'autres groupes de migrants.

Figure 30 : Répartition de la population suisse dès 19 ans selon la plus haute formation achevée en 2000 (sans valeurs manquantes)



2.1.8 La langue principalement parlée

Comme plus de la moitié de l'Afrique – surtout la partie ouest – a été colonisée par des francophones, il n'est guère étonnant d'observer une proportion d'Africains en Suisse avoisinant les 50% dont la langue principalement parlée est le français (figure 16.1). Le même constat s'applique à la population étrangère d'Afrique de l'Ouest (figure 16.2). Puisque les plus importants pays d'émigration de l'Ouest (Nigeria et Ghana) sont des anciennes colonies britanniques, il est normal de trouver en deuxième position – avec 20,5% de ressortissants d'Afrique de l'Ouest – l'anglais comme langue principalement parlée.

Figure 31 : Répartition de la population étrangère d'Afrique selon la langue principalement parlée en 2000

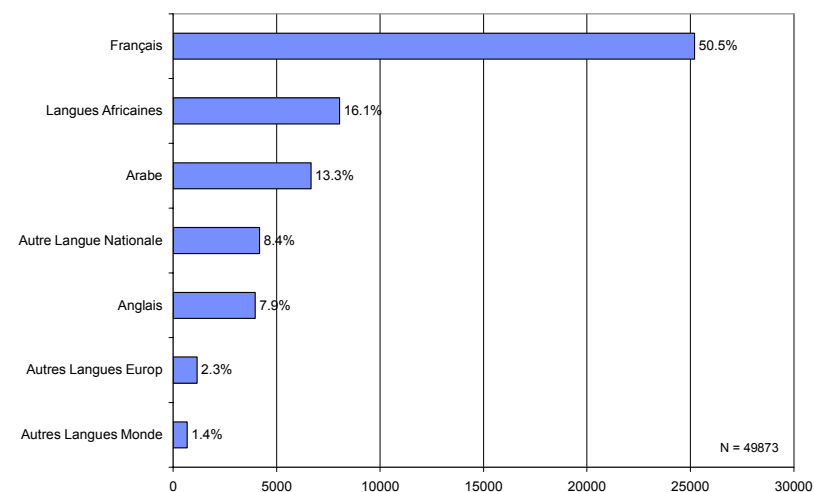
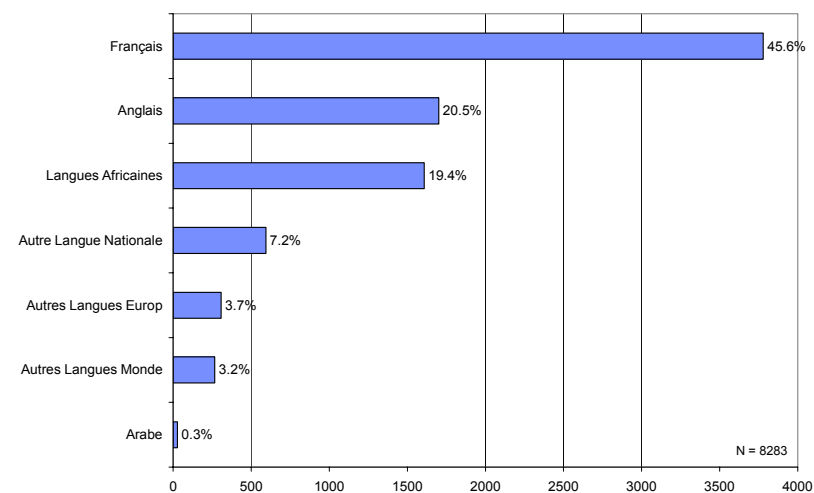


Figure 32 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest selon la langue principalement parlée en 2000



2.1.9 La situation sur le marché du travail

Le taux d'inactivité¹⁸ des ressortissants d'Afrique de l'Ouest (20%) surpasse de 16 points celui atteint en Suisse (4%)¹⁹, mais il ne faut pas oublier qu'un quart environ des Africains de l'Ouest sont issus du domaine de l'asile et à ce titre frappés d'interdiction de travail ou d'un accès limité à l'emploi. Il faudrait donc distinguer les taux d'activités selon les permis de séjours pour tirer des conclusions, ce qui dépasserait le cadre de ce tour d'horizon. Un tel différentiel dans le taux d'inactivité peut également provenir de nombreuses rigidités que le marché du travail suisse impose aux nouveaux entrants, notamment liées aux lacunes linguistiques, à l'incompatibilité en termes d'éducation ou d'expérience, mais également à l'accès limité au marché de l'emploi pour les détenteurs de permis N ou F (interdiction durant les trois premiers mois, accès limité à certaines professions). De par leur statut précaire, environ 65% des ressortissants d'Afrique de l'Ouest avec un permis F ou N sont inactifs.

La main-d'œuvre étrangère d'Afrique de l'Ouest se concentre essentiellement dans l'industrie (16,4% de ces ressortissants actifs occupés), l'hôtellerie & la restauration (14,1%), l'immobilier & les services (13,2%), le commerce (11,3%), et la santé & les activités sociales (10,6%). Cette structure professionnelle correspond en partie à celle constatée pour les personnes issues du domaine de l'asile (Efionayi-Mäder et Piguet 1997 ; Piguet et Losa 2002).

La distinction du sexe montre que 20% des femmes actives occupées de l'Afrique de l'Ouest travaillent dans la santé et les aides sociales versus 7% pour les hommes et que tous les postes attribués dans la construction concernent les hommes.

¹⁸ Dans cette section, le taux d'inactivité correspond au ratio des personnes sans emploi, au chômage ou interdites de travail sur les personnes actives ; ainsi, ce taux ne concorde pas avec celui calculé par le SECO.

¹⁹ Il convient de souligner que le statut d'activité repose sur une auto-déclaration, mais dans certains centres d'accueil les questionnaires du recensement sont remplis par des travailleurs sociaux. Il n'est pas exclu que la fiabilité des indications fournies pour des raisons linguistiques ou pratiques ne soit pas totale.

Figure 33 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest dès 19 ans selon le statut économique en 2000

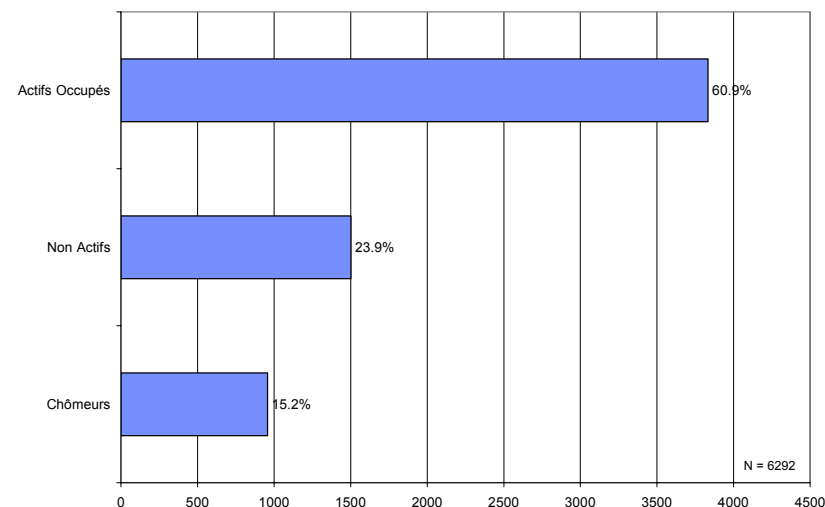
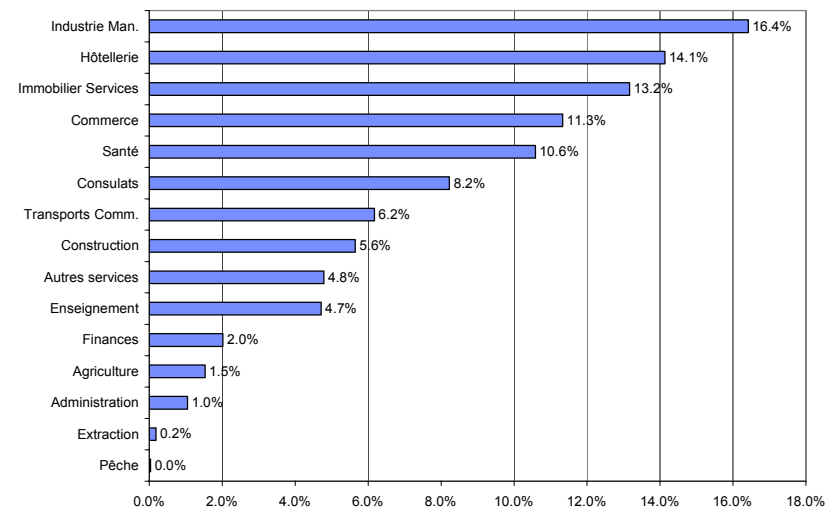


Figure 34 : Répartition de la population active étrangère d'Afrique de l'Ouest dès 19 ans selon l'activité professionnelle en 2000 (sans valeurs manquantes, sans Non_Actives et sans chômeurs)



Enfin, on compare la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle entre natifs suisses et étrangers originaires d'Afrique de l'Ouest (Figure 36) – la configuration pour l'Afrique dans son ensemble et l'Afrique de l'Ouest sont quasi identiques. Plus du 1/3 des travailleurs d'Afrique de l'Ouest exercent des métiers non qualifiés contre 1/10 pour les Suisses. En outre, la probabilité d'exercer une activité indépendante dans le domaine de l'agriculture, l'artisanat est trois fois plus élevée pour les natifs. Pour les catégories socio-professionnelles restantes on constate moins de différences.

Figure 35 : Répartition de la population étrangère d'Afrique selon la catégorie socio-professionnelle en 2000 (sans valeurs manquantes)

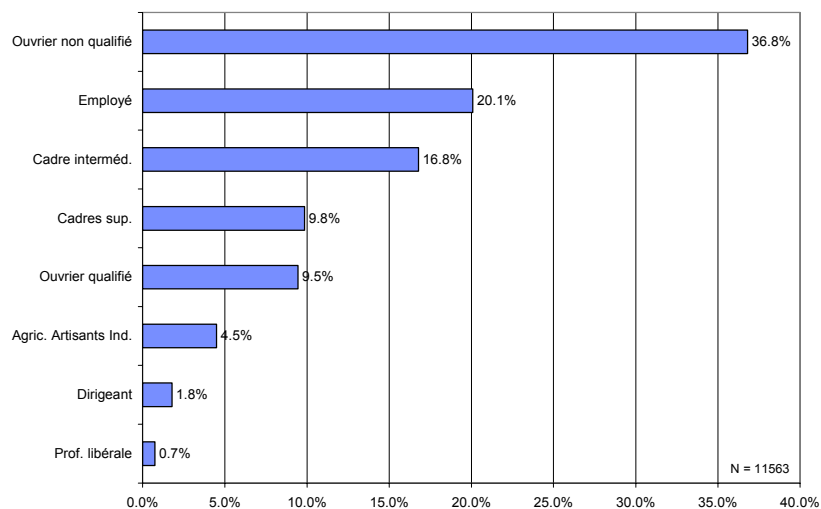


Figure 36 : Répartition de la population étrangère d'Afrique de l'Ouest selon la catégorie socio-professionnelle en 2000 (sans valeurs manquantes)

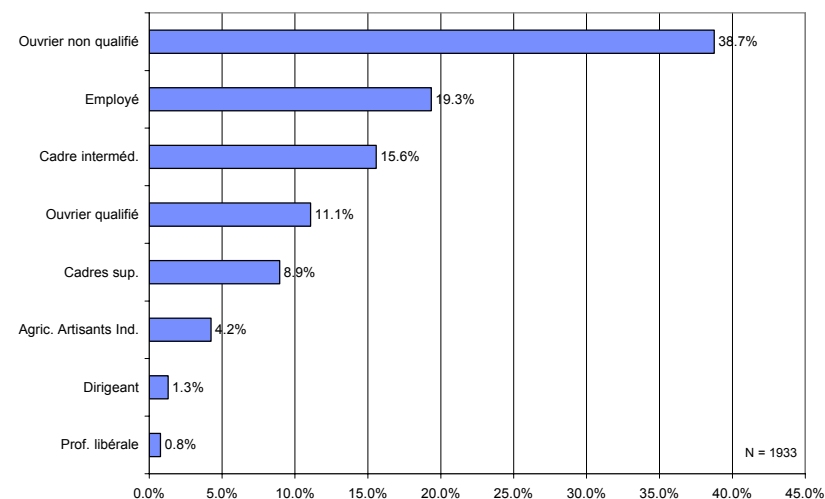
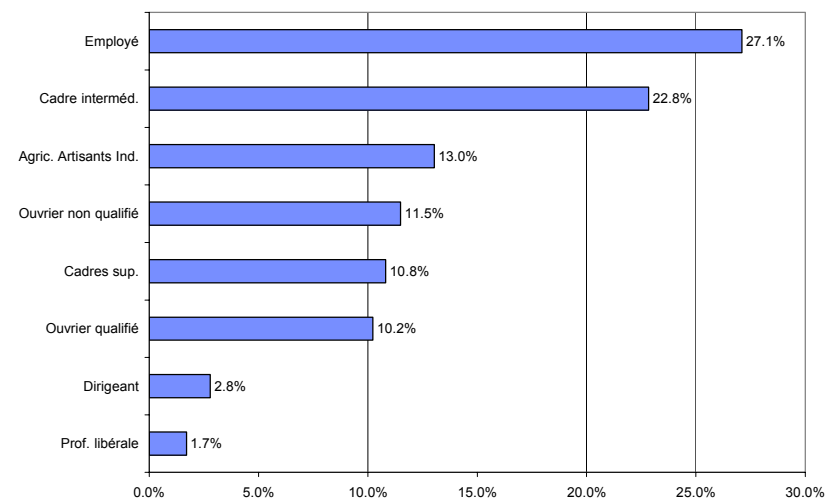


Figure 37 : Répartition de la population suisse selon la catégorie socio-professionnelle en 2000 (sans valeurs manquantes)



2.2 Les personnes relevant du domaine de l'asile

Le profil de la population ouest-africaine en Suisse présenté ci-dessus reflète l'hétérogénéité de ses composantes : étudiants, fonctionnaires internationaux, travailleurs qualifiés, époux ou épouses de migrants établis ou Suisses, réfugiés reconnus et demandeurs d'asile.

Le profil des deux derniers groupes se distingue par une série de tendances, qui sont soumises à des fluctuations au cours du temps, mais peuvent se résumer ainsi:

- les hommes sont nettement majoritaires
- l'âge moyen se situe autour de 20 à 25 ans
- une grande majorité des personnes sont célibataires
- une forte proportion des personnes sont arrivées récemment (35% depuis moins d'un an), même si 15% environ sont présents depuis plus de cinq ans
- une partie importante des personnes concernées sont sans activité professionnelle, soit qu'elles sont interdites de travail, soit qu'elles n'en ont pas trouvé
- la composition par nationalité est différente : parmi les Cap-Verdiens, Ghanéens et Sénégalais, qui appartiennent au cinq nationalités les plus importantes d'Afrique occidentale, se trouvent très peu de demandeurs d'asile, ce qui les différencie des Sierra-Léonais, Togolais et Guinéens. D'autres nationalités, à l'instar du Nigeria et de la Côte d'Ivoire comptent à la fois des personnes établies et des demandeurs d'asile.

Le requérant d'asile « moyen » en provenance d'Afrique centrale et occidentale est un homme, célibataire, âgé d'environ 20 ans²⁰. Dans 3/4 des cas, il est titulaire d'un permis N. Le demandeur réside en Suisse depuis environ deux ans et demi. Il convient toutefois de préciser qu'il y a, d'une part, une très forte proportion de personnes arrivées récemment (qui séjournent en Suisse depuis moins de un an) et, d'autre part, une proportion non négligeable de requérants présents depuis plus de cinq ans. Près de 60% des requérants ouest- (et centrafricains) vivent dans les cantons de Zurich, Vaud, Genève et Berne. Les autres cantons représentent des parts beaucoup plus faibles.

En juin 2003, la Suisse comptait 4484 demandeurs d'asile provenant des 17 pays d'Afrique occidentale. Les principales nationalités concernées sont la

²⁰ Ce paragraphe est tiré de l'analyse quantitative (cf. Besson & Piguet 2005).

Guinée (Conakry), le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo. En dehors de l'Afrique occidentale et plus important encore : l'Angola et la RD du Congo.

Une description détaillée des demandeurs d'asile en provenance d'Afrique occidentale et centrale²¹, avec de nombreux tableaux, se trouve en annexe. Il en ressort que le requérant d'asile moyen en provenance d'Afrique de l'Ouest (et des trois pays d'Afrique centrale) est un homme (68%), célibataire (78%), âgé d'environ 20 ans et le plus souvent titulaire d'un permis N. Ces caractéristiques sont encore plus prononcées, si on exclut les ressortissants de l'Angola, de la RDC et du Cameroun.

2.3 Profil des personnes interviewées dans le cadre de l'étude (migrants et spécialistes)

La partie empirique du volet suisse de l'étude se base essentiellement sur des entretiens en profondeur menés entre octobre 2003 et avril 2004 avec des migrants concernés d'une part et des spécialistes ou praticiens du domaine d'autre part.

Parmi ces derniers, douze personnes sont elles-mêmes originaires d'Afrique et connaissent de près les communautés en question. Simultanément, la moitié des spécialistes (15) représentent d'une manière ou d'une autre l'administration (ODR, IMES, cantons, aide sociale, police, etc.), six des ONG au sens large (églises, œuvres d'entraide, FIZ, etc.) et neuf s'expriment à titre personnel.

Figure 38 : Nombre d'interviews

Entretiens de spécialistes (observateurs privilégiés, praticiens, etc.)	30
Dont (12 originaires d'Afrique) :	Dont :
Représentants des administrations, autorités sociales, police, etc.	15
Représentant des oeuvres d'entraide ou ONG	6
Indépendants	9
Entretiens avec des migrants	51
Dont relevant du domaine de l'asile (actuellement ou dans le passé)	43

²¹ Comme il avait été décidé au départ d'inclure également trois pays d'Afrique centrale (Angola, Cameroun et RDC), la description détaillée des demandeurs d'asile comprend ces pays, qui n'ont pas été considérés dans la description de la population générale se référant exclusivement à l'Afrique occidentale.

Les migrants interrogés ont été sélectionnés par une combinaison de méthodes avec une série de contacts d'entrée (interlocuteurs privilégiés, associations, assistants sociaux, contacts des chercheurs interviewers africains, etc.) et une méthode de boule de neige (connaissances des migrants interrogés). Comme il n'était pas possible de couvrir tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, nous avons convenu avec le mandant de cibler les nationalités suivantes, sans exclure complètement des interviews avec d'autres ressortissants : Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, Nigeria, Sierra Leone et Togo, ainsi que de manière non prioritaire l'Angola, la RDC et le Cameroun. Les entretiens ont eu lieu dans différentes villes de Suisse, où habitaient les personnes interviewées (notamment Zürich, Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel et Bienne). Pour minimiser les effets de mémoire biaisée et éviter de devoir prendre en compte une période d'évolution trop importante, nous n'avons choisi que des personnes qui vivent depuis moins de cinq ans en Suisse (la moyenne étant de deux ans et demi exactement²²). De façon délibérée, nous avons choisi des migrants issus de l'asile ou avec des permis de séjour « précaires », dont nous imaginions que la trajectoire était d'une certaine complexité. Les fonctionnaires internationaux ou des travailleurs établis n'ont donc pas été approchés. En revanche, nous avons trouvé intéressant de faire participer un nombre limité d'étudiants (3) et une femme qui avait suivi son mari suisse, après avoir vécu avec lui au pays d'origine. Nous aurions souhaité rencontrer davantage de femmes, mais cela s'est révélé relativement difficile, puisqu'elles sont nettement minoritaires parmi les nationalités choisies (pour d'autres précisions voir 1.6).

La majorité des migrants interviewés (68%) sont des requérants d'asile, dont une partie a déjà reçu un délai de départ ; deux interlocuteurs sont au bénéfice d'une admission provisoire (permis F ; cf. Figure 40). Au total, 43 migrants interviewés sont du domaine de l'asile ou l'ont été pendant leur séjour en Suisse (p.ex. avant des se marier).

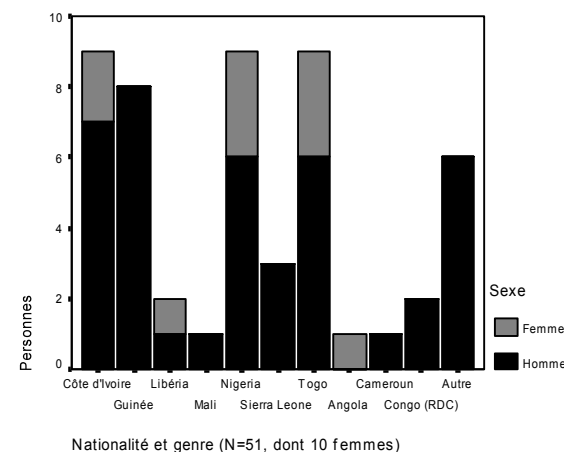
Sans vouloir prétendre à une quelconque représentativité de cet échantillon, on peut relever que le nombre limité de femmes (20%), d'admissions provisoires (une Angolaise et un Togolais) et de réfugiés reconnus reflète bien le profil général des migrants ouest-africains arrivés récemment en Suisse (la proportion des femmes et des permis F étant plus élevée chez les originaires d'Afrique centrale). Les trois nationalités les mieux représentées sont la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Nigeria et le Togo, ce qui correspond à la réalité des migrations d'asile (surtout) de cette région. Plusieurs témoignages confirment

²² Une seule personne interrogée fait exception, puisque nous n'avons appris qu'au cours de l'entretien qu'elle vivait déjà depuis 8 ans en Suisse.

que les Libériens et les Sierra-Léonais sont en réalité moins nombreux que les statistiques ne le laissent supposer²³. Six personnes sont d'une nationalité autre que celles retenues au départ viennent toutes d'Afrique occidentale ou centrale (Burkina Faso 2, Congo-Brazzaville, Guinée-Bissau 2, Niger).

L'âge moyen des migrants interrogés est de 30 ans, le plus jeune ayant 19 et la plus âgée 47 ans. Si presque 40% des répondants ont 26 ans ou moins, les autres sont assez également répartis jusqu'à la quarantaine (médiane : 31 ans). Un tiers des personnes interviewées sont mariées et presque autant ont un ou plusieurs enfants. En revanche, les partenaires ne vivent en Suisse que dans la moitié des cas environ, les autres étant restés au pays d'origine, ce qui est également le cas de la majorité des enfants.

Figure 39 – Nationalité et genre des personnes migrantes interrogées



²³ Il arrive que des ressortissants d'autres pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Nigeria, etc.) indiquent une nationalité sierra-léonaise ou libérienne pour optimiser leurs chances – du moins le croient-ils – d'obtenir l'asile ou pour effacer les traces de leur identité. Un phénomène semblable se produit plus récemment en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Figure 40 – Type d'autorisation des personnes migrantes

Autorisation de séjour				
		Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Aucun permis	1	2.0	2.0
	Permis N	24	47.1	49.0
	Permis F	2	3.9	52.9
	Délai de départ	11	21.6	74.5
	Permis B	13	25.5	100.0
	Total	51	100.0	

Parmi les personnes ayant un permis de séjour (B) figurent trois réfugiés reconnus, dont une femme et deux hommes. Les autres sont au bénéfice d'un permis étudiant (3) ou sont mariés à des partenaires établis ou suisses (7). Une jeune femme réside illégalement en Suisse après avoir vécu aux Pays-Bas et un migrant a vécu sans autorisation de séjour après expiration de son visa de tourisme, avant de se marier avec sa compagne rencontrée à Genève. Un tiers des migrants (37%) a changé de situation ou de permis depuis l'arrivée en Suisse. Au total 43 personnes sont passées par la procédure d'asile à un moment ou un autre (dont trois réfugiés reconnus et trois personnes au bénéfice d'un permis B pour vivre auprès de leur conjoint établi ou suisse).

3 Les trajectoires

3.1 Situation sociale des migrants dans le contexte de départ

La majorité des migrants a vécu – le plus souvent en famille et parfois seuls – dans les capitales ou les grandes villes avant de quitter le pays : Abidjan, Bamako, Bissau, Conakry, Freetown, Lomé, Monrovia, mais aussi dans des villes moins importantes comme Bamenda, Benin City, Bouaké, Lambé, etc. Une partie d'entre eux a grandi à la campagne avant de s'installer en ville pour des raisons professionnelles ou de formation. Seules quatre personnes habitaient toujours à la campagne au moment du départ. Il est également intéressant de constater qu'une proportion non négligeable des migrants interviewés ont déjà une expérience migratoire, car ils ont vécu dans plusieurs pays africains ou ont fait des allers-retours, par exemple entre le Ghana ou la Côte d'Ivoire et leur pays d'origine (Burkina, Libéria, Mali, Togo) ou encore entre deux pays voisins comme la Guinée et la Sierra Leone. D'autres migrants (6) avaient antérieurement séjourné en Europe – en Belgique, France et Suisse – que ce soit pour des raisons professionnelles (diplomates ou famille de diplomates, affaires), de formation ou de tourisme.

La diversité socio-démographique des personnes interviewées qui composent notre échantillon se reflète également de manière très nette dans les indications relatives à la formation : la proportion de ceux qui ont interrompu leur scolarité obligatoire est comparable à celle des diplômés universitaires (27% resp. 31% cf. Figure 41). Près d'un quart des migrants possède un diplôme professionnel. Il n'y pas de corrélation entre le niveau de formation et la nationalité, si ce n'est que les jeunes qui n'ont pas terminé leurs scolarité obligatoire sont un peu plus nombreux parmi les Ivoiriens, tandis que les Guinéens sont aussi bien représentés parmi les universitaires que parmi les personnes sans formation achevée²⁴.

²⁴ Il n'est cependant pas exclu que la proportion relativement importante des personnes avec une formation supérieure s'explique en partie par le fait que les universitaires soient tendanciellement moins réticents à une participation dans le cadre d'une étude.

Figure 41 : Formation des migrants interviewés

Scolarité obligatoire interrompue	13	27%
Scolarité obligatoire terminée	1	2%
Scolarité secondaire terminée	4	8%
Diplôme professionnel	11	23%
Etudes universitaires interrompues	4	8%
Etudes universitaires complètes	15	31%
Total	48	100%
Non-réponses	3	--

Figure 42 : Activité professionnelle avant le départ

Oui	41	80%
Non	10	20%
Type d'activité		
Employé/e	29	72%
Indépendant/e	11	27%
	40	100%
Non-réponses	11	

Question : « Avez-vous travaillé avant de venir en Suisse ? »

La grande majorité des migrants exerçaient une activité professionnelle dans leur pays d'origine (cf. Figure 42) et la palette des professions reflète encore une fois la mosaïque des profils : elle va de l'agriculteur ou du pêcheur au médecin ou haut fonctionnaire d'un ministère, en passant par les tous les métiers du tertiaire (journaliste, commerçant, secrétaire, vendeur ambulant, contrebandier, etc.). Presque toutes les catégories socio-professionnelles sont donc représentées à l'exception des deux extrémités de l'échelle sociale, c'est-à-dire les personnes très privilégiées et les plus démunies.

Notons que les caractéristiques des couches sociales ne correspondent pas nécessairement à celles de la Suisse et que beaucoup de migrants subissent un déclassement social en Europe, dans la mesure où leur rang, lié par exemple au statut de la famille, leurs compétences ou leur diplôme ne sont pas toujours reconnus. De plus, l'accès au marché du travail est restreint pour les demandeurs d'asile et les candidats à l'emploi n'ont pas forcément intérêt à étaler leurs diplômes attestant d'une « sur-qualification » redoutée par certains employeurs. Un observateur privilégié d'origine congolaise fait le constat suivant :

« Les analphabètes qui viennent sont les gagnants des migrations vers l'Europe: ils se retrouvent ici dans les mêmes conditions que les universitaires, ils font les mêmes boulots, ils se sentent valorisés. Je connais par exemple deux personnes qui sont arrivées à quelques mois d'intervalle (par le même réseau): l'un était chauffeur de taxi dans son pays et l'autre était son patron. Ici, ils sont dans le même centre d'accueil. Et l'ironie de l'histoire, c'est que le chauffeur de taxi a trouvé un travail avant le patron... » (KN10)

Les étudiants (ou anciens étudiants) sont tous au bénéfice d'un diplôme universitaire et sont venus en Suisse pour se perfectionner dans leur domaine (médecine, philosophie, gestion, études du développement). Ils expliquent combien la compétition pour trouver un travail dans leur pays d'origine est importante, même pour des personnes hautement qualifiées, et qu'il faut des atouts particuliers pour obtenir un bon emploi. Il faut situer ces témoignages entre autres dans le cadre d'un secteur public fortement réduit (suite aux programmes de restructuration) et manquant chroniquement de moyens dans la plupart des pays d'Afrique occidentale. Un médecin guinéen illustre cette situation, confirmée par d'autres témoignages :

« En tant qu'interne, je ne gagnais rien. L'internat dure deux à trois ans, mais surtout, je voyais que même des collègues médecins n'arrivaient à joindre les deux bouts avec leur salaire. Seuls à la limite les médecins en place depuis très longtemps avec une position hiérarchique s'en sortent. Quant à ouvrir un cabinet privé, il faut un capital de départ que je n'ai pas. Ma famille est modeste; nous avons toujours eu assez à manger, mais pas beaucoup d'argent. Avec une spécialisation acquise à l'étranger, j'imagine au moins avoir une perspective chez moi. » (EF01)

Les études en Europe ou aux Etats-Unis peuvent s'imposer non seulement pour obtenir un label de qualité, mais aussi simplement parce que les possibilités de spécialisations sont très limitées dans nombre de pays africains. Les trois migrants au bénéfice d'un permis d'étudiant (au moment de l'interview) ont tous l'intention de retourner dans leur pays une fois la formation terminée. Le médecin se dit très déçu par la difficulté de trouver un travail d'appui à côté de ses études pour faire quelques économies. Un ancien étudiant en gestion (école privée) s'est marié et a décidé de s'établir en Suisse.

3.2 Conditions prévalant au départ et motifs

Nous avons demandé à nos interlocuteurs de nous décrire brièvement les circonstances de leur départ, mais sans entrer dans les détails qui pouvaient motiver la décision de partir. Cette retenue de notre part se justifie pour deux raisons principales, notamment en ce qui concerne les personnes issues du domaine de l'asile :

- La discussion des motifs de la fuite ou du départ, qui se trouvent au coeur de la procédure d'asile mais pas véritablement au centre de notre recherche, aurait occupé une place beaucoup trop importante de l'entretien si nous

avons tenté de traiter la question sérieusement. Ce parti pris se justifie au regard des recherches existantes, qui n'incitent pas à penser que les trajectoires soient fortement influencées par la nature des motifs d'asile (Vaughan Robinson 2002) ; (Morrison 2000).

- Pour établir un climat de confiance, il est indispensable d'adopter une attitude de compréhension et d'analyse non normative²⁵. Si nous avons insisté sur les motifs de départ, les interlocuteurs auraient pu avoir l'impression que nous voulions vérifier ces motifs, ce qui les aurait probablement incités à adopter un discours justificateur. Il fallait donc leur expliquer qu'à la différence des interrogatoires dans le cadre de la procédure d'asile, notre approche ne visait aucunement à déterminer s'ils avaient le droit ou non d'obtenir (ou même de demander) l'asile. Il fallait également faire comprendre qu'il n'était pas question d'entrer en matière sur les raisons pour lesquelles la Suisse leur avait accordé ou refusé l'asile.

Malgré ces réserves, il n'était pas souhaitable d'évacuer complètement la question des motifs d'asile (éventuels) et l'importance qu'elle pouvait tout de même avoir par rapport au vécu et à la situation des migrants, que ce soit au moment de leur départ, au cours de leur trajectoire ou une fois arrivés en Europe.

Cependant, il convient d'insister sur la distinction, que nous entendons opérer dans le cadre de cette étude, entre l'utilisation courante des termes (par exemple celui de persécution politique évoqué par nos interlocuteurs) et les notions juridiques, qui s'appliquent selon la loi sur l'asile et déterminent les qualités requises pour la reconnaissance du statut de réfugié. Ces dernières ne font pas l'objet de notre analyse.

Ceci dit, on ne peut pas exclure que le discours de certains migrants soit – involontairement ou consciemment – influencé par les catégories juridiques officielles, véhiculées par les représentants des autorités et d'autres acteurs de la société de résidence. En d'autres termes, il ne suffit pas toujours d'assurer aux migrants concernés que les interviewers ne cherchent pas à juger les raisons de leur départ ; en effet, certains mettent en avant les causes politiques de leur exil, sachant qu'il s'agit d'un élément important pour justifier leur présence en Suisse. Dans ce contexte, il faut garder à l'esprit que les questions liées aux motifs « légitimes » de présence des requérants d'asile constituent un nœud complexe dans les relations entre ces derniers et la société d'accueil (dont les chercheurs font partie, même si plusieurs interviewers sont d'origine

²⁵ L'importance d'une telle approche n'est évidemment pas propre au domaine traité et concerne toute situation d'entretien en sciences sociales (cf. par exemple (Kaufmann 2001)).

africaine). La question de l'argumentation concernant les motifs d'asile est suffisamment importante pour être approfondie dans un chapitre ultérieur (3.4.2).

Encore une fois : si nous avons tenté de nous faire une idée très générale des raisons prévalant au départ, les réponses ne sont en aucun cas à mettre en relation avec des catégories juridiques (par exemple de la loi suisse sur l'asile). La brève évocation de ces raisons nous aident à cerner le contexte en amont de l'exil en tant que point de départ de la trajectoire migratoire. Dans ce même ordre d'idées, les proportions indiquées concernant les réponses mettent en relief les caractéristiques de l'échantillon et ne postulent évidemment aucune représentativité par rapport aux motifs des migrants qui composent les flux d'asile.

3.2.1 Situation politique...

Plus de la moitié des demandeurs d'asile et anciens demandeurs d'asile (23 sur 43) indique des persécutions politiques au sens large ou un danger immédiat au moment du départ. Quelques-uns d'entre eux sont partis sur le coup – souvent dans un pays voisin – sans même avoir la possibilité d'avertir des proches, après avoir appris que la police ou des soldats les cherchaient. En témoigne le récit de cette commerçante togolaise :

« Les militaires ont débarqué une nuit chez moi car ils pensaient que j'avais les armes de ce leader cachées dans le garage. Je suis partie par la porte de derrière quand je les ai entendus. Quand je suis partie cette nuit-là, c'était pas pour venir en Suisse. Je suis allée dans une autre ville, ensuite j'ai traversé la frontière, pour arriver au Bénin, puis au Nigeria, parce que beaucoup de mes activités commerciales étaient au Nigeria, j'y ai beaucoup de fournisseurs. Je me suis cachée chez une des mes fournisseuses là-bas et elle a entendu que les gens disaient que j'étais en prison. Je n'avais pas d'autre choix que de fuir, jamais je n'aurais laissé mes enfants sinon. » (KN06)

D'autres personnes interviewées ont d'abord hésité avant de quitter leur pays, comme cette fonctionnaire libérienne occupant un poste important dans un ministère. Ayant déjà connu l'exil auparavant, mais violée par des membres du parti critiqué, elle avait reçu de nombreuses menaces de mort avant que ses proches n'aient pu la convaincre de prendre la fuite.

Plusieurs migrants (7) – notamment de Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone – évoquent la guerre civile, qui les a obligés à quitter leur quartier ou leur village et les a empêchés de retourner chez eux, les privant du même coup de la base économique de leur existence. Dans ces cas, la décision de partir mûrit au fur et à mesure que l'espoir d'assister à un retour à la normale s'amenuise.

Conjointement, on ne peut que confirmer un constat récurrent de la littérature spécialisée (Harding 2000 ; Newland 2001) qui souligne combien il est souvent impossible de séparer les circonstances politiques, économiques et

civiles à la base d'un exode de réfugiés. De nombreux récits, dont nous ne citons que deux exemples, en témoignent :

« J'ai pris la décision de venir à cause de la guerre, c'est difficile de vivre en Sierra Leone maintenant avec la guerre civile qui a ravagé le pays depuis plusieurs années, il n'y a rien qui marche, pas d'écoles, pas d'hôpitaux, c'est même difficile de manger. Les rebelles avaient tué mon père qui travaillait pour le gouvernement, je me sentais menacé parce que j'avais peur qu'ils viennent aussi me chercher. Mon oncle qui est resté là-bas m'a aidé parce que je n'avais pas d'argent. Ma mère et mon oncle ont voulu que je parte. (...) Cela nous a pris au moins une année parce qu'il fallait que mon oncle trouve de l'argent. » (HU10)

« Non je ne voulais pas partir mais quand il y a eu la guerre civile, ils ont pillé le magasin et l'Espagnol avec qui je travaillais a décidé de rentrer chez lui. Et puis comme je n'avais pas de travail et que la situation était difficile dans le pays, mon père qui était militaire avant et qui était proche du gouvernement renversé était menacé, toute la famille, il m'a dit de fuir, j'ai décidé de partir et d'aller gagner ma vie ailleurs. » (HU12)

Si dans certains cas, le migrant prend la fuite avant même d'avoir pu avertir ses proches, il est beaucoup plus fréquent que la famille soit consultée avant le départ. Comme nous l'avons indiqué dans la précédente étude, il arrive souvent que des proches poussent quasiment le migrant au départ, craignant des représailles envers des membres de la famille ou les dangers liés au climat d'insécurité répandu dans certaines régions d'Afrique occidentale. Les jeunes hommes en particulier sont en proie aux violences ou sont tentés par des comportements à hauts risques. Cela concerne bien sûr les soldats, les rebelles et les « sobels »²⁶, mais pas uniquement. Dans un tel contexte, l'éloignement du fils, du neveu ou du frère paraît non seulement être une solution subjectivement préférable, mais probablement « effectivement » plus sûre, pour autant que l'on fasse abstraction des risques éventuels du trajet.

3.2.2 ...conditions économiques...

Des raisons économiques comme cause principale du départ sont également évoquées à plusieurs reprises (8). La régression économique de longue durée n'y est évidemment pas étrangère. Confirmée par tous les indicateurs internationaux (p.ex. les rapports récents sur le développement humain du PNUD), elle s'exprime par le recul à grande échelle des taux de croissance et du revenu par habitant (Barros et al. 2002 ; Hugon 2003), mais également par les conditions sociales et écologiques (pénurie d'eau) qui se sont détériorées dans la plupart des pays au cours des dernières décennies. Ceci reste vrai

²⁶ Soldats durant la journée et rebelles pendant la nuit. Ce terme est notamment utilisé dans dans le contexte sierra-léonais et libérien.

même si dans certaines régions, les moyens de communication, notamment électroniques, se sont développés conjointement au tourisme.

Beaucoup de témoignages illustrent les problèmes récurrents du secteur public : écoles et universités fermées, difficultés de se faire soigner, problèmes d'approvisionnement en énergie, etc.

« Je suis parti pour des raisons économiques, parce que dans mon pays ça ne va pas et c'est pareil dans d'autres pays africains. Il y a des arriérés de salaires, des problèmes de santé, c'est difficile d'acheter des médicaments. Je n'avais pas d'avenir et j'ai décidé de partir pour me débrouiller ailleurs. » (HU06)

Les récits des migrants nous amènent à penser que ce n'est pas nécessairement l'ampleur des difficultés, mais surtout leur dégradation qui est déterminante pour les décisions des migrants : plus encore que la pauvreté et le chômage en tant que tels, c'est le manque total de perspectives d'avenir qui motive les personnes interrogées. Face à une situation où tout espoir d'amélioration à moyen terme paraît interdit, l'idée de réussir à l'étranger semble encore plus prometteuse que de rester sur place, même si le projet d'exil est flou et risqué.

C'est dans ce contexte qu'il est possible d'expliquer que certains partent à cause de l'impossibilité de trouver une place de travail ou de continuer une formation et que d'autres, en revanche, prennent les devants avant de perdre leur emploi, de peur de ne plus avoir ensuite les moyens nécessaires pour le voyage. Tout se passe comme s'il s'agissait, dans certains cas de figure, de ne pas laisser passer une opportunité qui ne peut être qu'ailleurs, même si on ne ressent ni le besoin immédiat ni une réelle envie de partir.

Enfin, pour certains migrants, le voyage s'inscrit dans une activité commerciale en développement, comme pour ce jeune Guinéen qui avait l'intention de faire des affaires entre l'Europe et son pays avec des pièces détachées ou de la friperie. Ces migrants n'ont pas nécessairement envie de s'installer en Europe, même si faute de documents de voyages valables (difficulté d'obtenir un visa), ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions et se font arrêter à la frontière ou dans un aéroport. Ils peuvent alors être amenés à déposer une demande d'asile pour éviter d'être refoulés sur le coup ; de fil en aiguille, ils restent, avec l'intention de mettre à profit leur déplacement d'une façon ou d'une autre. Des jeunes hommes ou des femmes issus de familles traditionnellement commerçantes, peules, malinkés, ibos ou autres, ont parfois l'habitude de voyager en Afrique ou en Asie et veulent également se rendre en Europe. Ce phénomène de petits business transfrontaliers a été décrit dans un livre consacré aux « nomades de l'économie souterraine » (Tariu 2002).

3.2.3 ...ou encore familiales...

Dans plusieurs cas rapportés, des raisons familiales s'ajoutent aux motifs économiques et les migrants espèrent par leur départ pouvoir aider leurs

proches. Ils font état du décès d'un des parents, souvent le père, ce qui force l'aîné, en l'absence d'assurances sociales ou de revenus alternatifs, à prendre en charge la fratrie. Le témoignage d'un Togolais au bénéfice d'une formation universitaire est révélateur à ce sujet :

« Ma maman est décédée en 1993 et mon père l'année passée. Je viens d'une famille de 9 enfants et je suis le fils aîné. Il y avait une responsabilité à assumer. Le fils aîné est le deuxième père. Je me suis dit qu'il fallait que je sorte de cette situation, c'était là ma motivation, partir pour trouver mieux ailleurs pour pouvoir au moins aider les petits frères. Je me suis senti écrasé par cette responsabilité, j'aurais pu m'en défaire mais il y a une grande solidarité entre nous qui a été créée avec la maladie de mon père. (...) Je ne peux plus retourner sans être à la hauteur des responsabilités qui m'incombent. » (KN03)

Tout autre profil, mais situation néanmoins comparable que celle d'une jeune femme nigériane, qui a dû abandonner la scolarité obligatoire faute de moyens pour payer l'écolage, après la mort de son père et le rejet de sa mère par la belle-famille. Elle vend des poissons et des tomates au marché, puis, pour gagner davantage, des aliments préparés, mais elle se rend compte que le bénéfice ne suffira jamais pour nourrir tous ses frères.

« Things were not going well. I didn't go to school because I had to help pay school fees for my brothers. My next younger brother went to secondary school and I paid for him to go to University. He was very good at school. And then I realised I would have to pay for all other brothers and I couldn't get enough money for all of them to go to school, though they were so smart. I thought it a pity if they also had to stop school. That is when I decided to go abroad to be able to help everybody because the money has more value in Europe than in Nigeria. My aunties daughter was trading in Italy (buying from supermarkets and selling) and told me about it when she came to Nigeria. She had been in Italy for 12 years. » (EF11)

Parfois, les raisons familiales sont déterminantes, indépendamment de la situation économique. Ainsi, une jeune fille ivoirienne enceinte à l'âge de 15 ans décide avec l'aide de sa mère de quitter le pays pour commencer une nouvelle vie à l'étranger, sans même en avertir son père ni celui de l'enfant.

Plusieurs observateurs privilégiés font état d'autres motifs liés à la situation familiale, qui concernent plus souvent des femmes, malheureusement peu nombreuses dans notre échantillon. Il est question de mariages forcés, d'excisions, d'infertilité, de polygamie imposée, etc.

Par ailleurs, touchant autant les hommes que les femmes, des persécutions religieuses ou liées à la sorcellerie sont également rapportées à plusieurs reprises, mais ce type de motif n'a pas directement été évoqué par les migrants interviewés.

« Il ne faut pas non plus négliger le rôle de certaines sectes, de sociétés occultes très puissantes. De plus en plus, les gens se font prendre dans ces sociétés et ne peuvent plus en sortir. Ils ont souvent plus peur d'elles que de la police ou du gouvernement! Ça prend de plus en plus de force, il y a même des chefs du gouvernement ou de la police dedans. Les gens sont en danger, parfois leur famille aussi. Certains se pensent aussi victimes de magie noire. » (KN14, spécialiste)

Les violences interreligieuses font régulièrement l'objet des médias du Nord et l'évocation de sectes et de rituels magiques peut parfois prêter à sourire. Mais la réalité locale dépasse parfois l'imagination, comme en témoigne, par exemple, le rapport de police concernant une secte tueuse dans l'Est du Nigeria²⁷.

3.2.4 ...et parfois comme un défi à relever

Enfin, il arrive également que des migrants optent pour l'exil par esprit de curiosité et pour connaître d'autres horizons : « I just wanted to see the other side of the planet » ou « partir pour se chercher » sont des expressions couramment entendues au cours de nos entretiens. Si de tels motifs peuvent constituer un moteur puissant chez certains individus, ils sont rarement suffisants pour leur permettre de concrétiser le départ.

« Certains viennent en Europe pour se chercher, comme on dit chez nous. Ils viennent pour des raisons économiques. Mais je pense qu'il n'y a pas de raisons économiques indépendantes des raisons politiques. L'Afrique est un continent assez riche, mais les ressources sont confisquées par une minorité de gens. L'Occident est hypocrite envers la jeunesse africaine. C'est la jeunesse qui paie, c'est elle qui souffre et qui ne peut pas travailler. » (KN07)

Dans certains quartiers des grandes villes ou dans certains milieux sociaux, la proportion de jeunes ayant quitté le pays est de plus en plus importante. L'exil devient alors une sorte de modèle comportemental pour toute une classe d'âge. Dans cet ordre d'idées, partir constitue aussi un défi (« it was a challenge »), que certains se proposent de relever, à moins d'avoir de très bonnes raisons d'y renoncer. Il suffit alors de perdre son travail ou de trouver les portes de l'université fermées en raison de grèves récurrentes pour se lancer sur les routes, si on en a les moyens.

²⁷ En août 2004, plusieurs articles de journaux font état d'une découverte macabre de la police dans des forêts situées près du village d'Okija. Une cinquantaine de corps en décomposition, dont certains décapités, y ont été retrouvés. D'aucuns estiment qu'il s'agit de l'œuvre d'une secte de la région.

« My sister in USA asked what I was still waiting for. 'Everybody has gone abroad and you are still there.' I replied that I had no money to leave. She said she could always arrange for that. Friends who came on holidays also asked me why I wasn't trying to go. There are many opportunities and it is interesting. I saw them change and also have some money. They also told me about the difficulties, that you have to do at least two jobs to earn a living, that it is hard, that you are alone. The decision was not so easy to take, to let my children behind and the family. But I thought it was then or never. » (EF03)

Dans une étude sur les circulations sénégalaises en Italie, Mboup (2000) relate que les travailleurs migrants sont dépeints dans les chansons en vogue au Sénégal comme de véritables héros, de nouveaux développeurs de leur peuple : « le Modou [migrant issu de certaines ethnies sénégalaises] est celui qui est parti travailler sous le soleil pour assurer la survie de ceux qui sont restés à l'ombre » (p. 89)²⁸.

De ce tour d'horizon des motifs de départ, il ressort qu'entre les deux pôles extrêmes – départ forcé et incontournable d'une part et exil librement choisi de l'autre – les modalités et les motivations qui sous-tendent le départ sont nombreuses et aussi hétérogènes que le profil des migrants. Cette mosaïque reflète la situation d'un continent marqué par une dynamique durable de régression économique et sociale, mais aussi par un développement inégal. De plus, les conséquences des ajustements structurels ont affecté les débouchés des personnes (hautement) qualifiées qui trouvaient auparavant facilement un emploi. Les conditions se sont également dégradées dans les pays d'immigration de la région (Côte d'Ivoire, Nigeria, etc.) offrant dorénavant moins d'issues à la migration intra-africaine. Depuis la fin de la guerre froide, le continent a perdu en importance géostratégique (même si plusieurs Etats africains ont récemment attiré l'attention des pays occidentaux préoccupés par la lutte contre le terrorisme) et les conflits armés se sont multipliés jusque vers la fin des années 1990. Plusieurs pays d'Afrique occidentale ont été directement touchés (Libéria, Sierra Leone, Guinée, Gambie, Nigeria et, plus tard, Côte d'Ivoire) avec les conséquences à plus long terme que l'on imagine.

Selon les résultats d'un sondage récent de la BBC, une majorité des habitants d'Afrique subsaharienne choisiraient de vivre dans un autre Etat que le leur. Ainsi, 73% des Nigériens, 70% des Ivoiriens et 66% des Ghanéens préféreraient vivre en Amérique du Nord ou en Europe plutôt que dans leur

²⁸ Quelques personnes africaines rencontrées en tant qu'observateurs privilégiés mentionnent ces histoires, notamment en RDC, où les réalités de la migration sont décrites : les chansons sur « Monsieur l'Ambassadeur » qui est en fait un passeur (KN04) ou les pièces de théâtre ridiculisant celui « qui a touché le ciel et est revenu », sans le sous et couvert de honte (KN09), sont édifiantes.

propre pays²⁹. Les témoignages récoltés nous amènent à penser que ce n'est pas seulement l'ampleur de la pauvreté ou l'acuité des conflits en tant que telles, mais également le manque de perspectives d'avenir, c'est-à-dire le doute par rapport à une amélioration possible, qui décident les jeunes à s'expatrier d'un continent par ailleurs économiquement, socialement et culturellement très ouvert. Certains chercheurs sont d'avis que la vacuité des Etats africains et leur ouverture commerciale ont bloqué le développement (Chabal et Daloz 1999), contrairement à ce qui s'est passé dans des pays émergents d'Asie. De plus, les images véhiculées de l'Europe par les médias (internet, la télévision, notamment TV5) et par les récits des autres migrants, ne constituent pas un motif de départ à proprement parler, mais y participent sans aucun doute (cf. 3.4.1).

3.3 Le périple

Pour le dire d'emblée : sauf exception, le périple qui mène les migrants en Suisse depuis l'Afrique est rarement librement choisi, mais dépend en général des opportunités et des contacts, à l'étranger et dans le pays de résidence, ainsi que du « budget » disponible pour le voyage (Van Hear 2004). Certains migrants sont amenés à quitter ou fuir leur pays par différents moyens de transport pour rejoindre un aéroport international ou un port de départ. S'il est relativement facile de franchir la plupart des frontières d'Afrique de l'Ouest, même sans documents de voyage, les choses se compliquent quand il s'agit de monter à bord d'un bateau ou à plus forte raison d'un avion partant pour l'Europe.

3.3.1 Parcours et moyens de transport

A notre surprise, les questions concernant le déroulement précis du voyage étaient, pour certains de nos interlocuteurs, plus délicates encore à aborder que les motifs de l'exil. Cette difficulté semble liée à la conjugaison des effets induits par les interrogatoires dans le cadre de la procédure d'asile, par des injonctions de la part des passeurs et par les informations échangées parmi les demandeurs d'asile. En ce qui concerne le premier élément, plusieurs migrants et observateurs privilégiés nous font remarquer que les questions liées au parcours pour arriver en Suisse occupent désormais une place prépondérante dans les entretiens. Cette affirmation n'est pas confirmée par les responsables de la procédure d'asile, qui ne font état d'aucun changement des pratiques à ce

²⁹ Le sondage, commandé par la BBC, porte sur 7000 personnes dans 10 pays d'Afrique subsaharienne (« The pulse of Africa », BBC World Service, August 2004 ; http://news.bbc.co.uk/nol/shared/bsp/hi/pdfs/18_10_04_pulse.pdf)

sujet. Toujours est-il que malgré nos garanties de confidentialité, certains interlocuteurs se rétractent dès qu'on aborde ces questions, nous faisant remarquer qu'elles ressemblent à s'y méprendre à celles qui leur ont déjà été posées dans le centre d'enregistrement ou lors des entretiens qui ont suivi dans le cadre de la procédure d'asile³⁰.

Certains hésitent probablement aussi à nous livrer un récit complet du parcours, car ils se souviennent qu'un passeur ou une autre personne leur a répété qu'il ne fallait en aucun cas révéler leur véritable parcours. Quand la réticence est trop grande, nous préférons ne pas insister sur les détails afin de ne pas compromettre toute la suite de l'entretien³¹.

Parmi les 43 personnes relevant du domaine de l'asile, seule une minorité est venue sans escale de son pays d'origine jusqu'en Suisse (5)³². Les autres migrants interviewés ont traversé un, voire plusieurs pays et emprunté différents moyens de transports avant d'arriver à destination. Mais dans la plupart des cas, les étapes intermédiaires dans d'autres pays africains ou européens durent peu de temps (quelques jours, plus rarement quelques semaines). Nous reviendrons plus loin sur les trajectoires particulières de ceux qui ont résidé pendant une plus longue période dans d'autres pays européens avant d'arriver en Suisse.

En Afrique, les étapes les plus fréquentes amènent les migrants – en voiture, en camion ou en bateau – dans un Etat voisin du pays d'origine, qui peut être le Ghana, le Bénin, le Nigeria, la Guinée, le Sénégal ou le Congo-Brazzaville. Mais il existe également des trajets africains plus compliqués comme celui d'un syndicaliste ivoirien, qui s'était d'ailleurs déjà réfugié au Mali dans le passé.

³⁰ Il s'avère par ailleurs extrêmement difficile d'aborder ce thème par des moyens détournés, c'est-à-dire sans poser ces questions délicates directement.

³¹ En effet, il nous semblait préférable d'avoir un nombre réduit de témoignages librement consentis plutôt que des récits plus nombreux accordés avec réticence et donc plus susceptibles de s'avérer faux. Malheureusement, il n'était pas possible lors de la prise de contact avec les interlocuteurs de prévoir dans quelle mesure ils seraient prêts à parler librement, même si le contenu des entretiens était annoncé.

³² Une femme était par exemple arrivée en tant que touriste, avant que n'éclatent les hostilités en Côte d'Ivoire.

« J'ai cherché par bouche à oreille qui pouvait me faire voyager et je suis tombé sur un Sénégalais qui pouvait m'aider si j'avais les moyens ; je l'ai connu par son frère qui travaillait à la cité universitaire. (...) Il m'a dit : 'on va d'abord chez moi au Sénégal et mon frère va t'aider'. J'ai envoyé quelqu'un chez ma mère pour prendre l'argent. J'ai pris un camion et on m'a fait passer pour l'apprenti du chauffeur du camion. On est passés par le Mali et comme le chauffeur était malien, ils se sont dit que l'apprenti sûrement aussi. J'ai fait trois jours au Sénégal et son frère m'a mis dans un bateau, il a payé les gens. Et je me suis retrouvé en Italie. » (KN07)

Comme nous l'avons indiqué concernant le profil des migrants, certains d'entre eux ont vécu dans un pays de la région qui n'était pas le leur ; d'autres s'y rendaient régulièrement, par exemple pour des raisons d'affaires ou familiales. Des contacts sur place ont donc facilité le passage, s'il n'était pas possible d'entreprendre un voyage intercontinental depuis le pays d'origine.

Pour atteindre l'Europe, environ les deux tiers (29) des répondants disent être venus par voie aérienne. Le plus souvent (21), ils ont atterri dans un pays voisin de la Suisse, en Italie, en France, en Allemagne, ou encore en Espagne ou au Portugal. Huit migrants ont pris un vol pour Zürich ou – après un transit dans une autre ville – pour Genève. Parmi les deux groupes, certains ont aussi fait escale en Afrique du Nord (Egypte, Maroc) ou au Moyen-Orient (Dubai). D'autres ont été interceptés en Suisse, alors qu'ils avaient l'intention de continuer leur trajet vers la Grande-Bretagne, le Canada ou Hong Kong.

Environ un tiers des migrants affirme être arrivé en bateau (13), toujours en Italie, soit en tant que passagers clandestins, mais avec la complicité de l'équipage, soit en tant que membres de l'équipage. Selon les témoignages, ils sont le plus souvent montés à bord à Conakry, mais également à Abidjan, Accra, Cotonou, Dakar, Freetown ou Monrovia. Ainsi un trajet couramment décrit non seulement par les migrants eux-mêmes, mais rapporté également par des spécialistes issus des autorités ou des ONG, concerne un voyage en bateau depuis une grande ville portuaire en Afrique subsaharienne jusqu'en Italie, suivi de la traversée de la frontière suisse en train, voiture ou à pied. Certains spécialistes s'interrogent d'ailleurs sur les filières organisées pour les trajets en bateau depuis la Guinée, mais leurs déclarations sont rarement de première main et restent assez vagues.

Dans la plupart des cas, la traversée dure deux à trois semaines et se révèle en général assez éprouvante. Un migrant l'exprime dans un langage qui traduit son émotion :

« Ce voyage était de la pure merde. C'était vraiment dur et j'ai même pensé au suicide. C'est comme si je n'avais pas existé pendant deux semaines. » (HU08)

Même si quelques-uns avouent avoir eu peur, la majorité des migrants évite d'aborder directement le vécu durant le trajet et il est parfois difficile de distinguer la pudeur d'une réticence plus générale à l'égard de ce sujet déjà considéré comme délicat.

Certains migrants interviewés reconnaissent – souvent spontanément et parfois après quelques hésitations – avoir présenté la version « officielle » du trajet en bateau aux fonctionnaires, alors même qu'ils ont en réalité atterri en avion dans une ville européenne. Ce mensonge diplomatique permet entre autres d'expliquer l'absence de papiers, par exemple pour ceux qui ont emprunté des documents de voyage et/ou ont été obligés de les rendre aux passeurs. Si nous avons récolté de rares récits (3) concernant la traversée en bateau depuis l'Afrique de l'Ouest suffisamment détaillés pour être parfaitement crédibles, un doute subsiste dans plusieurs autres cas face à la réticence des interlocuteurs de donner davantage d'informations, même si celle-ci peut être due au refus de se rappeler des expériences pénibles ou aux mots d'ordres des passeurs.

Mais curieusement aucun des migrants, qui parlent librement de ce sujet, ne connaît dans son entourage direct une personne qui soit venue en bateau. Deux répondants font cependant remarquer qu'il se pourrait que « des Guinéens » côtoient dans les centres d'accueil ou d'enregistrement aient effectivement voyagé en bateau depuis l'Afrique subsaharienne. Il est encore à relever qu'aucune des femmes interviewées n'a emprunté ce moyen de transport, perçu comme dangereux et incertain, même s'il est plus accessible pour des personnes sans documents de voyage. Par conséquent, les témoignages indirects et divers recoupements nous incitent à penser que la grande majorité des migrants arrive probablement par voie aérienne, même si les trajets en bateau existent indéniablement.

Dans certains témoignages, on sent que le trajet et les obstacles qui peuvent s'y dresser correspondent à une expérience marquante, parfois perçue sur le mode d'une épreuve qu'il s'agit de surmonter pour faire ses preuves. Ceci est particulièrement vrai quand il s'agit d'un trajet physiquement pénible. Dans ce même ordre d'idées, Escoffier (2004) analyse la traversée du désert – le plus souvent algérien – de jeunes gens d'Afrique subsaharienne comme un voyage initiatique et faisant l'objet de nombreux phantasmes. Parmi les migrants interrogés dans notre étude, aucun ne décrit cette trajectoire, la plupart disant avoir voyagé soit par voie aérienne, soit en bateau depuis l'Afrique subsaharienne. Un migrant nigérien a vraisemblablement emprunté la voie terrestre et franchi la mer à partir de la Libye, mais il refuse de nous livrer des détails sur les expériences visiblement traumatisantes qui y sont liées ; il a perdu 20 kilos pendant le voyage. On peut se demander si d'autres personnes interviewées, qui affirment avoir pris le bateau en Afrique occidentale (et refusent d'entrer dans les détails de leur trajet), sont en réalité passées par l'Afrique du Nord sans que nous ne le sachions.

Au-delà de cette dernière supposition, nous ne pouvons fournir aucune explication définitive quant à l'absence de témoignages concernant ce parcours terrestre (par le Sahara et l'Afrique du Nord) pourtant fréquemment décrit dans les médias occidentaux, et analysé notamment par des chercheurs au Maroc

(Barros et al. 2002). L'hypothèse la plus plausible, qui rejoint également les témoignages de plusieurs observateurs privilégiés, est qu'en réalité, la grande majorité des migrants parviennent en Europe par des voies conventionnelles (avion), même si celles-ci ne sont pas aussi spectaculaires que la dangereuse traversée de la Méditerranée en barque de fortune. Il n'est pas complètement exclu que les interlocuteurs rencontrés en Suisse appartiennent majoritairement à un groupe suffisamment « privilégié » pour avoir eu des possibilités de voyages alternatives.

3.3.2 Histoires de papiers

Les ressortissants de tous les pays d'Afrique de l'Ouest (et centrale) sont soumis à une obligation de visa pour entrer en Suisse³³. Ceci vaut également pour l'Union Européenne, même si des liens privilégiés existent entre certains pays et leurs anciennes colonies. Par exemple, les ressortissants de l'Angola et de la Guinée-Bissau nous disent qu'il est assez facile d'entrer au Portugal³⁴. Tous les témoignages concordent pour constater qu'il est difficile d'obtenir un visa (de tourisme), particulièrement pour des personnes jeunes, et surtout si elles n'ont pas un dossier très solide (invitation officielle, conférence reconnue, etc.). Un Nigérien de 35 ans, qui disposait de suffisamment d'économies pour entreprendre le voyage dans de bonnes conditions, raconte qu'il a tenté en vain d'obtenir un visa de tourisme dans différentes ambassades européennes. Découragé au bout de six mois de tentatives infructueuses, il décide alors de s'adresser à un « agent » qui lui propose au bout d'un mois seulement un visa apparemment en règle pour la Suisse au prix de US\$ 2500.

Un déplacement par avion n'est quasiment pas envisageable sans documents de voyage, car les contrôles sont stricts. En effet, en plus des douaniers nationaux, des employés des compagnies aériennes, voire des représentants des autorités du pays de destination, sont présents dans certains aéroports considérés à « fort potentiel migratoire »³⁵. Les récits montrent que pour pouvoir partir, les migrants disposent grosso modo des cinq possibilités suivantes :

- S'ils ne disposent pas de papiers d'identité et de voyage, ils sont obligés de passer clandestinement les frontières et/ou doivent se cacher dans des

³³ Font exception les détenteurs de passeports diplomatiques de Côte d'Ivoire.

³⁴ Pour beaucoup de pays, l'obligation de visa a été introduite au cours des années 1990. L'Allemagne, par exemple, a rendu obligatoire les visas pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo en 1994.

³⁵ Cette information est confirmée par les entretiens avec des spécialistes rencontrés dans le cadre de l'enquête quantitative dans différents pays européens.

moyens de transports (essentiellement voitures, bateaux, trains) ou négocier avec les transporteurs (capitaines des bateaux). Notons qu'en Afrique, beaucoup d'habitants ne disposent d'aucun passeport ou papier d'identité, parfois difficiles et coûteux à obtenir.

- Ils obtiennent un visa en règle, grâce à une invitation par un proche vivant à l'étranger, dans le cadre d'une conférence internationale, d'une relation d'affaire (par exemple pour négocier avec un client potentiel) ou pour entreprendre des études, après inscription dans une école privée ou une université. Ces situations sont décrites par plusieurs interlocuteurs, comme par exemple par cette femme haut fonctionnaire au sein d'un ministère sous le régime de Charles Taylor dont elle avait critiqué à plusieurs reprises la politique. Alors qu'elle se sait de plus en plus menacée (appels anonymes, agressions physiques), elle décide de partir au Ghana (en camion). Ayant été amenée à voyager fréquemment, elle est en possession d'un passeport valable. Un ami proche, connu lors d'un séjour antérieur en Suisse, lui envoie de l'argent (au Ghana) et une invitation pour la Suisse. Elle tente d'abord d'obtenir un visa pour les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, car elle craint que son exil ne risque de se prolonger et elle pense avoir plus de perspectives dans un pays anglophone. Comme le visa lui est refusé, elle se rend finalement en Suisse dans l'espoir de pouvoir ensuite continuer le voyage depuis là.
- D'autres (migrants ou spécialistes) nous rapportent également des cas connus de voyageurs ou commerçants européens, d'ambassadeurs africains, d'artistes, d'équipes de football ou de groupes religieux qui amènent des passagers supplémentaires – en tant que collaborateurs, invités ou membres de leurs troupes ou équipe, etc. – le plus souvent moyennant paiement³⁶. Des esprits particulièrement inventifs vont jusqu'à échafauder des agences ou pseudo-entreprises qui organisent des stages en Europe pour acheminer des candidats à l'exil. Bref, tous les moyens sont explorés pour répondre à la demande pressante de partir, que les pays européens cherchent à contrecarrer par des restrictions. Pour accéder à ce genre de service, il suffit parfois de correspondre à un profil particulier, par exemple de faire partie d'une troupe d'artistes, de disposer de moyens suffisants ou de relations privilégiées avec des personnes qui voyagent fréquemment.

³⁶ Les Congolais appellent ce phénomène *ngulu* en lingala (*bangulu* au pluriel, signifiant porc). Le terme est devenu célèbre notamment suite à l'arrestation du chanteur Papa Wemba, accusé d'avoir introduit illégalement et contre paiement des compatriotes en Europe. (cf. « Bangulu in Europa », NZZ 29.10.2004).

- Une autre possibilité consiste à utiliser des papiers (passeports ou permis d'établissements) d'autres personnes pour voyager. Ceci concerne plus particulièrement les candidats au départ qui ont de la famille ou des amis établis en Europe ou en Amérique du Nord, qui sont prêts à leur céder des documents. Plusieurs précautions sont nécessaires dans ce cas : souvent le concours d'un employé de l'aéroport de départ est indispensable pour faire passer le contrôle d'identité (par exemple, si la ressemblance avec la photo n'est pas parfaite) et pour obtenir la carte d'embarquement. A l'arrivée, le voyageur risque également d'être découvert lors d'un contrôle plus approfondi. Pour minimiser ce risque, certains s'arrangent pour s'arrêter en cours de route : le migrant utilise par exemple le passeport d'un frère qui vit aux Etats-Unis et s'arrête lors de son escale en Suisse.

Cette manière de faire semble également être utilisée par certains passeurs. Une femme active dans la communauté africaine suisse raconte par exemple comment un réseau de prostitution fait venir des femmes camerounaises en utilisant les passeports des femmes arrivées précédemment et naturalisées suite à un mariage avec un Suisse.

- Finalement, il reste la possibilité du recours à un passeur ou une agence spécialisée dans les voyages à l'étranger : étant donné que les contrôles d'entrée en Europe deviennent de plus en plus stricts, le recours à un agent ou passeur se révèle souvent indispensable pour qui veut ou doit partir. Certains agents dans les pays d'origine – selon les témoignages, il s'agit essentiellement d'hommes quand il est question de personnes dont ce genre de service constitue l'activité principale – offrent des arrangements complets, allant de la préparation des papiers jusqu'à l'accueil dans le pays de destination, en passant par l'accompagnement par avion ou en voiture.

Il arrive fréquemment que les différents cas de figure évoqués ci-dessus se mêlent les uns aux autres. Les services offerts, par exemple, peuvent ne concerner qu'une partie limitée du trajet en Afrique ou en Europe (passage de la frontière terrestre, passage de la douane à l'aéroport, etc.), le reste du voyage étant organisé par des proches ou effectué avec des papiers en règle. Il est pour cette raison impossible d'avancer des proportions quant aux différentes possibilités choisies. Les arrangements trouvés pour le passage n'étant pas au cœur de la recherche, nous n'avons pas analysé en détail les raisons qui ont amenés les migrants à opter pour une modalité donnée. Les témoignages récoltés laissent supposer que les « services » disponibles diffèrent passablement selon le pays et le contexte. Certains interlocuteurs affirment qu'il est particulièrement facile d'obtenir des papiers falsifiés au Ghana ou que de véritables filières organisées opèrent à partir du Nigeria, mais pour vérifier ces informations, il faudrait mener des études sur place.

Les entretiens montrent que le type d'arrangement trouvé pour le voyage se révèle largement indépendant des motifs du départ, si ce n'est qu'une très longue préparation n'est souvent guère possible pour des migrants obligés de partir devant une menace immédiate et ne disposant d'aucun refuge sur place. En d'autres termes, et comme cela a été démontré dans d'autres études (Morrison 2002), il est absolument impossible de préjuger des motifs « légitimes » ou non de l'exil à partir des moyens déployés pour la trajectoire. En effet, nous avons rencontré des personnes obligées de fuir leur pays tout comme d'autres ayant décidé de partir de leur plein gré, toutes ayant fait appel au même type de passeurs. Par ailleurs, des personnes persécutées peuvent avoir l'opportunité de voyager avec des papiers en règle comme ce fut le cas pour cette femme réfugiée du Libéria évoquée ci-dessus.

Quelques témoignages semblent indiquer un cas de figure un peu particulier concernant les activistes politiques, dans la mesure où la fuite est parfois prise en charge par d'autres membres de l'organisation politique ou soutenue par des ONG sympathisant avec leur cause. Mais les migrants en question soulignent également que d'autres camarades politiques n'ont pas eu la même chance qu'eux d'obtenir le soutien nécessaire pour quitter le pays à temps. Une personne interviewée nous confie qu'elle regrette d'avoir donné aux autorités suisses les informations concernant l'organisation qui l'avait soutenue dans sa fuite, celle-ci étant désormais soupçonnée de faciliter l'émigration illégale. Dans ce contexte, on comprend mieux les réticences de certains de nos interlocuteurs à fournir des détails sur le soutien obtenu dans l'organisation de la fuite ou du départ, réticences qui s'expliquent par le souci de protéger les intermédiaires et d'autres candidats à l'exil.

3.3.3 Relations avec les passeurs

Le recours à un passeur ou une agence est donc moins déterminé par les motifs de l'exil – comme on l'imagine parfois – que par les circonstances du départ et notamment l'existence de possibilités alternatives de voyage. Il est en effet intéressant de remarquer que plusieurs des migrants interrogés ont d'abord cherché à organiser leur voyage eux-mêmes et n'ont fait appel à des services « professionnels » qu'après avoir échoué dans leurs démarches. Parmi les personnes interviewées, 25 disent avoir fait appel à un passeur ou agent (les deux termes sont utilisés comme des synonymes), ce qui correspond environ aux deux tiers des répondants, si on ne tient pas compte des étudiants, des époux de Suisses, des touristes et des personnes qui refusent de répondre à cette question (12).

Malgré les limites évoquées concernant l'interprétation des résultats chiffrés, on peut *a priori* s'étonner que cette proportion soit moins élevée que celle constatée pour les requérants d'asile kosovars, irakiens et sri-lankais faisant l'objet de l'étude précédente, et qui ont presque tous fait appel aux services

d'un passeur à au moins une étape de leur trajet (Efionayi-Mäder et al. 2001). Un premier élément d'explication réside dans le fait que les migrants ouest-africains n'ont pas nécessairement besoin de soutien pour se rendre dans un pays voisin en Afrique, ce qui était systématiquement le cas des Irakiens, pour se rendre en Iran ou en Turquie et des Kosovars, pour se rendre en Italie. En deuxième lieu, il faut souligner que l'étude précédente ne portait pas sur les modalités du trajet. Nous disposions donc uniquement de déclarations spontanées et non d'informations systématiques sur tous les voyages³⁷.

Finalement, il convient de rappeler que cette étude a employé le terme de « passeur » dans une acception très large pouvant inclure toute aide fournie par un tiers pour passer une frontière, même s'il s'agissait d'un soutien purement amical. Il est vrai que cette notion ne se recoupe pas nécessairement avec l'utilisation du langage choisi dans les récits africains, même si nous avons tenté de la clarifier au cours des entretiens. Par conséquent, il est utile de se référer à la définition plus précise citée par D'Amato et al. (2005) et qui figure dans le protocole de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre le crime organisé transnational (COT), signé à Palerme en 2000. Le *trafic d'êtres humains* (human smuggling) y est défini de la façon suivante :

« Smuggling of migrants shall mean the procurement, in order to obtain, directly or indirectly, a financial or other material benefit, of the illegal entry of a person into a State Party of which the person is not a national or permanent resident. » (UNO 2000)

Cette définition est à distinguer de la *traite d'êtres humains* (human trafficking), qui implique une forme de coercition envers le migrant en question³⁸ :

« Trafficking in persons means the recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of persons, by means of threats or use of force or other forms of coercion, of abduction, of fraud, of deception, of the abuse of power or of a position of vulnerability or of giving or receiving of payments or benefits to achieve the consent of a person having control over another person, for the purpose of exploitation » (UNO 2000)

En ce sens, le trafic (smuggling) se réfère à un service, auquel les migrants ont recours contre paiement pour accéder à un pays au moyen de documents falsifiés, empruntés ou sans documents du tout. Comme on le verra, cette définition correspond relativement bien à la signification que lui donnent les migrants interviewés, dans la mesure où ils ne parlent pas de « passeurs »

³⁷ Il n'est donc pas exclu que les migrants qui avaient trouvé une « combine » en utilisant, par exemple, les papiers d'un proche aient préféré ne pas aborder ce sujet lors des entretiens.

³⁸ Pour plus de précisions se référer à (D'Amato et al. 2004)

quand il est question d'une personne de leur entourage qui les aide à émigrer sans demander de contre-partie financière (ou seulement le remboursement des frais effectifs). Il faut cependant reconnaître que les limites entre un soutien à bien plaisir et un service rémunéré ne sont pas toujours parfaitement nettes.

Les services fournis par les passeurs concernent la plupart du temps à la fois l'organisation de l'itinéraire et la fourniture des documents de voyage, l'un étant parfois choisi en fonction de la disponibilité de l'autre. Dans un tiers des cas, le passeur a donc un rôle particulièrement important puisqu'il oriente le migrant sur le choix de la destination ou en décide lui-même selon les opportunités (cf. Figure 43). Dans d'autres cas, les migrants choisissent leur destination de manière indépendante et ont recours aux services d'un passeur pour une partie du trajet uniquement ou pour l'obtention d'un document de voyage.

Figure 43 : Services fournis par le ou les passeur/s ou agent/s (réponses multiples possibles)

Organisation de l'itinéraire et des moyens de transports	18	82%
Documents de voyage	13	59%
Orientation ou conseils sur le choix de la destination	8	36%
Non-réponses	3	--
Personnes ayant fait appel à un passeur	25	(sur 39)

« Quelle est votre expérience avec un agent/passeur ? Quels services vous ont été offerts ? »

Selon les circonstances, les migrants peuvent faire appel à un passeur à différents moments de leur trajectoire :

- à la sortie du pays de résidence, notamment à l'aéroport ou en passant par une frontière terrestre ;
- lors du passage de l'Afrique à l'Europe (port, aéroport, zones de transit) ;
- lors du passage par voie terrestre d'un pays européen en Suisse.

D'une manière générale, les témoignages jettent une lumière un peu différente sur l'activité des passeurs que ne le fait la perspective véhiculée par les médias des pays d'immigration. Mais il convient de souligner que le terme même de passeur ou d'agent prête à confusion, tant il peut revêtir de fonctions et relever de situations différentes. Certains interlocuteurs refusent d'ailleurs d'utiliser ce terme qu'ils perçoivent comme péjoratif. Mais si en Europe, le passeur est généralement associé à une activité illégale crapuleuse, la perception est plus variée dans les pays d'émigration, notamment parce que la limite entre l'activité légale et illégale y paraît beaucoup plus ténue. Ceci est lié entre autres au fait que des agences ou des personnes qui s'occupent de migrations internationales ont parfois pignon sur rue et offrent à la fois des services dans

le cadre légal et d'autres qui le dépassent. Par manque d'information, certains migrants ne savent pas à quel moment un intermédiaire franchit la limite de ce qui est admis par la loi ; d'autres ont parfaitement conscience du caractère illégal des démarches entreprises. Beaucoup d'interlocuteurs considèrent les passeurs comme un mal nécessaire, dont ils se passeraient volontiers :

« It was my first experience with an agent. They are everywhere in the country. It appears that their lives depend on helping people travel out of the country, but one has to be careful not to run into the wrong hands. I think it's difficult to trust them until the job is done. » (CF03)

« I do not have any prior experience with any smugglers or agents, except for the airport staff who helped me with the boarding pass. In Nigeria it is very difficult to trust somebody with money, especially somebody you do not know. » (CF05)

Mais plusieurs témoignages sont relativement favorables, à l'instar de celui d'un réfugié congolais :

« Cette personne m'a sauvé la vie. Si le passeur aide quelqu'un qui est persécuté, alors c'est quelqu'un de bon. Bien sûr il se fait aussi un bénéfice. Il ne m'aurait pas fait passer si je n'avais eu de sous. » (KN21)

Il faut bien sûr garder à l'esprit que, dans le cadre de cette étude, nous n'avons parlé qu'avec des personnes qui sont réellement arrivées en Europe et ceci souvent grâce au soutien d'un ou de plusieurs passeurs. On peut donc imaginer que la situation apparaît sous un jour relativement favorable par rapport à l'étendue réelle des expériences vécues par tous ceux dont la trajectoire se serait interrompue en cours de route ou qui n'auraient même pas pu partir (voir à ce sujet (Pugh 2004))³⁹.

Voici encore deux expériences quelque peu contrastées qui concernent le seul franchissement de la frontière suisse :

« A Annemasse [petite ville près de la frontière suisse], j'ai abordé deux Africains qui m'ont présenté, moyennant finances, un passeur. A sa demande, je lui ai remis mon passeport [guinéen avec un visa pour la France]. On a passé la frontière en voiture à un endroit où il n'y avait personne. (...) Arrivés à Genève, il m'a indiqué à qui je devais m'adresser et m'a laissé son numéro de téléphone. A chaque fois que je l'ai appelé par la suite, il m'a promis de m'envoyer mon passeport, mais je ne l'ai reçu que six mois plus tard et là, j'ai constaté qu'il s'en était servi pour amener quelqu'un de Guinée [tampons]. » (HU01)

La deuxième expérience concerne un ancien haut fonctionnaire guinéen, qui a réussi à fuir son pays de manière impromptue. Arrivé à Rome et sans moyens,

³⁹ Des entretiens dans les pays d'origine auraient certainement permis d'éclairer le fonctionnement des agences ou passeurs sous d'autres angles, qui n'ont pas pu être approfondis dans le cadre de cette recherche.

il se confie à un Camerounais, qui lui déconseille de demander protection en Italie et lui promet de l'amener en Suisse, où il aurait plus de chances d'obtenir l'asile. Pendant plusieurs jours, le passeur cherche d'autres candidats pour le voyage ; ensuite ils partent en voiture à cinq :

« Il nous a déposé avant la frontière. On a traversé à pied illégalement. Il nous a repris après. Il s'est conduit comme un ami. Il m'a même donné 50 CHF. Les autres passagers ont dû payer. En fait, ils ont payé mon voyage, sinon le Camerounais n'aurait pas eu les moyens de faire le voyage pour moi en Suisse. » (MS06)

Deux mois plus tard, ce migrant obtiendra effectivement le statut de réfugié.

S'il est relativement facile de récolter des témoignages concernant les « petits » passeurs – d'ailleurs probablement plus nombreux – qui agissent à titre individuel, il est plus compliqué d'obtenir des informations détaillées concernant les « agents », qui opèrent de façon plus organisée et transnationale. Ces derniers offrent tout un « arrangement » comprenant l'itinéraire, les documents de voyages et tous les transferts, mais donnent toujours très peu d'informations aux migrants, qui doivent parfois attendre plusieurs semaines un départ, qui leur sera annoncé au dernier moment.

« The agent made all the arrangement for the trip. I did not have anything to do except to show up whenever required for one thing or the other. Such call-up may involve asking me a few questions as if we were at the airport being questioned by the airport staff. (...) It took the agent one month to get all the relevant papers in place but I did not see these until departure. It was really all well kept secret. » (femme, CF01)

Plusieurs récits nous incitent à penser que les femmes, se sachant particulièrement vulnérables, tentent de s'adresser à d'autres femmes ayant l'habitude de voyager en Europe. Il s'agit peut-être aussi de l'effet des réseaux sociaux existants. Une Togolaise (KN06), qui obtiendra ultérieurement l'asile en Suisse, part d'abord se réfugier au Nigeria, chez une commerçante faisant partie de ses connaissances. Celle-ci parviendra à lui procurer un passeport (nigérian) avec sa propre photo et elle fera le voyage avec une autre femme d'affaires qui se rend en Italie. Une fois arrivée en Italie, elle demande de continuer vers un pays francophone (Suisse ou Belgique), à l'exception de la France qui entretient à son avis des liens trop étroits avec le pouvoir togolais. Son accompagnatrice lui propose alors de se rendre en Suisse. Des contacts sont pris pour la conduire à Genève et une femme vient la chercher pour lui faire passer la frontière italienne en voiture. Dans ce récit, le réseau qui se construit (pour l'occasion) est constitué uniquement de femmes, ce qui n'est pas rare quand il s'agit de la trajectoire d'une migrante.

Une jeune Ivoirienne est aidée par une amie de sa mère ayant une dette envers elle. Cette amie parvient à obtenir un passeport et accompagne la jeune fille sur un bateau jusqu'à Accra et de là, sur un vol vers Zürich. Une autre migrante togolaise, réfugiée d'abord au Bénin, part à Paris en compagnie d'une femme,

qui voyage fréquemment et s'occupe de ses documents. L'argent nécessaire est avancé par des amis proches. Dans les deux cas, ces migrantes ne considèrent pas les femmes qui les aident comme des passeurs (au féminin), car il s'agit – du moins selon elles – d'un service exceptionnel rendu et non pas d'une activité régulière de ces dames, en qui elles ont d'ailleurs pleine confiance.

Il n'est pas rare que des proches au pays ou en Europe jouent le rôle d'intermédiaire entre les migrants et le passeur comme ce fut le cas pour ce migrant togolais venu du Bénin en bateau jusqu'en Italie :

« Tout était organisé et payé à l'avance par mon cousin [diplomate] en Suisse et des gens m'attendaient en Italie. Un agent du port a facilité les choses. Je n'avais pas de passeport, j'avais seulement la carte nationale du pays. Mais, et c'est la première fois que j'entrais dans ce monde et ça m'a touché (...) on m'avait donné un passeport qui n'était pas le mien, mais qui m'a servi pendant les contrôles qui ont eu lieu. C'était un passeport béninois. On me l'a repris après le voyage. Finalement, j'ai compris que c'était un réseau [qui avait organisé le voyage]. » (KN03)

Ou encore ce migrant nigérian qui a une sœur aux Etats-Unis :

« A man my sister knew in the USA came to make the necessary arrangements with the visa, ticket and so on. (...) The contract ended when I got to Switzerland, that was the deal. After I had to find out myself. [-Did this man operate himself or with an organisation?] He has some people working for him in Nigeria. They prepare the passport, get the letters of invitation and go to the Embassy for visa. There is a way he organises everything. His men were at the airport to open the way for me. One was walking behind me in Lagos airport. » (EF02)

Les récits nous amènent à penser que bon nombre de passeurs ou d'intermédiaires agissent à titre occasionnel, simplement pour rendre service ou pour se faire un peu d'argent. Chaque voyageur « régulier », étranger de passage ou personne qui a des relations privilégiées à l'étranger, peut être tenté de répondre à des sollicitations par des proches ou des individus rencontrés par hasard. D'autres personnes exercent le trafic de façon plus professionnelle et elles ont en général des relations privilégiées pour obtenir de « vrais » visas, de faux passeports et pour trouver des possibilités de passer les frontières. Dans ce cas il s'agit réellement d'un business plus ou moins ouvertement affiché ; le service est en général plus cher, dans la mesure où les risques du métier et le profit escompté font partie intégrante du coût facturé.

De manière générale, le passeur n'est pas perçu *a priori* de façon péjorative, comme c'est souvent le cas en Occident, car il répond à un besoin existant et son concours se révèle parfois vital. Comme dans d'autres relations d'affaires, il peut ainsi s'installer un climat de méfiance ou de confiance relatives, indépendamment du caractère légal ou illégal de la transaction, même si le recours à des moyens légaux peut se révéler plus difficile en cas de non-respect des arrangements convenus par le passeur (précisément en raison de leur caractère illégal).

Avant de passer à la question du financement, il est intéressant de souligner qu'aucun de nos interlocuteurs ne semble avoir été activement sollicité par un passeur lui proposant ses services ; la demande émanait toujours des migrants eux-mêmes⁴⁰. On peut imaginer que la demande est suffisamment importante pour qu'en règle générale, les passeurs n'aient pas besoin de racoler. Plusieurs experts nous font cependant remarquer que dans les réseaux de trafics de drogue ou ceux liés à la prostitution, de jeunes garçons et filles sont recrutés directement en Afrique (cf. 3.8.3). Ce cas de figure particulier mis à part, il semble également rare que les passeurs s'occupent eux-mêmes de la préparation à la procédure d'asile de leurs « clients ».

3.3.4 Financement du trajet

La question du financement n'a pas pu être clarifiée en détail dans toutes les interviews, ce qui est dû non seulement à la réticence des migrants, mais aussi à leur incapacité de donner des informations précises s'ils n'ont pas pris eux-mêmes en charge les coûts de leur voyage. Pour cette raison, nous avons décidé de renoncer à avancer sur ce sujet des tendances chiffrées, sous forme de moyennes par exemple. Il apparaît cependant assez clairement que la plupart des personnes interrogées ayant fait appel à des agents ou passeurs professionnels ont payé les services à l'avance – entièrement ou du moins en partie – et souvent cash.

Il est fréquent que des membres de la famille contribuent au financement du voyage ; il peut s'agir de frères ou de sœurs qui ont un commerce, de parents, oncles ou tantes, de la belle-famille, et parfois aussi d'amis. Quand le voyage se prépare à l'avance, certaines des possessions de la famille (terrains, maison, voiture) peuvent être vendues pour financer le voyage d'un fils aîné ou d'un enfant prometteur. L'investissement peut constituer un grand sacrifice pour l'ensemble de la famille élargie et l'on imagine aisément la dette que cela peut représenter pour un jeune migrant, redevable moralement et toute sa vie envers sa famille restée au pays. Mais plusieurs personnes âgées d'une trentaine d'années et au bénéfice d'une situation professionnelle relativement privilégiée ont économisé pendant plusieurs années avant de se lancer dans l'aventure. D'autres migrants ont pour leur part bénéficié du soutien de membres de la famille à l'étranger.

Quand le migrant est en danger immédiat, il arrive que tout l'environnement se cotise de manière très rapide pour que le voyage puisse avoir lieu. Dans les

⁴⁰ La situation se présenterait éventuellement de manière un peu différente si nous avions interrogé des victimes d'un trafic de prostitution, par exemple.

témoignages récoltés, il a également été question d'ONG et de groupes religieux ou politiques qui concourent à aider le migrant, soit financièrement, soit par une aide concrète (contact, invitation, etc.). Notons enfin que dans le cas, nettement distinct, du tourisme criminel (réseaux liés à la drogue ou à la prostitution organisée en particulier), le voyage est généralement pris en charge par les chefs de réseaux en Europe (cf. 3.8).

Comme on peut l'imaginer, le prix du voyage fluctue en fonction du type de trajet, du risque à prendre pour le passeur et des modalités de paiement. En ce qui concerne le « simple » passage de la frontière suisse depuis la France ou l'Italie, les migrants avancent des chiffres entre € 50.- et € 300.- pour l'accompagnement ou le prêt d'un permis d'établissement ; les voitures sont le plus souvent conduites par des Européens. Un jeune Ivoirien précise à ce sujet :

« Les passeurs, ce sont des Européens, ils ne peuvent pas être Noirs, c'est trop dangereux. Pour passer la frontière, depuis, j'ai appris que ça coûte entre € 50 et 100. Mais il y en a aussi qui ne paient pas et qui marchent, on leur explique par où il faut passer. » (KN16)

Les prix comprenant le voyage depuis l'Afrique varient considérablement. Il est possible d'obtenir un passeport de certains pays d'Afrique occidentale à partir de CHF 100.-. En ce qui concerne le transport, les tarifs les moins chers ont été avancés pour des trajets en bateau depuis Monrovia ou Conakry jusqu'en Italie et se situent autour des CHF 1000.- à 1200.- (à partir de \$ 900.- ou CFA 400'000, ce qui correspond à environ CHF 1000.-).

Un visa – authentique ou « emprunté »⁴¹ par des professionnels – coûte facilement CHF 2000.- à 4000.-, ce qui renchérit le prix des voyages par avion (jusqu'en Europe), sans compter le prix du billet (à partir de CHF 800.-). Un des migrants interviewés nous a expliqué que son passeur était un homme d'affaires installé aux Etats-Unis, acheminant les migrants en Europe par un transit intentionnellement interrompu, une fois arrivé en Europe. Le 40% du prix a été payé à l'avance par sa sœur vivant aux Etats-Unis ; le reste l'a été après son arrivée.

« The agent was able to make any arrangement in Europe – except Britain – for the same price: \$ 5'000 [en 2000]. So he asked which country I preferred. USA and Canada were not really possible. » (EF02)

⁴¹ Par « authentique », nous entendons un visa obtenu par les services compétents contre paiements, tandis qu'un visa « emprunté » figure sur les documents de voyage d'une autre personne.

Le prix est plus élevé pour des migrants qui voyagent en quelque sorte à crédit, ce qui suppose également que l'agent – qui est dans ce cas le plus souvent professionnel – avance de l'argent et veut obtenir des garanties auprès des proches du migrant. Ces garanties comprennent des reconnaissances de dettes « classiques » et parfois des garanties symboliques, s'appuyant sur des pratiques ou croyances traditionnelles. Dans le cas d'une jeune Nigériane, l'agent demande d'abord \$ 90'000.- (sic), ce qu'elle refuse :

« I refused immediately but we finally agreed on \$ 40'000.- when I get abroad. The trip that was originally planned to take three days finally took 17 days because of some unforeseen circumstances [in transit in Dubai]. I was made take an allegiance, an oath, and my parents were asked to sign some papers as my guarantors. » (CF01)

Par la suite et au bout de longues tribulations, la jeune femme réussira à négocier la somme due à la baisse (\$ 25'000), se rendant compte qu'elle ne pourra jamais rembourser la somme convenue. Son témoignage détaillé est éclairant quant aux pressions particulières que des femmes migrantes peuvent subir :

« As I had not travelled abroad before, I had to seek the help of this agent. He was responsible for all the planning from getting the passports with visas and buying the tickets as well as giving me some advice on how to go about the trip. (...) It was also very difficult to trust this guy because he was always changing plans. All he wanted was to see me travel and bring money back to him as quickly as possible. How I will get there never mattered to him. I did not want to go to Italy for fear of being forced into prostitution. I knew that prostitution was going on in Italy as it was a common talk in Nigeria. I also refused to go to Belgium because his (agent) sister was there and I feared she could force me into prostitution. Being the sister of the agent, she will be obliged to do as directed by her brother. (...)

He said that I have to do all I can to pay him his money. For 8 months, I did not call him. I asked my parents to go and beg him for a reduction on the amount. When I was able to save 5000 \$, I sent to him through of my countrymen who was going home on holidays. Until now, I am still paying back. I always try to send some money on a monthly basis to him so that my parents will not lose their home. But we finally agreed that I pay him 25,000 \$ after so much begging. » (CF01)

A noter qu'un article du journal *El Pais semanal*, reproduit dans le *Courrier international*, précise au sujet de jeunes prostituées nigérianes, que la dette à rembourser pour le voyage « oscille entre € 30'000 et 50'000 »⁴².

Enfin, on peut également relever qu'une partie non négligeable des interlocuteurs refusent de donner des informations concernant le prix du voyage ou prétendent que le passeur les a aidé par compassion humanitaire, ce

qui ne paraît pas toujours plausible. Il se pourrait que l'un ou l'autre n'ait pas envie de dévoiler des services ou contre-prestations inclus dans l'arrangement avec le passeur (par exemple transport de drogue) et qu'il a peut-être acceptés sous contrainte financière.

Dans tous les cas, le coût du voyage est élevé comparé au niveau des salaires sur place. (A titre indicatif : selon plusieurs témoignages, un salaire mensuel sur place se situe autour de CHF 50.-/100.- pour un emploi modeste ; CHF 300.- pour un emploi bien rémunéré, dans une banque par exemple). Il s'agit donc presque toujours d'un investissement important, du moins pour un migrant qui ne peut compter sur le soutien de proches à l'étranger. Plusieurs observateurs privilégiés nous ont fait remarquer que des candidats inconditionnels à l'exil peuvent être tentés de voler des voitures ou dévaliser des magasins pour se procurer la somme nécessaire au départ. Si l'auteur de telles infractions est découvert par la suite, un retour ultérieur ne pourra être envisagé que s'il est en mesure de rembourser les personnes lésées. En d'autres termes, et dans ce cas de figure, un migrant sommé de rentrer dans son pays, peut réellement se trouver dans un engrenage désespéré, sans pouvoir s'en expliquer. Il faut savoir – sans vouloir généraliser – que la peine de mort au terme d'un procès sommaire ou par la vindicte populaire est une réalité dans certains pays d'Afrique.

3.4 Demander l'asile en Europe

Comme la majorité des personnes interrogées (85% ou 43 personnes) proviennent du domaine de l'asile, nous voulions savoir à quel moment et comment elles avaient été amenées à déposer une demande d'asile en Suisse et quelles étaient leurs connaissances à ce sujet. La question de l'information sur la procédure d'asile et les conditions de séjour dans les pays européens est importante à plusieurs titres. Au niveau politique, elle fait régulièrement l'objet de spéculations de la part des décideurs qui cherchent à influencer les flux d'informations et (parfois) à donner des signaux dissuasifs, sans toujours considérer les circonstances et le fonctionnement des circuits de communication. Par ailleurs, il existe encore peu de littérature sur ce thème central pour le fonctionnement des trajectoires migratoires dans le domaine de l'asile (Koser et Pinkerton 2002). Mais il va de soi que nous ne pouvons qu'effleurer une question qui mériterait une étude plus approfondie.

⁴² « Prisonnières du pacte vaudou – des Nigérianes sur le trottoir », in: *Le courrier international*, no 723 du 9 au 15 septembre 2004, p.44-46.

3.4.1 Connaissances concernant l'asile

Tout d'abord, il nous semblait intéressant de demander à nos interlocuteurs s'ils avaient eu l'intention de demander l'asile en Europe ou en Suisse au moment de quitter leur pays⁴³. Une partie (28%) répond par l'affirmative, tandis qu'une autre (42%) comptait trouver une quelconque solution ou n'avait pas envisagé la difficulté du statut de séjour ; les restants (30%) ne peuvent ou ne veulent répondre à cette question, car ils n'avaient, par exemple, pas de projets définis.

Il est utile de mentionner ici que cette question a posé un certain nombre de problèmes au cours des entretiens. L'expression « demander l'asile » résonne en effet fort différemment d'une personne à l'autre (le mot « asile » étant par exemple étroitement lié à un contexte purement européen). D'autre part, ce type de question se référant pour la personne interviewée à une manière de voir les choses au moment de partir, c'est-à-dire dans un contexte lointain (spatialement et temporellement) a souvent pour effet des réponses, où se mêlent différents points de vue liés à différents moments. Pour ces raisons, le nombre de personnes « sans réponse » à cette question est particulièrement élevé. Si nous avons tenté de catégoriser au mieux les réponses données, les chiffres sont – au-delà des réserves déjà évoquées au sujet de l'échantillon – à prendre à titre indicatif.

Figure 44 : Intention initiale de demander l'asile et connaissances concernant la procédure

Oui	(28%)	12
Non	(42%)	18
Ne savais pas ou n'a pas voulu répondre	(30%)	13
Question non pertinente	--	8
Question : (demandeurs d'asile) « Avant de partir, pensiez-vous demander l'asile ? »		51
Connaissance de la procédure d'asile	(47%)	14
Méconnaissance quasi complète	(55%)	16
Non-réponse ou question non pertinente ⁴⁴	--	21

⁴³ Il va de soi que cette question n'a pas été posée par exemple aux étudiants ou aux personnes venant vivre avec un partenaire suisse.

⁴⁴ Cette question n'était, par exemple, pas pertinente pour les étudiants ou les touristes.

Des niveaux de connaissances contrastés

Dans ce domaine se reflète encore une fois la diversité des situations de départ et des profils des migrants. Les différences d'informations que nous avons constatées entre réfugiés de différents continents – Europe, Moyen-Orient et Asie – dans l'étude antérieure (Efionayi-Mäder et al. 2001) se retrouvent entre individus d'un même pays d'Afrique. Le niveau socio-professionnel, les expériences de voyage et les réseaux sociaux transnationaux jouent un rôle primordial. Pour les personnes qui ont déjà voyagé ou même travaillé en Europe ou celles qui ont des relations privilégiées avec d'autres migrants qui peuvent leur faire part de leurs expériences – de manière plus ou moins authentique –, il est évidemment plus facile d'imaginer les contraintes liées au séjour en Europe et à la procédure d'asile.

En effet, la palette des connaissances constatées va de l'ignorance quasi totale à l'instar de celle d'une jeune Nigériane qui, arrivée en Suisse, se renseigne sur le marché le plus proche, où elle imagine pouvoir faire du petit commerce, à un savoir beaucoup plus complet d'un Ivoirien, qui avait rencontré des réfugiés pendant un séjour touristique en Suisse. Le bagage de connaissances de la majorité des répondants se situe entre ces deux extrêmes ; ils disposent le plus souvent d'informations partielles ou partiellement justes, ce qui les rend plus ou moins capables d'anticiper les conditions qui les attendent au bout de leur trajectoire.

Pas d'information neutre

Cependant, l'analyse des témoignages révèle deux résultats valables au-delà des situations particulières très différentes. Premièrement, il faut savoir que les informations transmises par des tiers – qu'il s'agisse d'amis, de proches ou d'agents de voyages – sont rarement innocentes, car les communicateurs les transmettent de façon intéressée que ce soit consciemment ou non. En d'autres termes, ils « maquillent » la réalité ; les raisons peuvent être la fierté, l'envie de ne pas se rappeler certaines choses douloureuses, ou de ne pas inquiéter les proches restés au pays, la conscience de ne pas être compris, etc.

Mais la source des biais d'informations se trouve tout autant du côté des « récepteurs », qui interprètent l'information forcément en fonction de leur vécu, de leurs représentations propres et surtout en fonction de leur désir de partir. Un ancien demandeur d'asile qui est en contact régulier avec des migrants africains a une réponse catégorique à la question de savoir si la réalité européenne est connue en Afrique :

« Ils ne sont pas toujours informés de comment est véritablement l'Europe. Je pense que ceux qui sont ici ne le disent pas toujours ; en tout cas 100% de ceux qui sont encore au pays ne veulent pas l'entendre. Ils se disent aussi que si ceux qui sont partis étaient vraiment si mal accueillis, ils seraient rentrés. Il y a aussi la fierté personnelle qui fait qu'on ne raconte pas que c'est difficile. Et puis c'est parfois mieux que ce qu'ils vivaient au pays: c'est mieux de subir du racisme en Suisse que d'avoir la main coupée en Sierra Leone! » (spécialiste d'origine congolaise, KN10)

Cette autre personne travaillant dans un centre de communication (internet et téléphone) très fréquenté par des Africains, explique :

« Sur place, ils ne veulent pas le croire [les difficultés rencontrées en Europe]. Pour eux, c'est sûr que ça doit être mieux en Europe. Certains migrants regrettent d'être venus. Mais c'est trop tard pour rentrer. Ils avertissent les autres, je les entends au téléphone, ils leur disent les difficultés. Mais les autres ne les croient pas. Ils pensent qu'ils disent ça pour ne pas devoir leur envoyer de l'argent pour qu'ils viennent ; ils leur disent 'quand vous partez, vous changez...'. Quelqu'un qui a été refoulé ne retourne jamais dans son village, il se cache en ville, il a honte, il cherche de l'argent pour repartir. » (spécialiste d'origine nigériane, KN14)

L'attitude sélective des « récepteurs » d'information est si bien illustrée par le roman de Fatou Diome (2003), qu'il est intéressant d'en citer une conversation entre la jeune étudiante sénégalaise établie en France, qui passe ses vacances dans son village d'origine, et les amis de son frère :

« Il ne faut pas y aller les mains vides, sans papiers, en kamikaze. Ce n'est pas la maison du bon Dieu, on ne s'y parachute pas comme dans un champ de mil, en tout cas pas aussi facilement que vous l'imaginez. – Hé ! les gars ! Ecoutez-moi la soeurlette. Maintenant qu'elle y est, qu'elle s'y fait son beurre, elle ferme la porte ; c'est pour s'éviter d'avoir à nous héberger qu'elle dit tout ça. – Il ne s'agit pas pour moi de vous décourager, mais de vous avertir. Si vous débarquez sans papiers vous courez au-devant de graves problèmes et d'une vie misérable en France. – Eh, nous sommes des bosseurs, nous ! On est capables de trouver du boulot et d'assurer comme de vrais mecs. Regarde, t'y arrives, toi, et t'es qu'une nana. Il y a des vieux qui vivent peignards au village maintenant, ils ont réussi là-bas, eux. Alors, pourquoi pas nous ? (p. 201)

Connaissances limitées au sujet de l'asile

Le deuxième constat général peut paraître assez surprenant à première vue. Il concerne plus particulièrement la procédure d'asile. En effet, aucun migrant interrogé n'était précisément informé des démarches nécessaires pour demander l'asile, avant de quitter son pays. Si près de la moitié des répondants semble être au courant de l'existence d'une procédure d'asile, quoique souvent sans avoir d'idées plus précises, l'autre moitié ignore presque tout des règles de l'asile.

« Many people just imagine that you go to Europe, you look for a place and find a job. » (EF02)

« In Spain I was told asylum was the only way to get into the system of any country in Europe. » (CF05)

« I didn't have any idea of asylum until I was not allowed to continue my trip to the UK. There were other people at the detention camp who were in the same situation as me. It was they who gave me this idea as that was what they did too. They said that if I applied for asylum, I would be allowed to stay in the country. » (CF02)

S'ils ne connaissent pas l'existence d'une procédure d'asile, beaucoup ont entendu parler de réfugiés et d'un système de protection qu'ils ont parfois tendance à comparer à celui qui existe en Afrique, où les personnes en quête de protection sont souvent accueillies dans les camps, sans être soumises à une procédure de détermination. Ils sont donc amenés à penser qu'il en serait ainsi en Europe, mais à des conditions de vie et de protection correspondant aux standards des pays développés.

« Je voulais simplement demander une protection, j'ai appris le mot asile ici. La procédure m'a surpris, je ne m'y attendais pas. Je pensais que ce serait comme en Afrique. » (KN15).

« Je ne savais même pas ce que l'asile voulait dire. J'entendais seulement qu'il y avait des droits de l'homme en Europe, que quelqu'un qui a des difficultés pouvait être aidé grâce à ces droits. » (IG05)

« La Guinée connaît 10% de réfugiés, mais leur situation ainsi que l'asile était pour moi comme de la littérature. Je n'avais aucune idée comment ces gens-là étaient traités là-bas et ici. » (NL01)

Une réfugiée togolaise, bien qu'elle ait auparavant vécu à Genève pendant deux ans car son mari était employé d'une organisation internationale, n'avait cependant pas la moindre idée de la complexité de la procédure d'asile et des contraintes qui y étaient liées :

« Je me suis présentée au CERA à Genève [demande d'asile déposée en 1999]... Il y a une grande Migros à côté, j'allais y faire mes commissions avant, mais je n'avais jamais su qu'il y avait un CERA là. Pour moi, ça a été comme une prison, on m'a fouillée, on m'a mise dans un grand dortoir avec des gens qui fumaient, des gens qui criaient. C'était un autre monde pour moi. Genève, la belle Genève, la capitale internationale... je n'avais jamais imaginé qu'il pouvait y avoir quelque chose comme ça. Ça a été ma première déception. Le mot 'asile', je ne le connaissais pas ; pour moi c'étaient des réfugiés qui venaient. Je ne savais pas qu'il fallait passer par le stade d'asile avant d'obtenir le statut de réfugié. C'est là qu'on m'a appris que j'étais requérante d'asile. Et toutes ces démarches, les interviews. Je voulais rester à Genève, mais on m'a envoyée à Berne. C'est après avoir obtenu le statut que je suis venue à Bienne, avec mes enfants. Mes enfants ont dû commencer l'école en allemand à Berne. » (KN06)

Une minorité dispose d'informations plus ou moins précises par les émissions de TV, par internet et par des articles de journaux.

« Je ne connaissais pas beaucoup de choses, mais j'avais eu des informations à partir d'internet. Je pensais que cela serait plus facile puisque je viens d'un pays en guerre. J'espérais pouvoir rester sans problèmes, car à l'époque il y avait la guerre civile dans mon pays (journaliste, HU12). »

Parmi les migrants les mieux informés (avant le départ), un universitaire nigérian avait souvent eu l'occasion de discuter ouvertement avec des amis d'enfance, qui étaient d'anciens requérants d'asile qui retournaient au pays pendant les vacances.

« With friends we always talked about old times, school or about their lives, difficulties and advantages in Europe. (...) But we have never really talked about the whole asylum thing and I certainly didn't expect it to be so complicated with the interrogations, the procedure, etc. I don't even know why and recently, I wondered whether I would talk about it when going back. (...) Friends only told me that you can 'go to the social'. I always wondered what this really meant. They said that 'the social' was a kind of organisation, who would give me a place to stay, then I would look for a job. In Italy you first stay with friends, then after some years you can get a stay. When I now came to Switzerland, I found out it was very difficult to get a permit as an 'asylant'. Every country is different. » (EF02)

Cet exemple illustre bien à notre avis que même les migrants, qui sont bien informés et ont dès le départ l'intention de demander l'asile, acquièrent leurs connaissances le plus souvent au fur et à mesure de leurs expériences en Europe, c'est-à-dire au contact des personnes rencontrées sur place, avant de se présenter auprès des autorités. Parmi les personnes qui ont pu se « préparer » à partir, il semble qu'un schéma assez classique est que l'accent soit mis sur la préparation du voyage, celui-ci étant souvent le premier obstacle à surmonter, et que peu de questions se posent spécifiquement sur les conditions qui les attendent à l'arrivée, car l'impression est que du moment qu'ils sont prêts à travailler, ils ne devraient pas rencontrer de problème majeur à pouvoir rester le temps qu'ils le souhaitent en Europe.

Quantité et qualité de l'information

Tandis que le transport aérien reste relativement cher en Afrique, les autres moyens de communications se sont extraordinairement améliorés depuis la fin des années 1990, non seulement dans les capitales, mais aussi dans les petites villes de province (Hugon 2003). Ceci est valable pour l'accès à la téléphonie, y compris mobile, aux possibilités de transferts financiers (Western Union) et à l'accès aux médias électroniques (TV, vidéo, internet). Certains spécialistes de l'Afrique estiment d'ailleurs que ce développement technologique pourrait compenser partiellement les infrastructures notoirement lacunaires (Cogneau et al. 2000). Plusieurs de nos interlocuteurs africains en Suisse – qu'ils soient migrants ou observateurs privilégiés – communiquent régulièrement avec des proches dans le pays d'origine et à l'étranger (souvent à l'aide de cartes téléphoniques permettant de réduire des coûts plus élevés que vers d'autres parties du monde.).

Malgré ces constats et l'importance des réseaux sociaux pour la transmission des informations, il serait à notre avis prématuré de conclure à partir de l'augmentation des flux communicationnels à une meilleure diffusion d'une

information de qualité concernant l'asile et les possibilités de migration légale auprès des habitants d'Afrique occidentale. Prenons un exemple simple : comment une personne fuyant une guerre civile, bien qu'ayant accès à internet, pourrait-elle se renseigner sur ses chances réelles d'obtenir un statut de réfugié, si elle connaît au mieux en théorie les conditions d'accueil, ignore l'importance de la procédure de détermination et le langage spécifique qui s'y réfère ? Le réflexe d'une migrante ivoirienne, qui avait passé à deux reprises des vacances en Suisse, et s'y trouvait à nouveau quand la guerre civile a éclaté dans son pays, est significatif à ce sujet :

« Je ne savais pas beaucoup de choses en matière d'asile mais je savais que la situation de demandeur d'asile était humiliante, je voyais ça à la télévision dans les débats politiques, dans le discours des politiciens. Sur conseil de mes amis, j'ai pris un avocat, pour qu'il se charge de mon dossier. Quand j'ai commencé à vivre la situation de demandeuse d'asile, j'ai trouvé que c'était plus difficile encore que je ne l'aurais imaginé. » (HU05)

Les nouveaux moyens de communication électroniques génèrent également des inégalités importantes en termes d'accès, d'utilisation et d'interprétation des flux d'informations. Plusieurs spécialistes interviewés estiment que les émissions de TV et les publicités donnent une impression faussée de la réalité européenne aux personnes qui ne sont pas en mesure de mettre en perspective les images diffusées, par exemple sur TV5, en Afrique francophone. Quant aux informations « officielles », c'est-à-dire provenant des autorités des pays d'asile, les migrants ont parfois tendance à les utiliser avec précaution, que ce soit par méfiance ou simplement parce qu'elles sont mal adaptées à leurs besoins ou situations spécifiques. Bang Nielsen (2004) constate par exemple à propos de ses interlocuteurs danois d'origine somalienne qu'ils ne consultent pas des sources officielles ou des conseillers spécialisés s'ils cherchent à se renseigner sur les conditions de vie et de travail dans un autre pays, mais qu'ils s'adressent plutôt à des compatriotes sur place, plus à même de leur fournir des informations directement adaptées à leurs besoins ou priorités :

« Meanwhile, for the respondents who have moved to Britain, telephone conversations with relatives and friends living in Britain have in general been an important source of information about life and opportunities in Britain, which has influenced the respondents' decision to migrate. (...) What is characteristic is that the information is obtained from other Somalis and not from authorities, social workers or professional advisers for refugees. » (p. 8)

Si les moyens de communication et les possibilités d'échanges entre le Sud et le Nord se sont incontestablement multipliés, les migrants potentiels ne disposent pas toujours d'une information utile et de qualité, car nous avons montré que la communication n'est que rarement objective et complète. Ceci est encore plus vrai quand elle se pratique à distance. D'une manière générale et au risque de simplifier, on pourrait donc dire que la communication transnationale et la multiplication des sources d'informations concernant les

possibilités migratoires et la procédure d'asile génèrent auprès des migrants potentiels dans les pays d'origine autant de savoirs nouveaux que de malentendus supplémentaires.

3.4.2 Présentation des motifs d'asile

Faute d'information appropriée, peu de réfugiés échappent aux surprises et aux malentendus quand ils entament une procédure d'asile. En même temps, la relation qu'ils nouent avec le pays d'accueil sera nécessairement marquée par l'issue de cette procédure et par la présentation des motifs d'asile, à partir du moment où ils se rendent compte – pour autant qu'ils ne l'aient pas su au départ – que la légalisation de leur séjour ne peut être obtenue que par la reconnaissance officielle d'une persécution ou d'un danger avéré motivant leur exil. Le cadre légal veut que la légitimité de leur présence dépende de cette preuve à fournir aux autorités. Dans la mesure où aucun demandeur d'asile ne peut à priori savoir si les raisons qu'il présente seront reconnues, le rapport aux représentants des autorités (et à tous ceux qui y sont associés dans la perception des migrants) fait l'objet d'un enjeu important pour les candidats à l'asile, soucieux de ne pas gâcher leurs chances d'obtenir « gain de cause ». Ils sont donc à la fois responsables de l'issue de leur demande et dépendants d'un système juridique dont les rouages leur échappent au moins partiellement, même si différents intervenants (représentants des autorités ou ONG, amis, etc.) tentent de leur expliquer les règles du jeu. La tension inhérente à cette situation s'exprime dans le témoignage suivant d'un syndicaliste ivoirien.

« Ma situation est peu reluisante, mais la sécurité est l'essentiel. Ce n'est pas ce à quoi je m'attendais. La procédure d'asile est une surprise, surtout que j'ai un motif d'asile que je pense valable, on devrait me donner l'asile. (...) Mais rien ne dépend de moi, je ne peux rien faire en attendant. » (KN07)

Selon son vécu et ses connaissances, chaque migrant fait face à sa manière à cette situation. Certains sont persuadés d'avoir le droit d'asile de leur côté, même si – au regard d'un observateur extérieur – leur « dossier » n'a pas beaucoup de chances d'être retenu. Un jeune contrebandier libérien, soupçonné de trafic d'armes par les militaires, était au départ persuadé de pouvoir obtenir l'asile :

« J'avais pensé que lorsque j'expliquerais mon problème, j'allais être accepté et pouvoir rester ici en paix. Je croyais qu'un réfugié qui fuit la guerre serait protégé, mais je ne savais pas qu'il y avait toutes ces choses de procédure à faire. J'avais l'habitude de travailler et je ne pensais pas être assisté en Europe. » (HK05)

Plusieurs personnes interviewées, qui ont échappé à la guerre civile en Sierra Leone, au Libéria ou en Côte d'Ivoire, n'arrivent pas à comprendre pourquoi elles n'ont pas encore obtenu l'asile.

« Je pensais que c'était plus facile de trouver l'asile puisque tout le monde était au courant de la guerre en Côte d'Ivoire. » (HU07)

D'autres interlocuteurs sont moins certains à cet égard, mais estiment néanmoins que leur situation justifie une forme de protection, qu'ils espèrent obtenir. Face aux difficultés rencontrées, ils s'en remettent souvent à Dieu et tentent d'éviter de penser à un refus éventuel de leur demande.

Mais nous avons également rencontré des migrants qui savent pertinemment – soit une fois arrivés en Europe, soit avant de partir déjà – qu'ils n'entrent pas dans les catégories reconnues. S'ils déposent néanmoins une demande d'asile, c'est que cela constitue leur seule chance de légaliser leur situation en Europe. Certains sont très mal à l'aise de devoir « maquiller » les motifs de leur départ ou même inventer une histoire de toutes pièces, mais comme ils n'envisagent pas le retour, le recours au mensonge leur semble incontournable. Un migrant togolais, parti pour des raisons familiales et économiques, s'exprime très franchement de la manière suivante :

« Quand je suis arrivé en Italie, il y a quelqu'un qui m'attendait et qui m'a conduit jusqu'en Suisse, jusqu'à la frontière à Chiasso. Mais il m'a dit que c'était mieux que j'aille à Vallorbe. C'est là où j'ai inventé toute une histoire, parce que le gars m'avait dit clairement 'écoute, si jamais tu évoques des raisons de bien-être social pour partir de ton pays, tu vas refaire le voyage retour après 48 heures'. Mon frère ne m'avait pas préparé sur ce plan. Il m'a dit que s'il m'avait prévenu, je n'aurais pas été prêt à partir. Donc j'ai inventé toute une histoire, ce n'était pas facile, ça heurtait ma conviction, ma foi. Mais il fallait le faire. (...) C'est en sortant de Vallorbe que je me suis dit 'ah voilà comment les choses se jouent. Le vrai, on ne peut pas le dire.' » (KN03)

Si, comme dans ce témoignage, certains migrants inventent de toutes pièces des motifs d'asile, d'autres modifient simplement les faits, espérant ainsi améliorer leurs chances d'être entendus. Il n'est alors pas exclu qu'ils finissent eux-mêmes par croire à la version présentée, à force de la répéter. Mais plusieurs interlocuteurs expriment aussi la difficulté de ne pas pouvoir mettre les cartes sur la table, quand les raisons de leur départ sont principalement économiques. Il se trouvent en quelque sorte d'emblée piégés par l'impossibilité de créer des relations sincères avec le nouvel entourage, car leur séjour dépend d'un mensonge diplomatique (« *Notlüge* »), qu'ils ne peuvent/veulent dévoiler qu'à de rares personnes de confiance.

« You always have to stick to the version you told at the beginning, otherwise you are lost. Only exceptions maybe best friends. » (EF02)

Certains candidats à l'asile – quoique rares parmi ceux que nous avons rencontrés – n'expriment aucun malaise à instrumentaliser la procédure d'asile à diverses fins. C'est le cas d'un jeune Guinéen établi depuis des années en France. Se réclamant de la nationalité sierra-léonaise, il est venu en Suisse pour obtenir l'aide sociale et éventuellement faire une formation. Pour justifier sa démarche, il se sert d'un discours basé sur un ressentiment (néo)colonial envers les « pays riches qui pillent l'Afrique ». Il est difficile de savoir si la

demande d'asile correspond pour lui à une espèce d'aventure, une manière d'échapper à sa famille ou à une autre stratégie plus organisée (business, trafic de drogue). Mais il va de soi que pour des migrants qui disposent de papiers de séjour dans un autre pays européen, les enjeux liés à la procédure n'ont évidemment pas la même importance que pour ceux qui risquent, en cas de refus, de se retrouver dans l'illégalité, voire même d'être renvoyés. Ceci nous amène à soulever la question des mouvements secondaires en Europe.

3.5 Mouvements migratoires en Europe

La majorité des spécialistes des communautés africaines constatent que la proportion des demandeurs d'asile provenant d'autres pays européens est importante parmi les Africains de l'Ouest. Un ancien demandeur d'asile va même jusqu'à affirmer qu'au moment (2002) où il se trouvait dans un centre de transit, il était, avec un requérant camerounais, le seul à être venu directement d'Afrique en Suisse ; les autres demandeurs d'asile avaient tous vécu au moins quelque temps en Allemagne, France, Espagne ou Italie. Plusieurs observateurs privilégiés sont également de l'avis que la Suisse n'est tendanciellement pas le pays de premier accueil, car les réseaux sociaux y sont moins développés qu'ailleurs en Europe. Ceci semble être confirmé par le fait que seule une petite minorité des migrants rencontrés fait état de membres de la famille en Suisse (14%), alors que la moitié des répondants ont des parents dans d'autres pays européens ou en Amérique du Nord.

« La circulation des gens en Europe est une réalité, ces populations sont beaucoup en mouvement. Je me souviens d'un jeune homme qui se disait Libérien qui est arrivé à Vallorbe et puis chez moi en ville. Il avait un permis stable en Espagne, mais des copains lui avaient téléphoné et dit de venir en Suisse, qu'il trouverait facilement du travail, etc. Une fois ici, il est allé au CERA et il a pété les plombs. Je l'ai aidé à rentrer en Espagne. (...) Je reçois aussi souvent des téléphones de l'étranger, des gens qui cherchent tel et tel qui a dû donner mon numéro. Ils connaissent donc des gens dans tous les pays. Ils partent avant d'être expulsés, ils ne rentrent pas, ils perdraient la face. » (spécialiste travaillant avec des migrants, KN17)

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, aucun migrant n'invoque explicitement les accords de Dublin pour le second – ou éventuellement un premier – choix de la Suisse, mais l'information à ce sujet circule évidemment dans le milieu des candidats à l'asile :

« Quand je suis arrivé au centre [d'enregistrement], j'ai aussi su qu'il y en a beaucoup qui sont venus depuis des pays d'Europe. Moi je suis venu directement du Togo. Il y en a qui étaient en Allemagne et qui ont été déboutés et ils savent que s'ils vont en France, c'est l'Union Européenne, les fichiers sont là pour les dénoncer, donc on va vers où la communication sur ce plan ne peut pas être faite, donc en Suisse. » (KN03)

Exemples de circulations en Europe

Parmi les demandeurs d'asile que nous avons rencontrés, sept (16%) font état d'un séjour de plusieurs mois dans un autre pays européen. Cette faible proportion est probablement liée au tabou que constituent des séjours dans d'autres pays par rapport à la procédure d'asile (cf. 3.3.1). On peut donc imaginer que les migrants concernés étaient relativement réticents à une participation à notre étude. D'autre part, il n'est pas complètement à exclure que certains répondants aient omis de nous parler d'un séjour dans un autre pays. Il va de soi que sur la base de sept cas seulement, il est impossible de faire des extrapolations, mais il nous semble utile de décrire très brièvement les étapes de la trajectoire des migrants en question :

A) Un ressortissant sierra-léonais a vécu pendant six mois en Allemagne dans un centre pour requérants d'asile fait de tentes, qui se trouvait « dans la brousse », loin de toute agglomération. A son arrivée en Europe, il avait passé deux jours en Italie, où des Sénégalais rencontrés par hasard lui avaient déconseillé de demander l'asile. Les conditions de vie en Allemagne lui étaient tellement pénibles (« on était traités comme des animaux ») qu'il a décidé de se rendre en Suisse, un pays proche, dont il avait entendu qu'il traitait les demandeurs d'asile correctement. Un chauffeur de camion a accepté de lui faire traverser la frontière contre paiement (DEM 500.-).

B) Un autre entretien – passablement confus et lacunaire – révèle que le répondant en question avait vécu en Allemagne et en France avant de soumettre une demande d'asile en Suisse, sous couvert d'une autre nationalité.

C) Un interlocuteur guinéen, qui voulait faire des affaires d'import-export en Europe, avait pu se rendre à Paris grâce à l'invitation d'un couple français qu'il avait rencontré en Guinée. Vivant avec des anciens copains de faculté dans une cité universitaire à Nanterre, la clandestinité a commencé à lui peser après quelques mois et il a décidé de partir, voulant d'abord se rendre aux Pays-Bas, puis en Grande-Bretagne. Découragé par les récits de compatriotes vivant en Hollande et la fermeture de Sangatte, il a finalement opté pour la Suisse, même s'il aurait préféré se rendre en Amérique du Nord (ou en Grande-Bretagne).

D) Un autre demandeur d'asile guinéen, dont nous avons déjà évoqué le cas, a partiellement grandi en France où il dispose d'une carte de résident qui lui permet de voyager en Europe. Ayant apparemment peu de perspectives en France, il vit depuis trois ans en Suisse en tant que requérant d'asile, tout en se rendant occasionnellement en France.

E) Grâce au soutien du cousin d'un collègue, un migrant nigérian est parvenu à obtenir un visa pour l'Espagne où il a été accueilli par le frère (du cousin) installé de longue date à Madrid et propriétaire d'un bar-restaurant. Nourri et logé, il est d'abord très content de son sort, mais peut difficilement refuser

quand son hôte lui demande de vendre de la drogue. Il a peur de se faire arrêter, mais ne dispose pas d'alternative, n'ayant ni logement, ni papiers en règle. Au bout de quatre mois, et après avoir mis suffisamment d'argent de côté, il parvient à quitter discrètement l'Espagne, en empruntant le permis de résidence d'un migrant ghanéen.

« I left my country because my financial situation was going from bad to worse. I left Spain because I did not want to go to prison for selling drugs. »

F) Suite à des persécutions de la part de militaires contre lui et sa famille (liée à l'ancien régime de Bissau), un migrant décide de s'exiler, grâce au soutien de son frère établi au Portugal et qui pouvait lui obtenir un visa. Il vit au Portugal pendant deux ans et travaille dans le bâtiment. Au bénéfice d'un permis de travail, mais mal payé, il vend occasionnellement des drogues entre l'Espagne et l'Allemagne. Mais comme la police portugaise commence à devenir plus vigilante et qu'il n'a plus d'argent, il a peur de se faire arrêter et préfère quitter le pays pour demander l'asile en Suisse. Sur la base d'informations récoltées sur internet, il est persuadé de pouvoir obtenir l'asile en faisant état des menaces réelles dont il avait fait l'objet dans son pays d'origine.

G) Finalement, une jeune migrante, après avoir vécu illégalement aux Pays-Bas pendant cinq ans suite au refus immédiat de sa demande d'asile, décide de s'exiler à nouveau, se trouvant dans l'impossibilité de se marier avec son ami hollandais avec lequel elle vivait depuis deux ans. Elle se rend d'abord chez des amis en Allemagne, puis en Suisse où elle espère vaguement pouvoir se marier ou légaliser autrement sa situation.

Situations et statuts divers

Ces différents cas de figure illustrent l'existence et la diversité des circulations migratoires ouest-africaines, qui ne se cantonnent de loin pas au seul domaine de l'asile. Elles sont favorisées par l'existence de réseaux sociaux transnationaux, qui permettent aux migrants de s'informer et de s'entraider dans la mesure de leurs moyens parfois limités et parfois plus importants, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres communautés migrantes. Dans ce contexte, la possibilité de changer ou de cacher son identité est un moyen pour échapper aux contrôles liés à l'immigration ou à la procédure d'asile. Un moteur important de ces mouvements migratoires semble être la précarité des situations de séjour, liée entre autres à la difficulté d'obtenir l'asile ou un statut provisoire, et probablement un déficit d'intégration professionnelle et sociale, associés à l'impossibilité ou au refus des migrants d'envisager un retour dans leur pays d'origine (cf. 3.6).

Plusieurs interlocuteurs – migrants et spécialistes – font remarquer que parmi les candidats à l'asile se trouvent des personnes établies dans des pays environnants, que ce soit de manière durable ou temporaire. Elles viennent demander l'asile en Suisse pour différentes raisons : pour chercher du travail,

faire du commerce ou du trafic de drogues ou, plus rarement, pour se faire soigner ou travailler dans l'industrie du sexe. Le manque d'information de qualité évoqué plus haut déploie également ses effets, dans la mesure où certains migrants viennent avec des attentes complètement erronées, qui se basent sur des ouï-dire.

Il semble en revanche établi que des bandes organisées autour du trafic de drogue s'appuient sur une circulation entre différents pays et instrumentalisent la procédure d'asile pour légaliser temporairement le séjour. Elles font parfois appel à des hommes très jeunes, voire des garçons mineurs, facilement manipulables. Nous reviendrons brièvement sur la question du trafic de drogue (cf. 3.8) qui constitue actuellement une réalité incontournable des mouvements migratoires ouest-africains, même s'il n'est pas possible, dans le cadre limité de cette étude, d'examiner en détail les dynamiques complexes du tourisme criminel. À noter toutefois que les filières ouest-africaines, plus ou moins organisées et opérant depuis l'Europe, se sont développées à partir de la fin des années 90.

Effets des politiques dissuasives ?

Comme c'est le cas dans deux, voire trois, des trajectoires citées ci-dessus, certains migrants ont déjà demandé l'asile dans un autre pays européen. L'analyse des politiques d'asile révèle que la plupart des pays européens, de même que la Suisse, ont progressivement durci les conditions d'accueil dans le domaine de l'asile, dans un but dissuasif ou pour des raisons financières. Ces conditions de séjour pénibles, surtout à la longue, poussent certains à « tenter leur chance » ailleurs, parfois avant même que leur demande d'asile ne soit définitivement rejetée ou le renvoi prononcé. Parfois très mal informés concernant la première procédure d'asile ou placés dans un lieu qu'ils perçoivent comme particulièrement inhospitalier, les migrants espèrent ainsi améliorer leur sort dans un autre pays.

Plusieurs migrants interviewés sont d'ailleurs persuadés de faire l'objet d'un « régime » d'accueil plus draconien que des personnes d'autres origines (conditions de logement, impossibilité de travailler, etc.). Si certains trouvent d'ailleurs presque normal que l'Europe privilégie ses propres réfugiés (des Balkans), d'autres, au contraire, estiment qu'elle n'a pas le droit d'ignorer les guerres africaines et les souffrances qui en résultent. Toujours est-il que l'impression d'une Europe qui cherche à se fermer, associée à une perception quelque peu stéréotypée des Africains (et de l'Afrique) que la société d'accueil renvoie aux migrants (cf. 3.7.1), peuvent favoriser un repli communautaire et le recours à des stratégies migratoires défensives qui vont à contre-courant des contraintes imposées par les politiques (d'accueil) dans le domaine d'asile ou des étrangers. De plus, nombreux sont les migrants dont l'expérience migratoire tend à relativiser l'importance des frontières nationales – en général

et *a fortiori* intra-européennes – au profit de l'appartenance communautaire transfrontalière. En témoignent les innombrables contacts (appels téléphoniques quasi quotidiens, voyages, virements financiers, échanges de produits africains, etc.) qu'entretiennent ces migrants, dans la mesure de leurs moyens, avec des proches en Europe et en Afrique.

Enfin, on peut ajouter que la mobilité s'inscrit pour ainsi dire dans la manière de vivre des migrants qui poursuivent des activités commerciales très courantes en Afrique occidentale et que Mboup (2000) analyse à l'aide de l'exemple des immigrants sénégalais en Italie. Il montre entre autres que ces derniers se sont contentés de côtoyer la société italienne dans le seul but d'économiser de l'argent et n'ont jamais cherché à réellement s'insérer dans d'autres secteurs économiques. Ils se rendent maintenant compte de la précarité de leur statut, étant à la merci de simples réformes administratives susceptibles de saper leur activité, ce qui peut également provoquer des mouvements migratoires.

3.6 La question du retour

Comme on a déjà pu le constater en partie, de nombreux migrants, mais surtout les candidats à l'asile, font état de conditions de séjour considérées comme difficiles, que ce soit en Suisse ou, quand ils ont vécu ailleurs, dans d'autres pays européens. Si beaucoup apprécient la sécurité et la paix dont ils jouissent en Suisse, ils attirent également l'attention sur la précarité de leur situation et le stress que provoquent l'issue incertaine de la procédure d'asile ou l'idée d'un renvoi éventuel. A la longue, ce sont également l'inactivité professionnelle, la perception négative de la part de la population et les conditions de logement qui posent problèmes. Certains interlocuteurs parlent avec nostalgie de leur vie antérieure en Afrique. On pourrait alors imaginer que ceux et celles qui n'auraient pas de danger immédiat à craindre dans le cas d'un retour optent massivement pour cette solution, sans y être forcés.

Nous avons donc demandé à tous les migrants si un retour éventuel faisait partie de leurs projets d'avenir. Parmi les migrants qui ne sont pas (ou plus) demandeurs d'asile, la question du retour ne se pose pas réellement. Certains nous font remarquer qu'ils aimeraient rentrer quand ils seront âgés, mais qu'ils n'y pensent pas encore sérieusement. Les trois étudiants ont tous l'intention de rentrer, même si l'un d'entre eux souhaiterait, si possible, d'abord travailler en Suisse pour accumuler un capital avant son retour.

A la question de savoir s'ils rentreraient dans leur pays d'origine après le rejet définitif d'une demande d'asile, plus de la moitié des répondants issus de l'asile (55%, 18) sont tout à fait catégoriques : ils se rendraient dans un autre pays, se résigneraient à l'illégalité ou même à la prison plutôt que de choisir le chemin du retour (Figure 45, cf. 3^{ème} colonne concernant les seuls demandeurs

d'asile et réfugiés). Seuls deux demandeurs d'asile envisageraient de rentrer : il s'agit d'un jeune Guinéen sans profession, issu d'une famille commerçante, qui n'avait jamais eu l'intention de rester en Europe, et d'un économiste togolais. Plusieurs personnes répondent simplement qu'elles prient Dieu qu'on ne les renvoie pas ; une femme dit même qu'elle songerait au suicide.

Figure 45 : L'attitude face au retour

	Ensemble migrants	Dont asile seul
Ne rentrerait en aucun cas	35% (18)	55% (18)
Rentrerait en cas de changements au pays d'origine	12% (6)	18% (6)
Accepterait de rentrer	14% (7)	6% (2)
Autres avis (ensemble) ou non-réponse (asile)	14% (7)	21% (7)
Question non pertinente (ensemble)	27% (15)	--

Question : (demandeurs d'asile) « Si l'asile vous était refusé, ce que je ne vous souhaite bien évidemment pas, que feriez-vous ? » (autres migrants) « Le retour au pays (ou le départ vers un autre pays) est-il un thème pour vous ? »

Les raisons d'éviter un retour après le rejet d'une demande d'asile sont diverses : d'ordre non seulement politique (persécutions, instabilité), mais aussi psychologique (fierté individuelle, honte), social (pressions familiales, rejet) et matériel (notamment pour ceux qui ont contracté des dettes avant de partir ou – ce qui est moins avouable, mais peut arriver – ont commis des infractions pour se procurer l'argent du voyage ; ces derniers craignent les sanctions policières ou sociales).

Dans l'absolu, c'est-à-dire hors de tous les types de pression qui viennent d'être évoqués, une partie des migrants seraient sans doute prêts à rentrer. Certains vont jusqu'à regretter leur choix d'être venu en Europe. Selon ce spécialiste, lui-même d'origine africaine :

« Certains regrettent d'être venus. Une fois, quelqu'un m'a dit 'vous êtes coupables, vous qui êtes venus avant! Aujourd'hui, j'aurais plus si j'étais resté au pays que ce que j'ai ici. » (KN23)

Mais il est souvent trop tard, pour toutes les raisons citées plus haut, pour retourner au pays : dans ce contexte, le sentiment d'être « piégé » dans une situation qui n'a pas été souhaitée a été évoqué à plusieurs reprises.

En ce qui concerne les femmes, les circonstances peuvent se compliquer encore du fait, que, dans certains milieux, les jeunes filles célibataires sont très

surveillées⁴⁵ ; et l'entourage se méfiera par définition d'une migrante qui a voyagé et vécu seule. Si les expériences liées à l'exil peuvent évidemment constituer des ressources, elles sont souvent perçues de manière péjorative dans le cas des femmes. Elles auront donc des difficultés particulières à se réinsérer et à se marier dans la société d'origine, fréquemment soupçonnées de mœurs légères ou même de prostitution. En témoigne l'attitude d'une des migrantes, qui se renseigne à plusieurs reprises pendant l'entretien sur nos règles d'anonymat, avant de parler des hommes avec lesquels elle a vécu, craignant visiblement des indiscretions au sein de la communauté.

Anticipant ces problèmes (évoqués parmi d'autres), même ceux qui souhaiteraient rentrer finissent par s'abstenir. Les exceptions concernent essentiellement les personnes privilégiées, qui espèrent retrouver une situation ou de bonnes perspectives d'avenir en Afrique, par exemple grâce à une formation ou un capital acquis à l'étranger. Mais souvent, les membres de la famille ont contribué au financement du voyage, ce qui place le migrant en position de dépendance vis-à-vis de ceux-ci, enclins à renvoyer sur lui la faute d'un échec. En effet, la plupart des récits, de même que ceux de l'étude précédente (Efionayi-Mäder et al. 2001), indiquent que la migration correspond le plus souvent à un projet non pas individuel, mais collectif. Le retour est éventuellement plus facile pour un migrant issu d'une famille aisée (et compréhensive), qui est en mesure de renoncer au soutien matériel attendu d'un membre de la famille vivant en Occident. Mais en-dehors de ces situations exceptionnellement favorables, le retour s'apparente dans la plupart des cas à un double échec pour le migrant, à la fois de son projet migratoire et de sa réinsertion dans le pays d'origine, d'emblée compromise.

Quant au retour forcé, un universitaire nigérian nous fait remarquer qu'avant de vivre en Europe, il avait toujours été persuadé que les migrants renvoyés dans les pays d'origine avaient forcément commis des infractions graves (vente de drogue, vol, etc.), même s'ils tentaient de le nier une fois rentrés. L'idée qu'on pouvait rapatrier quelqu'un simplement suite au rejet d'une demande d'asile ou en raison d'un séjour illégal lui semblait très peu crédible⁴⁶. C'est seulement après avoir vécu en Europe qu'il a appris, intrigué, que des requérants d'asile déboutés pouvaient être renvoyés pour avoir refusé de

⁴⁵ Ce n'est pas le cas partout en Afrique occidentale, mais certains contextes sociaux et culturels laissent relativement peu de possibilités aux individus, et en particulier aux jeunes femmes, de mener une vie indépendante (de voyager, d'avoir leur propre appartement, d'avoir des relations sexuelles hors mariage etc.).

⁴⁶ Cela confirme par ailleurs le peu d'informations réalistes sur ce qui les attend dont bénéficient les migrants potentiels africains.

quitter le pays, tout en ayant par ailleurs un comportement irréprochable. C'est précisément ce qui amène un interlocuteur cité précédemment à remarquer qu'une personne refoulée retourne rarement dans son village, préfère se cacher en ville et cherchera par tous les moyens à repartir.

3.7 La situation des migrants en Suisse

Si la Suisse peut constituer l'aboutissement d'une trajectoire pour certains, elle n'est qu'une étape pour d'autres. Simultanément, les conditions de vie des requérants d'asile font l'objet d'âpres discussions politiques, plus ou moins explicites, dans la mesure où on voudrait éviter que des opportunités de vie trop favorables constituent un facteur attractif pour des immigrants indésirables ou contribuent à pérenniser inutilement le séjour de requérants déboutés. Tout se passe comme si la politique d'asile était tiraillée entre une volonté de dissuasion d'une part, s'exprimant par des mesures d'exclusion (du marché du travail, de l'accès à l'aide sociale et médicale, des mesures d'intégration) et un effort d'intégration d'autre part, favorisant une participation économique et sociale dans la société d'accueil, qui limite les coûts et les risques de déviance.

Plusieurs études ont montré que les différents secteurs et niveaux politico-administratifs n'accordent pas les mêmes priorités à ces deux dimensions (Efionayi-Mäder et Piguet 1997 ; Kamm et al. 2003) : les autorités fédérales ont davantage tendance à se préoccuper des impératifs de la restriction des flux (dimension dissuasive), tandis que les villes et communes montrent un plus grand souci d'intégration, étant directement confrontées aux effets négatifs de l'exclusion. Des initiatives politiques comme le manifeste sur l'asile de la ville de Zurich⁴⁷, publié en janvier 2003, illustrent cette tendance.

La situation de vie des migrants interrogés, notamment celle des requérants d'asile, est en partie conditionnée par ces approches politiques divergentes, voire parfois contradictoires, qui varient également d'un lieu à l'autre. Dans la mesure où les demandeurs d'asile, et dans une moindre mesure les réfugiés reconnus, dépendent d'un système institutionnel qui gère leur droit de séjour, leur attribue un canton (ou un lieu) de résidence, règle l'accès au marché du travail et à des possibilités de formation, les politiques publiques ont un impact particulièrement important sur les conditions de vie des personnes concernées.

Il est à noter que les enjeux décrits dans le sous-chapitre suivant ne sont pas propres aux Africains de l'Ouest, mais concernent tous les requérants d'asile,

⁴⁷ http://www3.stzh.ch/internet/sd/sub_navi_sd/aoz/Aktuell/Zuercher_Asylmanifest.html

même si certaines difficultés se manifestent de façon plus aiguë dans le cas des Africains.

3.7.1 Conditions de vie

La majorité des requérants d'asile perçoivent leur vie comme précaire et stressante, précisément parce qu'elle dépend en grande partie de décisions administratives sur lesquelles ils ont très peu de prise et qu'ils ne comprennent pas toujours. Le caractère transitoire de leur autorisation de séjour et la menace d'un renvoi est pour beaucoup difficile à vivre, car il ne permet pas de se projeter dans l'avenir.

« Je ne suis pas contente parce que je n'ai pas de statut de réfugié et ça fait quatre ans que j'attends. La vie est incertaine, il faut vivre au jour le jour. Avec le permis N que j'ai, il est difficile de trouver du travail, certains employeurs ne connaissent même pas ce permis. » (HU05)

« I would say that it's very difficult. At the moment, I don't have a valid permit that will allow me to work or study. My current permit is still being renewed but until when? I do not know. I am still living in the room given to me by the refugee authority. I share this room with another asylum seeker from Liberia. I am still hopeful that things will change for the better. » (CD05)

De plus, certains vivent particulièrement mal les contraintes de la vie dans les centres d'accueil et l'absence de sphère privée, comme cet informaticien d'origine togolaise, qui avait une bonne situation dans son pays d'origine :

« Ma vie ici est une catastrophe, surtout si j'essaie de faire un parallèle avec mon passé: Je n'ai pas de travail, bien que j'aie des qualifications. (...) Dans les rapports avec les gens, il y a une hypocrisie voilée. Ils nous considèrent, nous autres Africains, très basement. Il n'y a pas de considération de la personne étrangère. Ces derniers temps, ma femme a pu me rejoindre. On habite dans une chambre avec un autre requérant et ma femme est malade. Aujourd'hui, elle est hospitalisée. J'ai dû insister parce que quand j'ai téléphoné pour dire que ma femme était malade, ils n'ont pas voulu tout de suite écouter. (...) Mais ensuite à l'hôpital, le personnel s'est très bien occupé d'elle comme de n'importe quelle autre patiente. J'ai aussi des amis suisses, ils ont voyagé, notamment un qui va repartir en Afrique, un pasteur de l'Eglise. Un autre point positif, c'est la liberté de se mouvoir, de s'exprimer. La liberté de la presse, ça c'est impeccable. » (NT03)

En dehors de la difficulté de se projeter dans l'avenir à cause de l'instabilité du séjour, les difficultés ressenties varient bien évidemment selon les situations particulières et la personnalité des migrants. Quelques tendances peuvent néanmoins être relevées.

- L'impossibilité de travailler est ressentie à la longue comme particulièrement pénible, non seulement pour des raisons financières, mais également parce qu'elle rend encore plus perceptible l'absence de maîtrise sur sa propre vie et elle marginalise les personnes concernées dans une société qui confère une grande importance au travail. Les

migrants qui s'accommodent le plus aisément de l'inactivité professionnelle sont ceux qui ont l'occasion de poursuivre des activités bénévoles (p.ex. au sein de l'église), créatives ou artistiques (p.ex. journalistiques).

- Les migrants qualifiés ou hautement qualifiés ont généralement plus de difficultés à trouver une activité en rapport avec leur formation ou leurs intérêts. Les raisons en sont multiples : diplômes ou expériences non reconnus, qualifications inadaptées, restrictions administratives, discrimination sur le marché de l'emploi. Ils subissent un déclassement social par rapport à leur situation dans le pays d'origine (cf. aussi chapitre 3.1, dans lequel cette question a brièvement été abordée).
- Les requérants d'asile, actifs ou non, se plaignent en outre d'une série de difficultés dans la vie quotidienne, dont les effets pèsent lourd, surtout quand le séjour se prolonge : conditions de logement précaires, permis non reconnu pour obtenir un logement, un raccordement téléphonique, un compte en banque, impossibilité de traverser la frontière, etc. Ils mentionnent également souvent la perception négative de la part d'une partie de la population, ce qui fera l'objet du chapitre suivant.
- Finalement, un trait positif, souvent souligné par ceux qui ont quitté des pays en guerre ou des zones d'insécurité permanente : la relative sécurité et la paix qui caractérisent la Suisse. Ce sentiment de sécurité à lui seul suffit parfois à compenser certains inconvénients de la nouvelle situation. Par sécurité, la plupart entendent l'absence de conflits armés ou de violence généralisée ; d'autres se réfèrent également à un calme relatif et à la possibilité « de laisser ses chaussures devant l'appartement, les vélos dehors » (KN06), qui distinguerait la Suisse d'autres pays européens.

« Je peux dire que je suis en sécurité. Et puis, bien que mon pays me manque, compte tenu de la situation dans mon pays, je me trouve ici pas très heureux financièrement, mais en sécurité. » (WT02)

« Ma situation est peu reluisante, mais la sécurité est l'essentiel. Ce n'est pas ce à quoi je m'attendais. La procédure d'asile est une surprise, surtout que j'ai un motif d'asile que je pense valable, on devrait me donner l'asile. » (KN07)

Il est frappant de noter que même ceux et celles qui considèrent leur vie en Suisse comme très pénible gardent souvent, malgré des perspectives d'avenir apparemment peu prometteuses, un solide espoir d'assister à une amélioration prochaine de leur situation. Il ne s'agit pas forcément d'une attente « objectivement » justifiée, mais plutôt d'une conviction nourrie parfois d'une solide foi en Dieu :

« C'est Dieu qui a mon sort entre ses mains » (NL04).

« C'est Dieu qui décide, si j'ai de la chance, j'aurai une réponse positive, sinon négative. C'est tout une question de destin. » (KN15)

Si cette détermination pour faire face à l'adversité et surmonter les obstacles rencontrés peut paraître surprenante à un observateur extérieur, elle s'explique aussi par les traits de personnalité de ces migrants, qui ont parfois déjà surmonté de nombreuses difficultés avant d'arriver en Suisse. Pour certains, les expériences pénibles ont été formatrices. Mais nous avons aussi rencontré des migrants qui se disent résignés et donnent une impression de passivité, surtout quand l'instabilité du séjour se prolonge pendant de nombreuses années.

En raison de leur mode de vie particulier notamment, la majorité des demandeurs d'asile ont peu de contacts informels avec des personnes établies ou des citoyens suisses et côtoient surtout d'autres réfugiés. Cependant, certains, notamment d'anciens activistes, évitent d'avoir trop de contacts avec les personnes de leur propre communauté, pour des raisons politiques ou pour ne pas être mêlés à des problèmes.

« Le 98% des gens que je connais et que je fréquente sont également des personnes avec un délai de départ. » (KF05)

« My brother had warned me about hanging out with so many people. He didn't want me to get into trouble especially as there are so many people involved in drugs. I am very mindful of people that I do not know really well. » (CD5)

Certains requérants ont l'occasion de côtoyer des compatriotes ou des ressortissants d'autres pays africains, ce qui est surtout le cas, si les personnes se sont connues avant d'arriver en Suisse (camarades d'école, membres de la famille élargie, etc.). En revanche, nous avons constaté que les ressortissants d'un même pays mais vivant en Suisse avec des statuts différents se mélangent peu quand ils n'ont aucun lien antérieur à la migration. Les étudiants guinéens, par exemple, se distancient souvent des demandeurs d'asile de leur pays. Ceci n'est pas surprenant dans la mesure où ces personnes proviennent souvent de milieux très différents et n'ont évidemment pas les mêmes intérêts. Ceux et celles qui travaillent nouent parfois des amitiés avec des collègues, qui sont généralement des migrants établis d'autres nationalités. L'église est un des rares endroits où des contacts avec des Suisses peuvent se créer.

Par conséquent, on constate que les opportunités d'échange entre demandeurs d'asile ouest-africains et citoyens suisses ou migrants établis sont très limitées dans la plupart des sphères de la vie (logement, travail, loisirs, associations), ce qui ne favorise ni la (re)connaissance réciproque ni l'adaptation des migrants au pays d'accueil. Il est ici utile de rappeler que la loi suisse sur l'asile ne prévoit pas d'intégration pour les requérants d'asile et que rien n'est donc fait dans ce sens. Il existe un risque réel que les conséquences de cette situation soient imputées à l'attitude, voire même au profil des personnes concernées, et ramenées à une « distance culturelle » ou une « incapacité d'intégration » des communautés africaines, ce qui pourrait encore renforcer les stéréotypes

évoqués. Dans ce sens, on peut craindre que des problèmes issus du domaine de l'asile puissent également affecter l'intégration des migrants d'Afrique noire établis ou des personnes noires en général, dont les membres sont facilement identifiables (même si les amalgames avec les Noirs originaires d'Amérique sont fréquents).

Globalement, la perception des conditions de vie des migrants d'Afrique occidentale au bénéfice d'un permis de séjour est plus favorable que celle des demandeurs d'asile, même si certains se disent insatisfaits de leur situation professionnelle :

« Je suis content parce que mon séjour ici en Suisse a été formateur du point de vue expérience, du point de vue formation, sur le plan du travail, du point de vue découverte d'autres choses parce que je me demande pourquoi dans les pays en Afrique on ne peut pas faire comme ici. Sinon je suis content parce que le but de mon séjour est académique. » HU03

« La situation n'est pas facile pour un étudiant parce qu'il est partagé entre les études et le travail pour survivre, j'ai toujours un regard sur ma famille en Afrique parce que je suis déjà marié et on doit se battre pour vivre ici et aider la famille au pays. Je n'ai pas de bourse. J'ai un petit travail comme nettoyeur dans un restaurant qui me permet tout juste de survivre. L'avantage d'être ici est de faire une bonne formation et avoir un diplôme élevé que je pourrais valoriser dans l'avenir. » (HU11)

« I can say that life is a bit good now but can be better. The general security in this country is one major plus if you live compared to where I come from but the negative parts of it are the discrimination, climatic condition and the difficulty in getting a good job even if you have a university degree. I do not have any family members here but I do communicate with them. I made new friends here and we socialise as often as we can. » (CF02)

Mais tout comme les requérants d'asile, les migrants établis ou les étudiants inscrits à l'université font fréquemment état d'un sentiment de rejet, voire de discrimination de la part de la population résidente. Cette perception n'est pas sans effet sur les attitudes que les migrants adoptent face à la société d'accueil et susceptible d'influencer les stratégies migratoires de ces derniers.

3.7.2 Perception des Africaines et Africains de l'Ouest en Suisse

Il est impressionnant de constater qu'une écrasante majorité des migrants interviewés ont l'impression de faire l'objet de représentations négatives de la part des autorités ou de la population. S'il paraît difficile de distinguer les différentes composantes des stéréotypes courants, les traits le plus souvent relevés par les personnes concernées sont liés à la criminalité (surtout les hommes) et à la prostitution, ainsi qu'à l'ignorance et à l'incapacité intellectuelle. Plusieurs interlocuteurs font remarquer que la suspicion à leur égard est systématiquement de mise. Un jeune Guinéen l'exprime ainsi :

« Il n'y a aucune surprise. Il y a une grande pression sur les Africains en Suisse, mais c'est pas la faute des Suisses, c'est la nôtre. Certains Africains viennent d'autres pays européens, y ont parfois des papiers et ternissent notre image, car ils embêtent les gens innocents dans la rue. Je comprends le gouvernement suisse : si on met un poisson pourri dans un panier, tous les autres poissons deviennent pourris. » (KN15)

Si certains migrants attribuent peut-être trop facilement un traitement qui leur paraît injuste ou inexplicable à des attitudes racistes, les témoignages récoltés sont trop nombreux et trop concordants pour être ignorés.

« Je suis étonné que les autorités ne comprennent pas quand les gens ont vraiment vécu quelque chose de grave et qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux. Je suis aussi étonné par le manque de connaissances des gens sur l'Afrique: certains sont étonnés que j'aie une brosse à dent et un lit, je ne sais pas comment ils pensent qu'on vit! Le racisme, je ne l'ai pas vécu directement, mais je le sens dans les attitudes et les gestes des gens, quand ils ne veulent pas s'asseoir à côté de moi dans le bus, ou qu'ils fouillent mon sac dans les magasins. On se sent exclus. » (KN13)

« Les Suisses ont des préjugés sur les requérants d'asile, ils pensent qu'ils sont des trafiquants de drogue, des prostituées, des ignorants, mais nous sommes des personnes comme les autres, nous devons être respectés, avoir nos droits, pouvoir travailler et s'intégrer dans la société d'accueil. » (HU05)

« J'ai une vie déplorable, je vis dans un camp pour demandeurs d'asile à St Gall. Là-bas tous les noirs sont considérés comme des dealers. (...) Il faut rester dans le camp sinon à 18 h du soir quand la police te voit, on t'arrête, tu es déshabillé devant le public, fouillé pour voir si tu n'as pas de drogue, ça c'est vraiment une humiliation, ça m'est arrivé une fois et maintenant je préfère rester au camp pour ne pas être arrêté en ville par la police. » (HU01)

Une étude récente de la Commission fédérale contre le racisme, qui s'appuie sur 27 entretiens en profondeur avec des migrants et des Suisses d'origine africaine, confirme la perception négative des Africains par une partie de la population, perception qui ne concerne pas uniquement les demandeurs d'asile :

« D'une manière générale, les personnes interrogées jugent l'image des Noirs (donc d'elles-mêmes) négative car elle fait l'amalgame entre le fait d'avoir la peau noire et les comportements criminels. » (Fröhlicher-Stines et Mennel 2005).

Cette étude montre également que les stéréotypes ne se limitent pas à l'idée de la criminalité, mais perpétuent des images coloniales et se manifestent, selon cette étude, plus ouvertement en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Sans vouloir expliquer la prévalence de ces clichés qu'on pourrait imaginer largement dépassés, il est intéressant de citer les résultats d'une recherche basée sur une analyse minutieuse du matériel scolaire consacré à l'enseignement de la géographie et de la musique en Suisse depuis le début du siècle dernier. Elle montre que jusqu'aux années 80, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont décrites comme des êtres simples d'esprit, dépendants, mus principalement par les instincts et excessivement attachés à leurs tribus. Ce n'est que vers la fin du siècle que ces stéréotypes commencent

à faire place à de nouvelles images, entre autres à celle d'une Africaine qui travaille très dur pour nourrir ses enfants, tandis que l'homme africain perd son temps en palabres interminables et futiles (Giger 1999; Gronemeyer et Rakelmann 1988). On peut imaginer que ces représentations ont marqué l'esprit des élèves et que certains d'entre eux n'ont jamais eu l'opportunité de réviser ces idées reçues par la suite⁴⁸.

Si la plupart des migrants rencontrés semblent accepter avec philosophie les clichés dont ils font l'objet, d'autres se révoltent avec une certaine amertume contre les « Blancs » ou les « Suisses » en particulier. Dans ce cas, il est souvent difficile de les convaincre de participer à notre étude, car ils restent sur la défensive et ont tendance à se replier sur un cercle choisi de personnes.

Cette attitude défensive face à notre démarche s'est accentuée au cours de l'automne 2003 et les débats liés aux élections fédérales ont contribué à compliquer l'accès aux personnes, y compris pour nos interviewers africains (cf. 1.6). Certains demandeurs d'asile craignaient de se faire piéger par les chercheurs, voire de retrouver leur témoignage à la télévision⁴⁹.

Pour simplifier, on pourrait dire que les demandeurs d'Afrique de l'Ouest font parfois face à une triple stigmatisation de la part de la population : d'abord en tant qu'Africains, ensuite en tant que demandeurs d'asile, soupçonnés « d'abuser » (allusion à l'initiative populaire contre l'abus du droit d'asile) de la procédure d'asile, et troisièmement en tant qu'originaires d'Afrique occidentale, particulièrement quand il s'agit d'hommes jeunes, à cause de l'implication de ces derniers dans le trafic de drogues⁵⁰.

Celles ou ceux qui ont vécu en Suisse ou sont venus en tant que touristes avant de demander l'asile, ressentent plus particulièrement l'image négative liée à l'asile. Une réfugiée reconnue, qui avait vécu en Suisse car son mari était fonctionnaire international, raconte son retour pour demander l'asile et fait la comparaison avec son séjour antérieur à Genève :

⁴⁸ Notons encore que Kelman (2003) affirme dans son best-seller très controversé où il fait état d'une série d'*a priori* vis-à-vis des Noirs, que de « façon inconsciente, le Noir lui-même est convaincu de son infériorité » (p. 12).

⁴⁹ Le fait que certains de nos interlocuteurs imaginent que les témoignages de requérants soient diffusés à l'insu des personnes concernées peut être considéré comme révélateur de la marginalité de leur situation et de la méfiance à l'égard des personnes issues de la société d'accueil.

⁵⁰ Initialement, il était prévu de mener des entretiens dans un ou deux autres pays européens (Italie ou Espagne). Dans ce contexte, il serait intéressant de récolter, dans une perspective comparative, des informations sur la perception dont font l'objet les personnes originaires d'Afrique occidentale dans d'autres pays.

« C'était deux mondes différents ! Ça a été une grande déception, surtout l'étiquette. Quand je suis arrivée à Berne, je suis allée à l'église, on te demande 'tu es en Suisse pourquoi?', j'ai dit 'j'ai eu des problèmes, je suis requérante d'asile', alors il y a un mouvement de recul. Les gens ont eu des déceptions avec beaucoup de requérants d'asile, c'est pour ça, j'ai compris. Quand ils ont appris à me connaître, c'est les meilleurs amis que j'ai jamais eus. On a toujours peur de l'étranger, c'est normal, c'est la même chose dans mon pays. Je n'appelle pas ça du racisme, c'est de la méfiance, la peur de l'inconnu. Peut-être que si vous ne me connaissez pas, vous penseriez que je suis un dealer! Ça arrive surtout aux hommes. » (KN06)

Pour les demandeurs d'asile qui vivent dans des centres d'accueil, il est difficile de se préserver de ces images négatives. Certains optent pour une vie retirée, sortent peu et évitent de fréquenter des compatriotes. Les migrants résidents et étudiants ont tendance soit à se démarquer clairement des demandeurs d'asile en évitant au maximum les contacts avec eux, soit au contraire à se solidariser avec ces derniers. Ainsi, le fait que les personnes originaires d'Afrique subsaharienne soient perçues par les Suisses comme appartenant à une entité culturelle – alors que leurs différences nationales sont au moins aussi vivaces qu'entre Européens – peut parfois les amener à se rapprocher par une sorte de loyauté africaine et créer des liens au-delà des nationalités et des classes sociales. Mais la catégorisation externe peut tout aussi bien provoquer l'effet contraire au sein de cette population migrante très hétéroclite.

Ce double mouvement de rapprochement et de distanciation interne se manifeste également quand on aborde la délicate question de la délinquance et du rapport aux autorités suisses.

« On se tourne vers qui lorsqu'on vit dans une société où la police ne vous inspire pas confiance parce qu'elle est plus prompte à vous réprimer qu'à communiquer avec vous? » (Interview d'Innocent Naki dans 24heures du 5.05.2004)

Plusieurs migrants interviewés souhaitent ardemment que les revendeurs de drogues soient davantage sanctionnés, mais hésiteraient simultanément à les dénoncer auprès de la police qu'ils soupçonnent – à tort ou à raison – de racisme et dont ils n'attendent pas qu'elle prenne des mesures adéquates.

Depuis plusieurs années, la question de la criminalité et des abus dans le domaine de l'asile influence fortement tout le discours sur la politique d'asile et sa gestion. Comme de nombreux témoignages le soulignent, le trafic de drogue notamment est associé aux demandeurs d'asile d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un phénomène qui est également susceptible d'avoir un impact important sur la dynamique de certaines trajectoires migratoires. Il nous semble donc indispensable de rassembler et d'analyser les éléments d'information dont nous disposons, sans avoir la prétention de faire le tour de ce problème complexe et politiquement sensible, qui mériterait plusieurs recherches ciblées.

3.8 Trafics et tourisme criminel

Alors que la question de la criminalité a souvent été abordée spontanément dans les entretiens avec les experts, seuls deux demandeurs d'asile ont ouvertement admis avoir été impliqués dans le trafic de drogue ; chez un troisième cette activité était implicite dans son récit⁵¹. D'autres migrants, de même d'ailleurs que les experts, nous ont livré essentiellement des informations indirectes, i.e. des expériences de personnes tierces, dont la fiabilité est difficile à vérifier surtout quand il s'agit de suppositions et non d'expériences vécues.

Un premier constat s'impose et confirme les observations d'un certain nombre de praticiens : la revente de drogues – généralement sous forme de petites quantités de cocaïne – n'est sans doute pas un phénomène marginal parmi les jeunes demandeurs d'asile originaires d'Afrique de l'Ouest. De plus, les observateurs font état d'une augmentation du trafic au cours des cinq années précédant l'enquête⁵². Les nationalités d'origine des revendeurs les plus souvent citées sont la Guinée, le Nigeria, le Libéria, la Sierra Leone et, plus récemment, la Côte d'Ivoire. Au-delà de ces observations générales, les avis se séparent quand on aborde l'ampleur précise du phénomène, ses causes, le rôle des différentes communautés et les mesures à adopter pour faire face à ce phénomène.

3.8.1 Quelles bases statistiques ?

Un policier interviewé est persuadé que parmi les jeunes demandeurs d'asile ouest-africains (16 à 30 ans), près de 80% sont impliqués dans le trafic de stupéfiants. D'autres experts avancent des proportions beaucoup plus modestes, de 5 à 10%. Pour avoir des éléments factuels, nous avons cherché des statistiques concernant le nombre de condamnations afin de les mettre en relation avec les effectifs de personnes issues du domaine de l'asile.

Mais en dépit de la forte médiatisation du phénomène, il est à ce jour impossible d'obtenir des statistiques ajustées selon le statut, la nationalité et la sanction prononcée. Le rapport final du groupe de pilotage criminalité des étrangers (AGAK)⁵³ du 5 mars 2001 avait cependant prévu que de tels indicateurs seraient disponibles dans la statistique des condamnations pénales

⁵¹ On peut penser que les revendeurs de drogue ont été moins susceptibles de participer à notre recherche ou ont évité d'évoquer ce thème par méfiance ou par crainte de ternir leur image.

⁵² Rappelons que les entretiens ont eu lieu entre septembre 2003 et mai 2004.

⁵³ http://www.ejpd.admin.ch/doks/mm/files/010705_bot-f.pdf

de la Confédération avec l'introduction du système VOSTRA à partir du milieu de 2001 (Groupe de travail Criminalité des étrangers 2001; p. 27)⁵⁴. L'absence de chiffres comparatifs confirme le constat de Widmer (2004) dans un mémoire consacré au comportement déviant de jeunes demandeurs d'asile d'Afrique subsaharienne : « Abklärungen haben dabei ergeben, dass die Datenlage zum Thema der 'jungen dealenden Asylsuchenden' im Moment noch sehr desolat ist ».

Pour l'instant, les seuls indicateurs disponibles à l'échelle suisse pour comparer les condamnations des demandeurs d'asile à celles de la population générale se basent sur des calculs entrepris dans le cadre du groupe de pilotage mentionné ; ils se réfèrent à l'année 1998 pour l'ensemble des demandeurs d'asile :

« Mesurée à la population adulte moyenne des différentes catégories, la proportion des personnes condamnées de nationalité suisse est de 0,8%, alors que celle des personnes de nationalité étrangère s'élève à 1,3% et qu'elle atteint même 7,8% chez les requérants d'asile (soit près de dix fois celle des Suisses et six fois celle des autres personnes de nationalité étrangère). Si l'on fait abstraction des infractions aux règles de la circulation routière, aux dispositions du droit des étrangers et au code pénal militaire, cette proportion est de 0,3% de la population de nationalité suisse (15'576 personnes condamnées), de 0,6% de la population de nationalité étrangère (5'958 personnes condamnées) et de 4% des requérants d'asile (2'289 personnes condamnées; proportion douze fois supérieure à celle des Suisses). » (id. p. 68)

Les données fournies par l'Office fédéral de la statistique permettent de se faire une idée de l'évolution absolue du nombre des condamnations au titre du code pénal et de la loi sur les stupéfiants, selon la nationalité, mais toutes situations confondues, y compris celle des touristes criminels provenant, par exemple, de pays voisins (Figure 46)⁵⁵ : on constate que, partant d'un niveau absolu bas, le nombre de condamnations pour infraction à la loi sur les stupéfiants a considérablement augmenté entre 1998 et 2000, notamment parmi les Sierra-Léonais et (probablement⁵⁶) les Guinéens et, dans une moindre mesure, parmi les Nigériens et les Maliens. A noter que cette croissance concorde avec une augmentation du nombre de personnes originaires de ces

mêmes pays en Suisse. Pour toutes ces nationalités, les infractions à la loi sur les stupéfiants dépassent les autres types de délits, ce qui plaide en faveur d'une « spécialisation » des personnes condamnées ou d'un effet de groupe.

Une analyse des différents types de délinquance impliquant des Africains de l'Ouest devrait évidemment être mise en relation avec l'évolution globale de la criminalité en Suisse, ce qui dépasserait le cadre de cette étude. Si nous avons décidé de concentrer l'analyse sur la revente de stupéfiants dans la rue, c'est qu'il s'agit d'un phénomène non seulement susceptible d'affecter les trajectoires migratoires, mais qui suscite d'importantes préoccupations à la fois dans la population résidente et parmi les migrants eux-mêmes.

⁵⁴ Il est vrai que les statistiques policières KRISTA des cantons de Zürich, St Gall et Genève semblent être plus détaillées, mais elle se basent principalement sur des suspects et non sur des condamnations.

⁵⁵ Notons que le nombre de personnes condamnées est légèrement inférieur à celui des condamnations, mais qu'il ne figure pas dans le tableau. Les infractions à la LSEE et au code de la circulation routière ont été déduites.

⁵⁶ Pour des raisons non élucidées, la Guinée-Conakry est comptabilisée avec une série d'autres pays de différentes régions d'Afrique.

Figure 46 – Condamnations depuis 1995 de ressortissants africains

Office fédéral de la statistique, état 25.02.2005, sans LSEE et LCR

Origine, Loi	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Angola	134	127	142	127	149	150	131	160
Code pénal	110	106	121	102	129	120	108	135
LStup	24	21	21	25	20	30	23	25
Cameroun	21	28	47	70	65	72	73	87
Code pénal	17	27	38	58	56	66	61	63
LStup	4	1	9	12	9	6	12	24
Congo-Kinshasa	6	9	14	58	81	109	107	95
Code pénal	6	7	12	51	70	92	80	86
LStup	0	2	2	7	11	17	27	9
Côte d'Ivoire	12	10	8	36	22	32	66	89
Code pénal	7	9	5	23	15	25	26	36
LStup	5	1	3	13	7	7	40	53
Libéria	63	27	33	35	28	35	35	51
Code pénal	18	3	9	10	12	12	18	15
LStup	45	24	24	25	16	23	17	36
Mali	8	14	22	20	36	85	90	124
Code pénal	4	5	3	7	5	23	25	36
LStup	4	9	19	13	31	62	65	88
Nigeria	49	66	77	64	79	112	159	282
Code pénal	31	43	45	46	52	59	61	109
LStup	18	23	32	18	27	53	98	173
Sierra Léone	41	26	28	117	263	490	445	469
Code pénal	11	9	5	37	107	134	144	136
LStup	30	17	23	80	156	356	301	333
Togo	2	3	0	6	10	9	4	24
Code pénal	0	2	0	4	7	6	3	15
LStup	2	1	0	2	3	3	1	9
Divers ac Guinée	55	97	125	173	361	386	367	439
Code pénal	35	67	58	75	144	132	121	130
LStup	20	30	67	98	217	254	246	309
Code pénal	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
LStup	239	278	296	413	597	669	647	761
Total	152	129	200	293	497	811	830	1059
Total	391	407	496	706	1094	1480	1477	1820

3.8.2 Eléments d'explication structurels

Selon des témoignages concordants de la police⁵⁷, la revente de détail de cocaïne est actuellement largement dans les mains de ressortissants d'Afrique occidentale, qui s'étaient dans un premier temps approprié la revente de cannabis, tandis que la distribution d'héroïne reste dominée par des Albanophones. Comment peut-on expliquer cette évolution ?

Il faut tout d'abord noter que le contrôle au moins d'une partie du trafic de drogue par certaines communautés étrangères et pendant une période donnée n'a rien d'exceptionnel. Pour simplifier, on peut dire que jusqu'aux années 1980, l'importation et la distribution de cocaïne étaient principalement contrôlées par des communautés hispano- ou lusophones, puis par des Libanais, au plus fort du conflit au Liban, de même que par des Maghrébins (en plus du haschisch)⁵⁸.

Vers la fin des années 90, un tournant se produit sur le marché des stupéfiants, dans la mesure où la cocaïne se « démocratise » avec l'introduction de nouveaux modes de consommation (mouvement techno) et une baisse des prix. « La fin du conflit du Kosovo (fin 1999 – début 2000) a provoqué une pénurie de l'héroïne dont le marché de la vente en Suisse était tenu sous la forme d'un véritable monopole par les ressortissants albanophones » (Guénat et Esseiva 2003). Beaucoup de toxicomanes substituent alors l'héroïne par la cocaïne.

Parallèlement, les voies d'acheminement vers l'Europe de la drogue produite exclusivement en Amérique latine⁵⁹ se diversifient – notamment en raison de la guerre déclarée à la drogue par les Etats-Unis – et passent par des voies clandestines de plus en plus sophistiquées, transitant par gros cargos dans les ports d'Afrique de l'Ouest (d'abord Cap-Vert et Canaries, puis surtout Nigeria, Ghana, Guinée, etc.), avant d'arriver en Espagne ou en Italie. Simultanément, de nouveaux flux migratoires se développent et empruntent les mêmes routes vers l'Europe.

Dans un premier temps, la revente de toutes petites quantités permet d'augmenter les gains, tandis que l'approvisionnement s'organise sur la confiance, la parole donnée et de manière très dynamique. Au fur et à mesure

⁵⁷ Les lignes qui suivent se basent principalement sur des entretiens avec des policiers et/ou des chercheurs spécialisés dans les questions liées aux stupéfiants, mais sont également corroborées par des articles de presse.

⁵⁸ Il semblerait que la mafia italienne ait continué à jouer un rôle d'intermédiaire pour l'importation.

⁵⁹ Contrairement à ce qui se passe dans le cas de l'opium et du cannabis, seul cinq Etats sont exportateurs de cocaïne, avec en tête la Colombie, le Pérou et la Bolivie.

que le trafic devient plus structuré, les marges empochées par les « fourmis » travaillant dans la rue tendent à se réduire au profit des échelons supérieurs qui contrôlent la revente. Selon une estimation de Guéniat et Esseiva (2003), un chiffre d'affaire global de CHF 810 millions (5.4 t) par an peut être réalisé si on planche sur 15'000 toxicomanes achetant une dose journalière d'un gramme à CHF 150.

En raison des routes d'acheminement de la cocaïne, il est presque logique de retrouver des ressortissants d'Afrique de l'Ouest dans le commerce de détail en Suisse comme ailleurs en Europe, d'autant que la dégradation économique et les conflits politiques favorisent l'essor d'un trafic parfois soutenu par les membres des juntas militaires en place (par exemple au Nigeria). En revanche, il est difficile de savoir jusqu'à quel point ces deux phénomènes – trafic de cocaïne et nouveaux mouvements migratoires – coexistent simplement ou se nourrissent voire se stimulent réciproquement (mules, transferts d'argent, réseaux). On peut cependant supposer que les gains réalisés par le trafic alimentent (au moins) indirectement les mouvements migratoires, dans la mesure où un trajet peut toujours s'acheter pour qui a suffisamment d'argent à disposition. Et sans être nécessairement impliqués dans le trafic de stupéfiants, certains passeurs ont des contacts avec des trafiquants de drogues, dont certains sont très mobiles, surtout s'ils ont pu monter au sein d'une bande ou d'une organisation criminelle⁶⁰. Ceci semble être le cas de la personne décrite par cet interlocuteur averti :

« Je suis impressionné par la mobilité de ces jeunes, surtout à l'intérieur de la Suisse, mais aussi en Europe. (...) Je connais un Gambien, son cas est typique à ce sujet. Il est établi régulièrement en Grande-Bretagne, est venu par la France où il a laissé ses papiers et a demandé l'asile en Suisse. C'est un trafiquant notoire (considéré comme un 'caporal' dans la hiérarchie). Il connaissait des Nigériens établis à Londres et son job était de coordonner le travail des fourmis ici. Il est resté le temps d'une 'mission', c'est-à-dire environ 2 ans. Ensuite, il s'est fait arrêter, l'erreur qu'il avait fait était de ne jamais aller chercher son chèque et l'assistant social s'est posé des questions. Il s'est fait expulser en Gambie, s'est fait renvoyer son passeport et est tranquillement retourné en Grande-Bretagne. » (KN23)

Ce témoignage aborde la délicate question des filières et autres bandes organisées, dont il est question dans plusieurs témoignages d'experts. S'il est probable que le phénomène ne relève pas de la simple fiction, il est évidemment difficile d'obtenir des informations fiables sur son ampleur et son fonctionnement.

⁶⁰ Ce terme est ici utilisé dans un sens très large, synonyme de filière, sans référence à des critères précis auxquels se réfère la littérature spécialisée.

3.8.3 Filières ou bandes organisées

Un lien direct entre le trafic de stupéfiants et la migration s'établit effectivement par le biais de bandes criminelles qui recrutent des revendeurs en Afrique occidentale. Précisons d'emblée que nous n'avons rencontré aucun migrant qui ait indiqué avoir été approché dans son pays d'origine pour vendre des stupéfiants en Europe. Ce cas de figure n'est décrit que de manière indirecte par des migrants ou des observateurs privilégiés. Il reste probablement minoritaire, voir fortement minoritaire, mais plusieurs témoignages concordants nous amènent à penser que des réseaux de trafic, opérant à partir de l'Europe – notamment en Italie, en France et en Grande-Bretagne, mais également en Suisse – font venir des jeunes d'Afrique occidentale dans le seul but de les employer dans le commerce de la drogue en Europe.

Selon plusieurs experts, la « mafia nigériane » est bien implantée en Europe comme aux USA et active dans plusieurs autres domaines que celui de la vente de stupéfiants (fabrication de faux papiers, escroqueries diverses, etc.). Elle recrute des adeptes parmi les couches modestes de la population, entre autres par le biais de soldats de l'ECOMOG présents dans toutes les régions en guerre (Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire). Ceci expliquerait le profil assez nouveau de certains requérants : jeunes, peu scolarisés, issus de la campagne et ayant souvent vécu des événements traumatisants (violence contre des proches, séparations, guerre). De manière générale, il serait cependant rare de rencontrer d'anciens enfants soldats⁶¹.

En revanche, les services de soins sont confrontés à de tels cas, comme le montre ce témoignage d'une responsable du secteur de la santé :

« Les Guinéens, Libériens et Sierra-Léonais ont souvent un niveau social peu élevé et sont illettrés. Ils ont des parcours de vie incroyables, leur état de santé est souvent déplorable, mais ils refusent de se faire soigner (préfèrent souffrir). Leur personnalité est peu structurée, ils vont là où le vent les mène. Ils sont très influençables et ont un énorme besoin de sécurité. Ils me considèrent souvent comme leur maman. Il y en a eu un, une fois, qui s'était de nouveau fait prendre en vendant de la drogue, qui m'a dit 'je te jure, je le ferai plus, je veux pas que tu m'abandonnes'. Ils ont souvent un passé d'enfants soldats, ont fumé beaucoup de cannabis, ont subi des abus sexuels. Pour eux, vendre de la drogue, ce n'est rien, ce n'est pas grave. Et quand ils se font prendre et qu'ils passent quelques jours en prison, ça ne leur fait en tout cas pas peur. » (KN02)

⁶¹ Pour mieux connaître les modes de recrutement en Afrique, il aurait été intéressant de mener des enquêtes sur place auprès d'observateurs privilégiés et de migrants potentiels, ce qui était prévu dans le projet initial de cette étude.

Plusieurs interlocuteurs sont de l'avis que certains candidats à l'exil, de même que leurs familles, connaissent le but du voyage, tandis que d'autres imaginent trouver un travail régulier en Europe. Dans les deux cas, le prix du voyage est avancé par le réseau ; les migrants sont choisis pour leur docilité présumée et il arrive que des liens avec les familles sur place servent de moyens de pression pour garantir la loyauté des migrants. Le trajet se fait essentiellement par avion et au moyen de faux passeports ou d'autres arrangements (affaires, stages, tourisme, etc.). Quant à savoir si ces personnes servent également comme mules pour transporter des stupéfiants, nous n'avons pas obtenu d'informations concluantes.

A noter que des mécanismes de recrutement similaires nous ont été rapportés au sujet de jeunes femmes qui finissent par travailler dans la prostitution. Les débouchés dans l'industrie du sexe se trouvent principalement en Italie, Espagne, France, Belgique et Hollande. La Suisse est rarement mentionnée dans ce contexte, probablement parce que la prostitution (de rue) est beaucoup plus contrôlée (cf. également 3.3.4). Des femmes d'âge mûr seraient alors souvent impliquées dans l'organisation du voyage et l'accueil des jeunes migrantes en Europe.

Selon les témoignages de la police, les filières de trafic de stupéfiants sont faiblement hiérarchisées, du moins en comparaison avec les organisations criminelles russes ou italiennes, avec cependant des structures bien organisées à la base. Ceci leur permet à la fois de réagir de manière très flexible à tout changement du contexte d'accueil et de protéger le réseau.

« Le petit détaillant et le revendeur ne connaissent pas l'échelon supérieur. Le revendeur doit déposer une caution de CHF 500.- à 1000.- pour être fourni. Le revendeur (niveau moyen ou bas) se fait environ 700.- par jour, le 'petit détaillant' beaucoup moins, le grand distributeur plus et ainsi de suite. » (EF07)

Dans ces cas, la procédure d'asile est utilisée comme couverture et les « organisateurs » prennent en charge les frais que ces migrants doivent assumer pour faire, par exemple, un recours contre une demande rejetée. On peut donc se demander si les requérants d'asile pris en charge par des réseaux n'ont pas une longueur d'avance sur les autres demandeurs d'asile, qui ne disposent pas d'un tel soutien professionnel.

Certains observateurs sont persuadés que ces réseaux – guinéens, nigériens, ivoiriens, etc. – sont essentiellement mono-nationaux ou ethniques. D'autres, au contraire, affirment qu'aux échelons supérieurs, on retrouve des personnes de différentes nationalités, établies en Europe ou originaires des pays en questions : Italiens, Suisses, Brésiliens, Russes, Albanais, etc. Un ancien demandeur d'asile a, par exemple, observé que son compagnon de chambre gambien, dans un centre d'accueil bernois, revendait des stupéfiants pour le compte d'une requérante russe. On affirme également que les hommes

d'affaires nigériens assument des fonctions intermédiaires dans les réseaux, tandis que le sommet de la hiérarchie serait occupé par des personnes originaires d'Amérique latine (Colombie, Brésil, etc.).

En ce qui concerne le genre, on constate que si des Africaines de l'Ouest sont parfois impliquées dans le trafic de drogue, elles jouent – toujours selon nos interlocuteurs – essentiellement des rôles subalternes de soutien (transport, gestion de l'argent) aux protagonistes principalement masculins.

Malgré d'importantes lacunes dans les informations disponibles, il nous semblait utile de présenter ces éléments concernant le trafic organisé, qui est susceptible d'avoir un impact important sur les trajectoires individuelles. Il faut reconnaître qu'en l'état actuel des connaissances, il est impossible de se prononcer sur l'ampleur précise du phénomène, mais la plupart des témoignages récoltés concordent pour indiquer que la grande majorité des migrants ouest-africains qui sont actifs dans la distribution de cocaïne en Suisse ne sont initialement pas liés à des réseaux, mais recrutés une fois arrivés en Europe.

3.8.4 Cheminements individuels

Deux migrants nous expliquent comment ils ont été amenés à vendre des stupéfiants durant leur séjour en Espagne et au Portugal. L'un est accueilli, à son arrivée en Europe, par le frère de la personne qui l'a aidé à obtenir son visa. Le frère est propriétaire d'un bar et installé de longue date à Madrid. Nourri et logé, le migrant en question n'est pas en mesure de refuser quand son hôte lui demande de vendre des stupéfiants (cf. 3.5). Il a peur de se faire arrêter, mais y consent, n'ayant ni logement ni papiers en règle. Au bout de quatre mois, il a pu mettre suffisamment d'argent de côté pour pouvoir discrètement quitter l'Espagne et se rendre en Suisse. Un autre migrant a vécu au Portugal pendant deux ans et travaillé dans le bâtiment. Etant très peu payé, il a occasionnellement vendu des drogues. Quand la police portugaise a commencé à devenir plus vigilante, il a préféré quitter le pays pour demander l'asile en Suisse.

Plusieurs interlocuteurs font remarquer que les personnes qui gèrent les stocks de stupéfiants dans les grandes villes suisses n'ont pas besoin de chercher des revendeurs en Afrique, mais approchent des demandeurs d'asile après leur arrivée, à partir des centres d'accueil. Il arrive également que des migrants soient poussés vers le recel, car ils subissent des pressions par des groupes organisés.

« Ils sont pris de court. C'est subtil, ils sont invités au Mac Do, on leur montre le matériel qu'on a, les marques qu'on porte, etc. C'est dur de refuser quand on a 426 francs par mois. La majorité refuse malgré tout, mais la minorité des dealers est très, très active: ils rudoient et menacent les autres, par exemple parce qu'ils refusent de receler leur marchandise dans leur chambre. » (KN23)

La précarité matérielle et la relative marginalité sociale – notamment de ceux qui n'ont aucun appui familial en Europe – associées à l'attrait de l'argent facile ou simplement l'obligation de soutenir des membres de la famille rendent certains de ces jeunes migrants sensibles aux propositions ou aux pressions des trafiquants. D'autres résistent à la tentation, par principe, par conviction ou encouragés par des personnes qui les soutiennent.

S'il était très rare il y a quelques années que les petits trafiquants consomment de la cocaïne, ceci arrive apparemment un peu plus souvent actuellement, mais ne touche qu'une petite minorité.

« Quand on parle avec eux, ils disent qu'ils savent que c'est mal de vendre de la drogue, mais ils n'ont pas d'autre choix. Ils pensent aussi souvent que tous les Suisses consomment de la cocaïne. D'ailleurs, ils ont peu de respect pour les toxicomanes. C'est assez rare qu'eux-mêmes consomment, mais ça arrive. Par contre, beaucoup fument de la marihuana ou sont alcooliques. Ils vivent dans un milieu hostile, ils n'ont rien à faire de toute la journée. Ils sortent beaucoup, dépensent beaucoup d'argent ici. » (KN20)

Plusieurs migrants interviewés se plaignent du laxisme des autorités envers les trafiquants et des dommages que leur comportement cause à l'ensemble des communautés africaines. Parallèlement, les perceptions négatives dont les migrants d'Afrique occidentale font l'objet (voir 3.7.2) peuvent également provoquer un repli identitaire et une espèce de solidarité négative, voire défensive parmi les personnes concernées. Celle-ci peut aller jusqu'à amener certains migrants à renoncer à dénoncer des infractions qu'ils réprouvent simplement par peur de stigmatiser davantage leur propre communauté ou de créer des problèmes au sein du groupe. Pour ne citer qu'un cas banal : un requérant interviewé soupçonne de trafic le compatriote avec qui il partage sa chambre au foyer, après avoir trouvé des boulettes de cocaïne dans ses baskets rangées dans une armoire. Il nous fait part de son hésitation à informer le responsable du centre, craignant à la fois la réaction de son colocataire et celle de la direction du foyer.

Sans aucunement excuser des comportements déviants ou délinquants et au risque de simplifier, il serait intéressant d'analyser de plus près dans quelle mesure la dynamique sociale décrite peut parfois s'inscrire dans un cercle vicieux, qui consiste à faire face à la précarité du séjour par des stratégies et réflexes de repli, qui ne font qu'ajouter à la marginalisation et à la stigmatisation du groupe, appelant par là des réponses politiques de plus en plus restrictives.

4 Résumé et conclusions

Si une région du globe est associée – à tort ou à raison – à toutes sortes de maux, qui vont du mal-développement économique aux conflits ethniques et aux guerres civiles, en passant par la criminalité et les maladies, c'est bien l'Afrique subsaharienne. Les hypothèses sur les racines des difficultés avancées par les spécialistes sont aussi nombreuses que parfois sommaires ; certains évoquent le lourd héritage du commerce des populations ou les méfaits de la colonisation, d'autres fustigent le commerce mondial, l'Etat autoritaire, la corruption des élites ou encore une « culture » communautariste incompatible avec une véritable économie de marché. Toujours est-il qu'à l'heure où l'Asie a décollé, l'Afrique fait figure de continent exclu (des atouts) de la globalisation. Au vu des pronostics presque unanimement pessimistes, il n'est pas surprenant qu'une grande partie de ses citoyens estime que les véritables opportunités d'avenir se trouvent essentiellement en-dehors du continent africain. En effet, un large sondage de la BBC en 2004 montre que la majorité des personnes interrogées, essentiellement dans les villes, souhaiteraient vivre dans un pays hors d'Afrique⁶².

Un manque de perspectives propice à l'émigration

Ce contexte de vie explique une attitude globalement favorable à l'émigration dans des régions et couches sociales aussi diverses que celles dont sont issus les migrants d'Afrique occidentale vivant en Suisse. Ceci ne signifie évidemment pas que tout le monde souhaite réellement quitter le continent. Mais tout se passe comme si lors de la survenue d'une adversité – guerre, événement politique, malheur familial, revers financier, etc. –, le choix de l'exil était une réponse presque évidente, sinon la seule possible, pour faire face au problème.

Les événements les plus souvent évoqués pour le départ concernent des persécutions ou troubles politiques, religieux ou sociaux, des revers familiaux tels que le décès d'un parent et de graves déboires économiques. Souvent des difficultés d'ordres différents s'imbriquent et en dépit de l'éloignement, des incertitudes et des risques encourus par les migrants, l'entourage soutient en

⁶² Même si la signification des questions posées est discutable et devrait être comparée à des sondages similaires dans d'autres pays, l'ampleur de la proportion des répondants qui choisiraient de vivre ailleurs que dans leur pays est tout de même frappante. Le seul Etat d'Afrique subsaharienne choisi pour y vivre mentionné est l'Afrique du Sud. {BBC, 2004 #10691}.

général le choix de partir ou le devance parfois, indépendamment des motifs (menace de persécution, problèmes économiques, insécurité). Le projet d'émigration devient ainsi presque toujours un projet collectif qui implique l'intervention de l'entourage du migrant dans le pays d'origine et à l'étranger (Efionayi-Mäder et al. 2001). Cette dimension collective est d'ailleurs souvent ignorée par des politiques (de retour), qui s'intéressent exclusivement au cheminement individuel des personnes concernées et ignorent l'investissement que constitue le projet migratoire pour toute une famille.

Il est primordial de comprendre que c'est bien plus le manque de perspectives d'avenir ou d'amélioration de la situation – que ce soit au niveau collectif ou individuel – qui motive la décision de migrer que la misère, le degré des difficultés éprouvées ou encore l'impression de lendemains qui chantent en Europe. En d'autres termes, ce sont essentiellement les conditions dans le contexte d'origine et les attitudes de l'entourage qui déterminent l'intention, voire la nécessité d'émigrer. A titre d'exemple, on peut mentionner le recul spectaculaire des demandes d'asile en provenance du Ghana (cf. Besson et Piguet 2005), qui est également l'unique pays d'Afrique occidentale ayant connu une relative avancée de sa situation politico-économique au cours des quinze dernières années⁶³.

Les témoignages montrent que l'absence de perspectives, de même que les conflits politiques, frappent non seulement les plus pauvres, mais également des personnes de classes moyennes ou de milieux plus aisés, ce qui explique la grande hétérogénéité du profil des migrants rencontrés en Suisse. En dépit de la perception souvent uniformisante, et parfois stigmatisante, dans la population, les migrants et migrantes d'Afrique (occidentale) sont des personnes de milieux très variés et avec des parcours de vie fort différents, même si un ancien haut fonctionnaire peut être amené à partager sa chambre dans un centre d'accueil avec un jeune fils de pêcheur qui n'a pas pu terminer sa scolarité obligatoire.

Modalités du trajet et recours aux passeurs

La décision de principe une fois prise, les possibilités pour réaliser le départ dépendent des ressources matérielles et sociales disponibles (cf. Figure 47). A la différence de certains migrants qui vivent aux portes immédiates de l'Europe, peu d'Africains peuvent se permettre de partir à la légère, en raison du coût et de la complexité du voyage. Parmi les migrants interrogés en Suisse,

⁶³ Si le fait que le Ghana est généralement considéré comme un pays sûr et connaît une politique effective de retour n'est probablement pas étranger à cette évolution, il ne suffit pas à lui seul à expliquer le recul des requêtes d'asile.

une nette majorité est arrivée en Europe par avion, parfois après s'être rendue – surtout dans le cas d'un départ précipité – dans un pays voisin du pays d'origine et avoir fait une escale en Afrique du Nord et/ou au Moyen-Orient, ou en Europe. Les trajets par bateau depuis un port en Afrique de l'Ouest ou du Nord, qui font la une des journaux, semblent nettement plus rares, du moins parmi les migrants en Suisse, mais constituent l'unique possibilité des migrants démunis en termes de ressources matérielles et relationnelles.

Si au début de la dernière décennie, l'organisation du voyage par avion était encore plus aisée⁶⁴, car des visas ou visas de transit n'étaient pas systématiquement exigés, seule une petite minorité des migrants parmi nos interlocuteurs ont obtenu des documents de voyage en règle, par exemple grâce à une invitation. Les autres font appel – parfois après maintes démarches dans des ambassades européennes – à l'aide d'amis ou de proches (emprunt de papiers), d'autres auxiliaires et, environ deux fois sur trois, à des passeurs occasionnels ou professionnels. Le plus souvent, l'issue du voyage reste assez aléatoire ou dépend du « professionnalisme » d'un passeur, dont il est difficile de juger *a priori*. En Suisse, nous n'avons évidemment rencontré que des personnes dont le parcours a abouti, mais les témoignages récoltés nous renseignent sur le caractère parfois hasardeux des démarches entreprises⁶⁵.

A noter que le recours à un passeur n'est aucunement lié aux motifs de la migration, si ce n'est que lors d'un départ précipité, il existe rarement d'autre alternative pour se rendre en Europe (impossibilité d'entreprendre des démarches indépendantes, d'attendre un soutien de la famille, etc.).

Parmi les répondants qui ont fait appel à des passeurs, une légère majorité obtient un « arrangement » global qui inclut l'obtention des documents de voyage ; les autres ont opté pour des services ponctuels ou un passage (partiellement) clandestin. Il arrive que les limites de la légalité des démarches entreprises auprès d'agents qui ont pignon sur rue ne soient pas évidentes ou ne se posent que dans la perspective des pays de destination. De plus, les passeurs ne sont pas systématiquement perçus de façon péjorative, dans la mesure où ils sont souvent incontournables. Même s'ils agissent aux limites de la légalité, leurs affaires peuvent être exercées selon des critères du marché et de façon plus ou moins scrupuleuse.

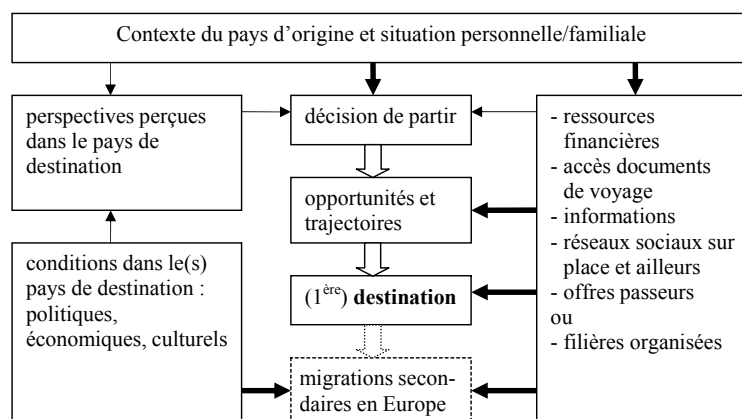
⁶⁴ L'analyse de l'évolution des politiques montre que les visas sont devenus obligatoires dans les pays européens pour la quasi-totalité des pays africains au cours des années 90 et parfois avant.

⁶⁵ Dans le projet initial de l'étude, il était également prévu d'entreprendre des entretiens dans les pays d'origine, ce qui aurait permis un éclairage différent sur les stratégies et promesses des passeurs.

Il semble que les coûts de ces intermédiaires aient eu tendance à augmenter au cours de la dernière décennie, tandis que ceux des moyens de transport ont plutôt baissé. Comme constaté précédemment (Efionayi-Mäder, 2001), les traversées terrestres et maritimes sont moins chères, car ne nécessitant pas obligatoirement des documents de voyages, mais elles impliquent également une plus grande prise de risques. Nous avons constaté d'énormes différences de prix selon la « tête du client », y compris dans un même pays et pour des trajets en avion relativement similaires. Il faudrait procéder à des analyses complémentaires pour savoir dans quelle mesure ces variations sont dues au type de fournisseur de service, à la vulnérabilité du client, à l'anticipation de ses revenus ou aux modalités de paiement.

Certaines jeunes femmes qui voyagent à crédit craignent, probablement à raison, d'être poussées vers la prostitution pour rembourser le passeur. Si les « professionnels » semblent en règle générale être des hommes, les migrantes sont fréquemment accompagnées dans leur trajet par des femmes, offrant ce genre de service à titre occasionnel. Parmi les personnes interviewées, aucune ne dit avoir été sollicitée par un passeur.

Figure 47- Processus de décision déterminant la trajectoire



Migrations d'asile ou migrations tout court ?

Précisons encore que cette étude n'a aucunement l'ambition d'examiner les dimensions juridiques de l'accueil et du besoin de protection des personnes interviewées. La question de la procédure d'asile est exclusivement abordée dans la perspective des migrants concernés, qui y font appel de bonne ou de

mauvaise foi et que ce soit pour des raisons juridiquement fondées ou objectivement injustifiées.

Si plus de la moitié des répondants⁶⁶ évoquent, entre autres, des raisons politiques pour leur départ, tous n'avaient pas d'emblée l'intention de demander l'asile en Europe, même parmi ceux qui font état de persécutions individuelles ; beaucoup s'y sont résolus une fois arrivés en Europe, constatant qu'il s'agissait bien souvent de la seule voie pour échapper à l'illégalité et parfois, pour les femmes, à la prostitution. Du reste, les connaissances des systèmes de protection et des voies d'immigration sont très inégales parmi les personnes rencontrées. Si les cadres supérieurs, dont certains connaissent l'Europe, ont en général une idée au moins grossière de ce qu'est une procédure d'asile, d'autres migrants ont des conceptions passablement irréalistes à ce sujet. Ces différences sont liées au fait que les informations disponibles ont certes augmenté quantitativement, mais pas nécessairement en qualité, car la désinformation a également progressé. Les témoignages montrent que les raisons de ce phénomène sont complexes, mais s'expliquent à la fois par les attitudes – conscientes ou non – des « récepteurs » et des « communicateurs », qu'il s'agisse de proches, d'auxiliaires ou de passeurs intéressés, et par les effets pervers de la communication à distance.

Il n'est donc pas surprenant que nous ayons rencontré une palette aussi large de situations, qui concernent à la fois des migrants qui avaient imaginé qu'il suffisait de pénétrer sur sol européen pour y trouver un statut de séjour, d'autres qui étaient fermement persuadés de pouvoir obtenir l'asile en Europe après avoir quitté une zone en guerre, et encore d'autres qui savaient d'emblée qu'ils n'auraient que peu de chances d'être reconnus en tant que réfugiés. Ce dernier cas de figure est plus rare, ce qui s'explique par le fait que la distinction entre requérants d'asile d'une part et réfugiés reconnus d'autre part n'est pas courante dans le contexte africain, même pour des personnes familières des camps de réfugiés⁶⁷. Ceci dit, nous avons également rencontré un réfugié reconnu qui, avant son départ, avait imaginé que l'asile était réservé aux cadres des mouvements politiques.

S'il est difficile de généraliser en raison précisément de la diversité des trajectoires, on constate qu'au départ, la plupart des migrants ont à peu près

⁶⁶ Ne sont pas inclus dans cette ordre de grandeur les étudiants ou personnes arrivées dans le cadre du regroupement familial.

⁶⁷ La plupart des pays signataires de la « Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique » de 1969 reconnaissent comme réfugiés les personnes originaires de régions en guerre sur une base collective (prima facie) et non pas à l'issue d'une procédure d'asile individuelle.

aussi peu de connaissances préalables de la politique d'asile en Europe qu'un Suisse moyen du fonctionnement d'un camp de réfugiés en Afrique. C'est donc essentiellement lors de la confrontation avec la réalité européenne et au contact d'autres personnes, souvent de même origine, qu'ils acquièrent leur savoir au fur et à mesure. La distinction entre différents types de migrations n'apparaît donc de loin pas aussi évidente, y compris pour les personnes concernées, qu'on pourrait le souhaiter pour des raisons juridiques.

Destination Suisse

Le choix de la Suisse comme pays de destination confirme largement les résultats de l'étude précédente (Efionayi-Mäder et al. 2001), qui montrent que les requérants optent pour l'Europe et non pas un pays en particulier, sauf s'ils ont l'intention de rejoindre des membres de la famille. Plusieurs de nos interlocuteurs comptaient se rendre dans un autre pays et se sont fait arrêter en Suisse ; d'autres transitaient par l'Italie où on leur a déconseillé d'y rester. Les raisons parfois évoquées pour le choix de la Suisse concernent la langue (essentiellement pour les francophones), l'absence de liens post-coloniaux (préférée par les activistes politiques) ou encore, pour les femmes, le désir d'échapper à la prostitution plus répandue dans d'autres pays européens.

Selon un constat, non directement vérifié par la fréquence des trajectoires analysées, mais corroboré par de nombreux entretiens d'experts, les migrations secondaires en direction de la Suisse, c'est-à-dire après un séjour de plusieurs mois ou années dans un autre pays européen, semblent assez importantes. Les explications avancées sont à la fois spécifiques à la Suisse et d'ordre général.

En ce qui concerne les premières et pour savoir si la Suisse est disproportionnellement touchée par des migrations secondaires, il faudrait étendre l'analyse à d'autres pays européens (ce qui avait initialement été prévu dans un volet de recherche, abandonné par la suite). Certains interlocuteurs mentionnent le système d'identification EUODAC⁶⁸, qui empêcherait les demandeurs d'asile – déboutés ou en cours de procédure – et les immigrés illégaux enregistrés à déposer une (deuxième) requête d'asile au sein de l'UE et les pousserait à préférer la Suisse.

⁶⁸ Appel EUODAC, ce système enregistre les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de certaines catégories d'immigrés illégaux arrivant dans n'importe lequel des États participants. Il est ainsi possible d'appliquer le règlement communautaire sur les critères et les mécanismes permettant de déterminer quel État membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres (ancienne « Convention de Dublin »).

Quant aux raisons plus générales, on peut évoquer le développement de politiques migratoires restrictives dans la plupart des pays européens conjugué au refus ou à l'impossibilité des migrants à envisager un retour au pays d'origine. Il est intéressant de noter que, parmi les personnes cherchant une « deuxième chance » en Suisse, se trouvent non seulement des requérants d'asile déboutés, mais également d'autres migrants, plus ou moins précarisés, sans-papiers ou au bénéfice d'autorisations de séjour d'un pays européen (Portugal, Espagne, France, Italie, etc.). On peut citer les exemples d'un demandeur d'asile qui ne supporte pas le régime draconien d'un centre d'accueil allemand et d'une jeune femme en situation clandestine aux Pays-Bas qui ne peut se marier avec son concubin hollandais de longue date et tente de légaliser sa situation en Suisse. Ces exemples illustrent l'existence d'effets d'interactions possibles non seulement entre politiques d'asile nationales, mais aussi entre différentes politiques sectorielles dans les États européens. Ils mettent également à jour certaines stratégies d'utilisation des systèmes d'asile, qui constituent souvent l'unique accès à une situation légale.

Stratégies communautaires et impossible retour

Beaucoup de migrants font état de conditions de séjour considérées comme difficiles, que ce soit en Suisse ou, quand ils ont vécu ailleurs, dans d'autres pays européens. Les demandeurs d'asile souffrent particulièrement de l'inactivité professionnelle et de la précarité de leur séjour, qui dépend en grande partie de décisions administratives sur lesquelles ils ont peu de prise et qu'ils ne comprennent pas toujours. Mais plus frappante encore est l'impression presque unanimement exprimée d'un sentiment de suspicion, voire de rejet de la part de la population et/ou des autorités. Pour simplifier, on peut dire que certains migrants font face à une triple stigmatisation : en tant qu'Africains, en tant que demandeurs d'asile, soupçonnés « d'abuser » du système de protection et en tant que personnes originaires d'Afrique occidentale, particulièrement quand il s'agit d'hommes jeunes, à cause de l'implication de ces derniers dans le trafic de drogues.

Les témoignages et les chiffres attestent que la criminalité liée au trafic de stupéfiants est un phénomène significatif. Si son ampleur, fluctuante, est difficile à cerner, il ne fait aucun doute qu'elle affecte les relations avec la société d'accueil et les conditions de vie de toute une communauté, qui est physiquement identifiable. Plusieurs migrants interviewés souhaitent ardemment que les revendeurs de drogues soient davantage sanctionnés, mais hésiteraient simultanément à les dénoncer auprès des autorités qu'ils soupçonnent – à tort ou à raison – de racisme et dont ils doutent qu'elles soient en position de prendre des mesures adéquates. Certains migrants parviennent à prendre du recul par rapport à cette situation, tandis que d'autres ont tendance à se replier sur un cercle réduit de personnes de leur appartenance. Ce

mouvement de distanciation par rapport à la société de résidence peut susciter des conflits intra-communautaires, étant donné l'hétérogénéité du profil et des statuts des personnes concernées. Simultanément, certaines indications nous amènent à penser que ce repli peut aussi favoriser l'intégration des migrants au sein d'une communauté marginalisée, qui s'entraide au sein d'une espèce de sous-culture et développe des stratégies de mobilité transnationale (échange de documents, accueil de personnes, etc.) pour s'adapter à la précarité du séjour en Europe.

Étant donné que les contacts des personnes issues de l'asile – qui constituent tout de même un quart des ressortissants d'Afrique occidentale – avec la population locale sont déjà réduits dans la plupart des sphères de la vie (travail, logement, associations), les conditions évoquées ne favorisent ni la (re)connaissance réciproque ni l'adaptation des migrants au pays d'accueil. De plus, il est à craindre qu'à la longue, les effets d'une certaine marginalisation soient ramenés à une « distance culturelle », voire à une « incapacité d'intégration » des communautés (ouest-)africaines et puissent aussi affecter les conditions de vie d'autres migrants d'Afrique noire, dont la situation est par ailleurs plus favorable.

En même temps, les conditions de vie des requérants d'asile font l'objet d'âpres discussions politiques et les autorités voudraient éviter que des opportunités de vie avantageuses constituent un facteur attractif pour des immigrants indésirables ou compliquent le départ des requérants déboutés. Au regard de nos résultats, on peut se demander si de telles politiques ne contribuent pas en premier lieu à augmenter les circulations migratoires en Europe, car la plupart des migrants refusent d'envisager un retour pour des raisons qui sont parfois extraordinairement puissantes : si des dimensions psychologiques – fierté individuelle, honte d'avoir échoué – et politico-économiques liées au contexte d'origine sont fréquemment évoquées, on oublie parfois les pressions sociales et matérielles, notamment si des économies importantes ont été investies ou des dettes contractées pour réaliser le projet migratoire. Dans ce cas, un éventuel retour – tout comme le départ – ne relève aucunement d'une décision individuelle et se résume non seulement à l'échec du projet migratoire collectif, mais à l'impossibilité pure et simple d'une réinsertion sociale au pays d'origine.

Dès lors, il n'est pas rare que les migrants soient prêts à tout pour éviter une situation qui équivaut quasiment à une mort sociale, dont la signification peut être particulièrement importante dans le contexte africain. S'ils sont contraints à partir, certains préfèrent se rendre dans un autre pays africain et tenteront par tous les moyens de repartir en Europe. Pour certaines femmes, qui au cours de leur trajectoire ont été amenées à briser des modèles de rôles vivaces dans certains milieux, un retour à une vie « normale » est parfois définitivement exclu. Au regard des difficultés évoquées, même ceux qui souhaiteraient

rentrer y renoncent, à l'exception des personnes issues de familles relativement privilégiées ou qui espèrent trouver une situation, par exemple, grâce à une formation ou un capital acquis à l'étranger.

Apparition de filières organisées et limites des politiques sectorielles

La question du retour n'est qu'un exemple de plus pour éclairer une dynamique inhérente au processus migratoire, qui est probablement plus déterminante que des mesures politiques visant à inverser la tendance. De manière plus générale, les résultats de cette recherche attestent que face à des stratégies de plus en plus perfectionnées de contrôle externe des États du Nord, sont mises en place des sortes de contre-stratégies qui font autant appel à l'astuce spontanée qu'à des services plus ou moins professionnalisés pour accéder aux pays européens (D'Amato et al. 2005 ; Harding, 2000). Ces enjeux posent alors la question cruciale de savoir dans quelle mesure ce développement contribue « simplement » à faire augmenter le prix du trajet ou si les agences de passages développent une dynamique propre et des interactions avec d'autres activités plus ou moins légales.

Parmi nos interlocuteurs, nous n'avons pas rencontré de migrants qui disent avoir été sollicités par des passeurs pour se rendre en Europe, mais plusieurs informations nous amènent à penser qu'un recrutement actif existe parfois en lien avec des activités à haute valeur ajoutée en marge de la légalité (prostitution, trafic de stupéfiants). En effet, plusieurs experts pensent que certains revendeurs de drogues sont embauchés directement en Afrique par des représentants de filières de trafic installées en Europe.

Vraisemblablement ce phénomène reste très minoritaire par rapport à l'ensemble des migrations d'Afrique de l'Ouest en Suisse, mais il est possible qu'il ait augmenté et que des logiques d'opportunités créées par l'évolution du marché des stupéfiants aient contribué à le dynamiser vers la fin des années 1990. L'augmentation des condamnations pour trafic de stupéfiants de ressortissants ouest-africains illustre effectivement l'implication de ces migrants dans la revente de rue de cocaïne, sans toutefois nous renseigner sur les modes et lieux de recrutement des « fourmis ».

En simplifiant, on peut distinguer entre migrants dont le but initial est de rester en Suisse au moins pour une période donnée, de trouver un travail légal, éventuellement de fonder une famille d'une part et d'autres, moins nombreux, qui ont l'intention première de faire (rapidement) des affaires, quitte à transiger un peu avec la légalité, pour repartir en Afrique d'autre part ; parfois ces derniers demandent l'asile ou se marient pour stabiliser provisoirement leur séjour. La réalité étant évidemment plus complexe que les deux cas de figure décrits, certains demandeurs d'asile, motivés essentiellement par un réel projet migratoire, peuvent être tentés au cours de leur séjour par les gains de la

revente de stupéfiants, mais on peut aussi imaginer qu'à l'inverse certains trafiquants abandonnent leur commerce pour tenter de s'établir en Suisse ou ailleurs en Europe.

L'existence de filières professionnelles qui organisent non seulement le passage en Europe, mais sont éventuellement liées à d'autres activités illégales, complique la donne, dans la mesure où elle peut affecter les trajectoires migratoires « ordinaires », tout en obéissant à une logique propre qui instrumentalise la mobilité des migrants. Souvent le trajet est « librement » acheté par le migrant et le service se termine à l'arrivée en Europe. Mais particulièrement dans le cas de personnes vulnérables, qui contractent des dettes, des pressions peuvent être exercées par les passeurs. Ces pressions auront plus de prise si la situation des personnes en question est précaire dans le pays d'accueil.

Dans ce sens, il s'agit également de s'interroger sur les effets possibles de l'exclusion des demandeurs d'asile (déboutés ou avec non-entrée en matière, entre autres) d'un statut légal, de l'aide sociale et de l'accès au marché du travail. Au vu de nos résultats, un retour volontaire au pays d'origine est rarement envisagé. On peut donc légitimement se demander si ces mesures d'exclusion ne risquent pas d'intensifier les migrations secondaires et de rapprocher des demandeurs d'asile essentiellement motivés par un projet migratoire de milieux qui exercent des activités illégales.

Mais de manière plus générale, l'analyse des trajectoires attire l'attention sur les conséquences indirectes des politiques d'asile, qui n'affectent pas toujours – et pas seulement – les flux migratoires (dans le domaine de l'asile ou en dehors), mais peuvent avoir des effets importants dans d'autres sphères de la société. De manière analogue, des politiques sectorielles, liées par exemple à la lutte contre la criminalité, et des développements politiques dans d'autres pays européens sont susceptibles d'influencer de manière importante l'évolution dans le domaine migratoire en Suisse.

Bibliographie

Bang Nielsen, Katrine (2004). "Next Stop Britain: The Influence of Transnational Networks on the Secondary Movement of Danish Somalis." Sussex Migration Working Paper no. 22, Centre for Migration Research.

Barros, Lucile et al. (2002). L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc. Genève: Bureau International du Travail.

Besson, Roger et Etienne Piguet (2005). Trajectoires d'asile africaines - Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Chabal, Patrick et Jean-Pascal Daloz (1999). L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique. Paris: Economica.

Cogneau, Denis, Sarah Marniesse et Jean-Yves Moisseron (2000). Marché du travail et compétitivité en Afrique sub-saharienne. Paris: Economica.

D'Amato, Gianni, Brigitta Gerber et Martina Kamm (2005). Menschen schmuggel und irreguläre Migration in die Schweiz. Neuchâtel: Schweizerisches Forum für Migrations und Bevölkerungsstudien.

Diome, Fatou (2003) Le ventre de l'Atlantique (roman). Paris: Anne Carrière.

Efionayi-Mäder, Denise et al. (2001). Asyldestination Europa : eine Geographie der Asylbewegungen. Zürich: Seismo.

Efionayi-Mäder, Denise et Etienne Piguet (1997). Nationale Unterschiede in der Arbeitsintegration von Asylsuchenden : Bericht zur Phase III des Forschungsprojektes "Flüchtlinge und Arbeitsintegration". Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Escoffier, Claire (2004). "La traversée du Sahara : une expérience initiatique ?" dans ZMO, Karthala - (éd.). Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Paris: Marfaing, S., Wippel, S.

Fröhlicher-Stines, Carmel et Kelechi Monika Mennel (2005). Les Noirs en Suisse Une vie entre intégration et discrimination. Commission fédérale contre le racisme.

Giger, Matthias (1999). Das Bild des schwarzafrikanischen Menschen in Geographie- und Musiklehrmitteln des 20. Jahrhunderts.

Gronemeyer, Reimer et Georgia A Rakelmann (1988) Die Zigeuner : Reisende in Europa : Roma, Sinti, Manouches, Gitanos, Gypsies, Kalderasch, Vlach und andere. Köln: DuMont.

Groupe de travail Criminalité des étrangers (AGAK) (2001). Groupe de travail Criminalité des étrangers (AGAK) : rapport final, 5 mars 2001. [S.l.]:

Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) [etc.].

Guéniat, Olivier et Pierre Esseiva (2003). "Le trafic de la cocaïne." article non publié.

Hammond, Laura (2003). No documentation, no information: Somalis immigrate to the UK despite the risks: Report submitted for the UK Home Office funded project "Information dissemination to potential asylum seekers about UK immigration and asylum policy and practice".

Harding, Jeremy (2000). The uninvited : refugees at the rich man's gate. London: Profile Books [etc.].

Hatton, Timothy J (2004). "Seeking asylum in Europe." Economic policy April 2004: 5-62.

Holzer, Thomas et Gerald Schneider (2002). Asylpolitik auf Abwegen : nationalstaatliche und europäische Reaktionen auf die Globalisierung der Flüchtlingsströme. Opladen: Leske + Budrich.

Hugon, Philippe (2003). L'économie de l'Afrique. Paris: La découverte.

Jandl, Michael (2004). "The relationship between human smuggling and the asylum system in Austria." Journal of Ethnic and Migration Studies 30(4): 799-806.

Kamm, Martina et al. (2003). Aufgenommen, aber ausgeschlossen - Die vorläufige Aufnahme in der Schweiz. Neuchâtel: SFM.

Kaufmann, Jean-Claude (2001). L'entretien compréhensif. Paris: Nathan.

Kelman, Gaston (2003) Je suis noir et je n'aime pas le manioc. Paris: Max Milo Editions.

Koser, Khalid et Charles Pinkerton (2002). The social networks of asylum seekers and the dissemination of information about countries of asylum. London: Research Development and Statistics Directorate, Home Office.

Koser, Khalid et Nicholas Van Hear (2003). Asylum Migration and Implications for Countries of Origin. Paper presented to the WIDER Conference on Poverty, International Migration and Asylum,

Helsinki, 27-28 September 2002. Helsinki: UNU/WIDER.

Mboup, Mourtala (2000). Les sénégalais d'Italie. Paris: L'Harmattan.

Morrison, John (2000). The trafficking and smuggling of refugees : the end game in European asylum policy ? [S.l.]: [s.n.].

Morrison, John (2002). "Why Europe's fight against smuggling means the end of asylum for refugees." Asyl 17(1): 16-20.

Nadig, Aninia (2002). "Human Smuggling, National Security, and Refugee Protection." Journal of refugee studies 15(1).

Neumayer, Eric (2004). "Asylum Destination Choice - What makes some Western European countries more attractive than others." European Union Politics 5(2): 155-180(26).

Newland, Kathleen (2001). "Refugee Protection and Assistance", dans Simmons, P.J. et Chantal de Jonge Oudraat (éd.). Managing Global Issues: Lessons Learned.

Piguet, Etienne et Stefano Losa (2002). Travailleurs de l'ombre ? : demande de main-d'oeuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse. Zurich: Seismo.

Pugh, Michael (2004). "Drowning not Waving: Boat People and Humanitarianism at Sea." Journal of refugee studies 17 no1: p. 50-59.

Tarrius, Alain (2002). La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine. Paris: Editions Balland.

Thielemann, Eiko "Does Policy Matter? On Governments? Attempts to Control Unwanted Migration." The Institute for International Integration Studies Discussion Paper Series.

Van Hear, Nicholas (2004). I went as far as my money would take me' : Conflict, forced migration and class. Oxford: Compass.

Vaughan Robinson, Segrott Jeremy (2002). Understanding the decision-making of asylum seekers. London: Home Office Research, Development and Statistics Directorate.

Widmer, Michael (2004). Abweichendes Verhalten junger schwarzafrikanischer Asylsuchender in der Schweiz. Fribourg: Université de Fribourg.

Annexes I et II



Institut de géographie
Université de Neuchâtel



Roger Besson
Etienne Piguet

**Les requérants d'asile en
provenance de l'Afrique centrale
et occidentale**

Description de la population de
requérants d'asile en Suisse

Table des matières

Introduction	3
Profil général	4
Profil selon le pays de provenance	8
Profil selon le temps de séjour	12
Profil selon le canton de résidence	13

Introduction

Deux buts ont été poursuivis:

1. Dresser, dans le cas de la Suisse, le profil statistique du requérant d'asile en provenance d'Afrique centrale ou occidentale.
2. Mettre en avant les principaux éléments de différenciations selon un certain nombre de critères (nationalité, canton de résidence,...).

Le travail a été effectué à partir de la base de donnée "Auper" mise à jour au mois de juin 2003. Notre définition des requérants d'asile comprend non seulement les demandeurs d'asile au sens strict (titulaires d'un permis N) mais aussi les personnes admises provisoirement (permis F). Les demandes en provenance de tous les pays d'Afrique occidentale et centrale ont été pris en compte¹.

Les différents éléments qui ont été étudiés sont les suivants:

- Statut (Permis F ou Permis N)
- Nationalité
- Canton et commune de résidence
- Age, sexe et état civil
- Profession et situation dans la profession
- Temps de séjour (calculé à partir de la date d'entrée sur le territoire suisse ou de la date de naissance)

Ces données ont d'abord été traitées séparément avant d'être mises en relation les unes avec les autres. Un intérêt tout particulier a porté sur les différences de profil apparaissant entre les nationalités de provenance, en fonction du temps de séjour, ainsi qu'entre les cantons de résidence. Le but poursuivi ici reste essentiellement descriptif. Les croisements de variables n'ont donc pas donné lieu à des analyses statistiques approfondies.

¹ C'est-à-dire: Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Br.), Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, RD Congo, Rép. Centrafrique, Sao Tomé, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo (cf carte Figure 2 du rapport du chapitre 1.3 Le volet quantitatif).

Profil général

En juin 2003, la Suisse comptait 10'962 requérants d'asile provenant d'Afrique centrale et occidentale. Les principales nationalités concernées sont l'Angola, la RD Congo, la Guinée (Conakry) et le Nigeria qui représentent, ensemble, près de 73% des demandeurs d'asile issus de cette région. A l'exception du Cameroun et du Sierra Leone, tous les autres groupes nationaux sont constitués de moins de 500 requérants.

Le requérant d'asile "moyen" en provenance d'Afrique centrale et occidentale est un homme (68%), célibataire (78%), âgé d'environ 20 ans. Dans 3/4 des cas, il est titulaire d'un permis N. Le demandeur réside en Suisse depuis environ deux ans et demi. Il convient toutefois de préciser qu'il y a, d'une part, une très forte proportion (35%) de personnes arrivées récemment (qui séjournent en Suisse depuis moins de un an) et, d'autre part, une proportion non négligeable de requérants (15%) présents depuis plus de cinq ans.

Près de 60% des requérants ouest- et centrafricains vivent dans les cantons de Zurich, Vaud, Genève et Berne. Les autres cantons représentent des parts beaucoup plus faibles. Au niveau communal, trois villes comptent chacune plus de 500 demandeurs: Genève, Zurich et Lausanne. Il existe ici de fortes différences entre la répartition observée et la clé de répartition cantonale prévue par la loi sur l'asile du 26 juin 1998 (art. 27). Ainsi, en ce qui concerne les demandeurs en provenance d'Afrique centrale et occidentale, Genève et Vaud affichent des pourcentages deux fois supérieurs à la distribution théorique totale. Deux autres cantons romands, Fribourg et Neuchâtel (+2,3%), sont encore surreprésentés. Argovie est le canton où la présence des demandeurs d'asile africains est la plus faible en regard de la clé de répartition cantonale, les autres cantons se caractérisant par des effectifs légèrement inférieurs à la règle.

La plupart des demandeurs d'asile en provenance d'Afrique centrale et occidentale de plus de 15 ans n'ont pas d'emploi (81%). Les autres travaillent surtout dans le secteur de l'hôtellerie (quatre requérants ayant un emploi sur dix) ou dans le nettoyage et l'entretien (un sur dix). Ils n'occupent jamais une position de cadre ni ne sont indépendants. Ces résultats confirment les tendances observées pour l'ensemble des demandeurs d'asile par Pigué (2002).

Tableau 1 : Statut des requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Juin 2003

Permis N	8'097	73.9 %
Permis F	2'865	26.1 %
Total	10'962	

Graphique 1 : Nationalité des requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Juin 2003

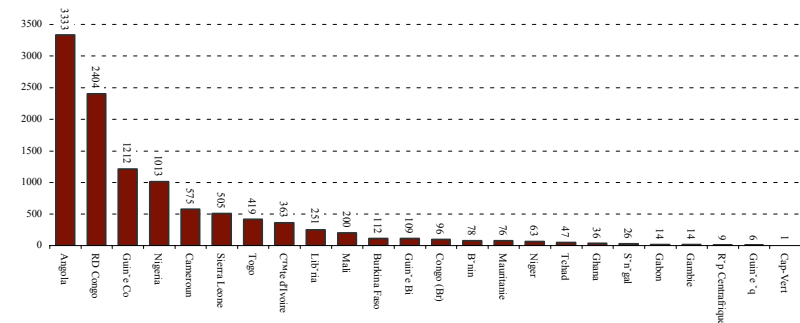
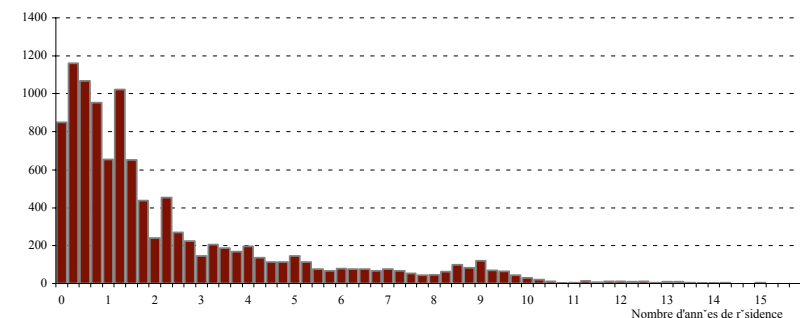


Tableau 2 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Répartition selon la durée de séjour.- Juin 2003

- de 1 an	4'028	36.7 %
1 à 2 ans	2'764	25.2 %
2 à 5 ans	2'450	22.3 %
5 ans ou +	1'718	15.7 %
Total	10'960	

Graphique 2 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Durée de séjours (en trimestres).- Juin 2003



Graphique 3 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Cantons de résidence.- Juin 2003

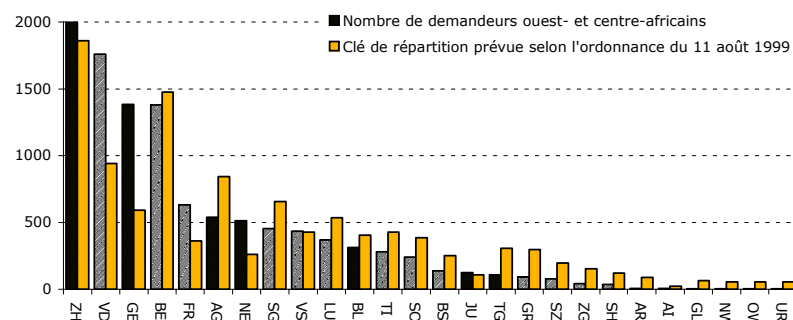


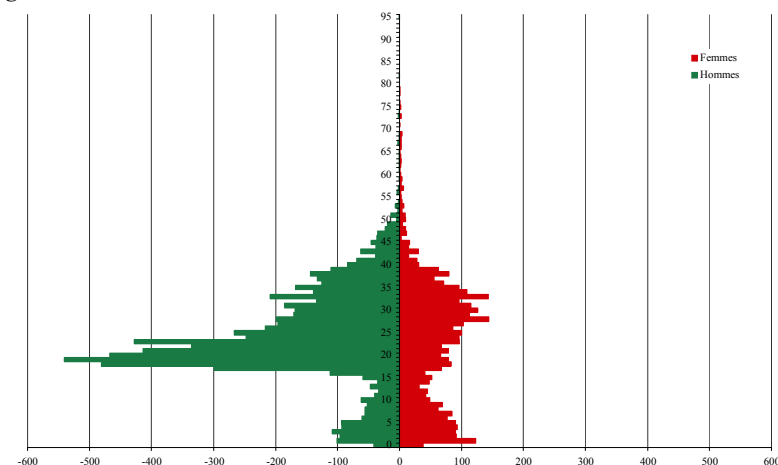
Tableau 3 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Principales communes de résidence.- Juin 2003

Genève	629	5.7%
Zurich	558	5.1%
Lausanne	542	4.9%
Vernier	298	2.7%
Fribourg	262	2.4%
La Chaux-de-Fonds	219	2.0%
Winterthur	175	1.6%
Yverdon	151	1.4%
Bienne	143	1.3%
Bâle	125	1.1%
Renens	118	1.1%
Neuchâtel	106	1.0%
Berne	102	0.9%
Crissier	99	0.9%
Vevey	96	0.9%
Total	3623	33.2%

Tableau 4 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Répartition par sexe.- Juin 2003

Hommes	7'446	67.9 %
Femmes	3'514	32.1 %
Total	10'962	

Graphique 4 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Pyramide des âges.- Juin 2003



Graphique 5 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Etat civil.- Juin 2003

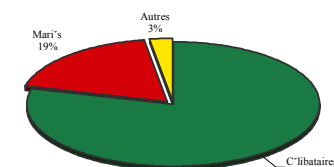


Tableau 5 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Population active occupée.- Juin 2003

Requérants sans emplois	7'192	81.5 %
Requérants ayant un emploi	1'636	18.5 %
Population active	8'828	

Tableau 6 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Situation dans la profession.- Juin 2003

Cadres	-	-
Indépendants	4	0.2 %
Autres	1632	99.8 %
Requérants ayant un emploi	1636	

Tableau 7 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Principaux domaines d'activité.- Juin 2003

Hôtellerie, restauration et économie domestique	639	39.1 %
Nettoyage, surveillance des immeubles et entretien des habitations	178	10.9 %
Travail de bureau, vente et fourniture de services	147	9.0 %
Transports	74	4.5 %
Industrie métallurgique et construction des machines	49	3.0 %
Industrie du bâtiment et peinture artisanale	48	2.9 %
Soins médicaux	43	2.6 %
Autres	458	28.0 %
Total	1'636	

Profil selon le pays de provenance

Les comparaisons effectuées ici ne portent que sur les groupes nationaux représentant au moins 100 demandeurs d'asile. Douze pays ont donc été traités: l'Angola, la RD Congo, la Guinée (Conakry), le Nigeria, le Cameroun, le Sierra Leone, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée-Bissau.

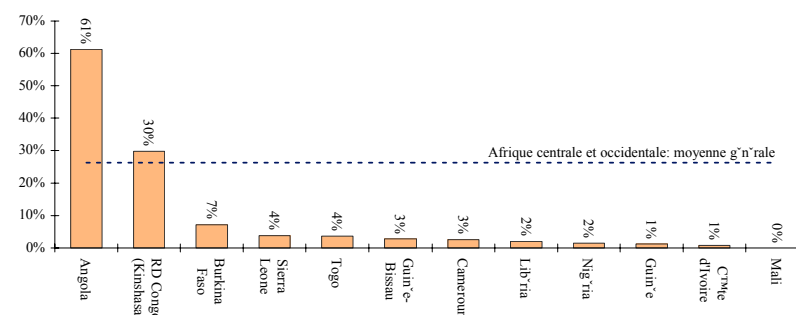
Les différences de profil qui apparaissent entre ces nationalités peuvent être relativement importantes. Au niveau du statut déjà, si la plus grande partie des requérants ont un permis N, deux nationalités se caractérisent par une proportion de permis F nettement plus élevée que la moyenne: la RD Congo (30% des cas) et surtout l'Angola (61% des cas). Il convient de rappeler qu'il s'agit, pour la Suisse, des deux provenances les plus importantes d'Afrique occidentale et centrale. Ces nationalités se distinguent par ailleurs aussi au niveau de la durée du séjour: celle-ci est en moyenne de près de trois ans pour les ressortissants congolais et de quatre pour les Angolais, contre moins de un an pour les personnes provenant d'un pays comme la Côte d'Ivoire.

L'Angola et la RD Congo se caractérisent aussi par des proportions de femmes et de personnes mariées plus élevées que les autres nationalités. Enfin, ces deux pays se démarquent encore en ce qui concerne la proportion plus élevée de personnes de plus de 15 ans exerçant une activité professionnelle.

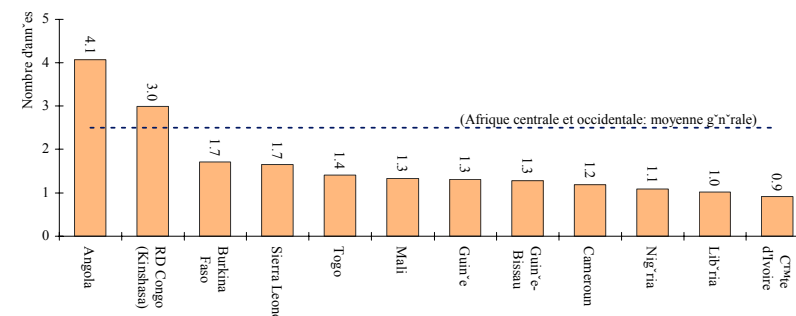
De ce point de vue, deux autre pays se caractérisent aussi par des valeurs supérieures à la moyenne: le Togo (35% des personnes de plus de 15 ans ont un emploi) et le Burkina Faso (26%). Ces deux groupes nationaux font partie de ceux qui présentent les moyennes d'âge les plus élevées.

Si les nationalités étudiées montrent à tous points de vue des profils différenciés, ceux-ci semblent conditionnés en partie par l'ancienneté de la présence des requérants, et par certaines caractéristique structurelles telle l'âge de ces populations.

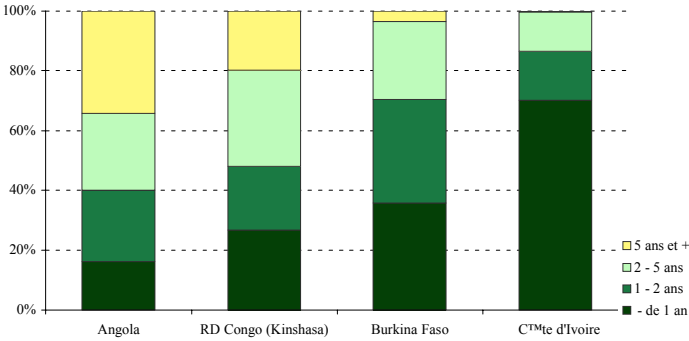
Graphique 6 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de permis F selon le pays de provenance.- Juin 2003.



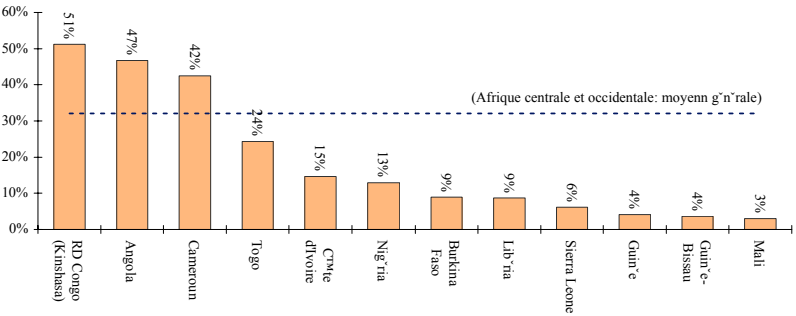
Graphique 7 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Durée moyenne de séjour selon le pays de provenance.- Juin 2003.



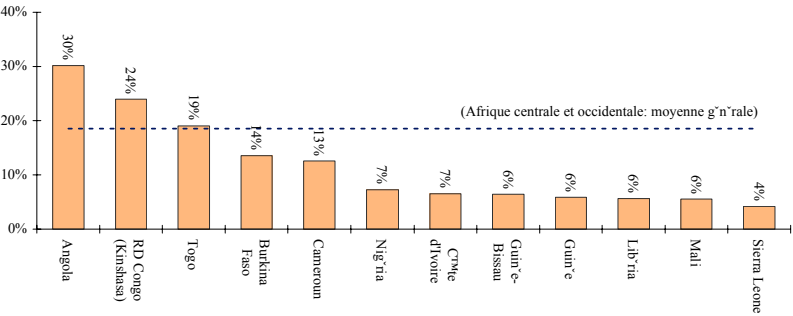
Graphique 8 : Répartition des requérants d'asile en provenance d'Angola, de RD Congo, du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire selon le temps de séjour.- Juin 2003.



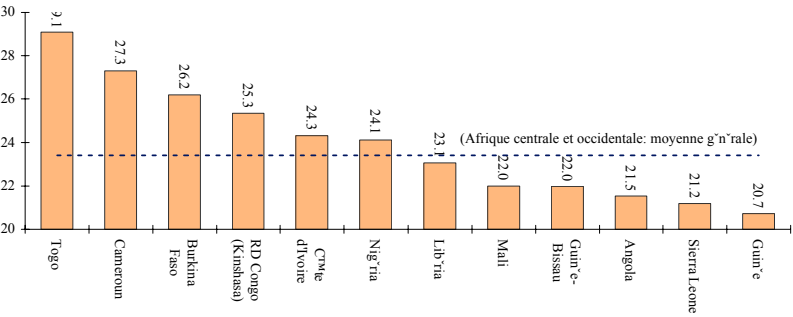
Graphique 9 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de femmes selon le pays de provenance.- Juin 2003.



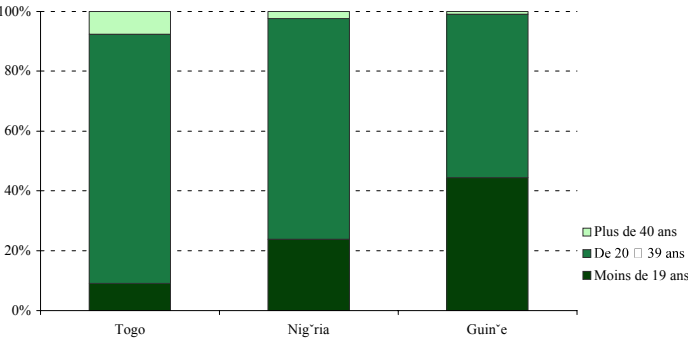
Graphique 10 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de personnes mariées selon le pays de provenance.- Juin 2003.



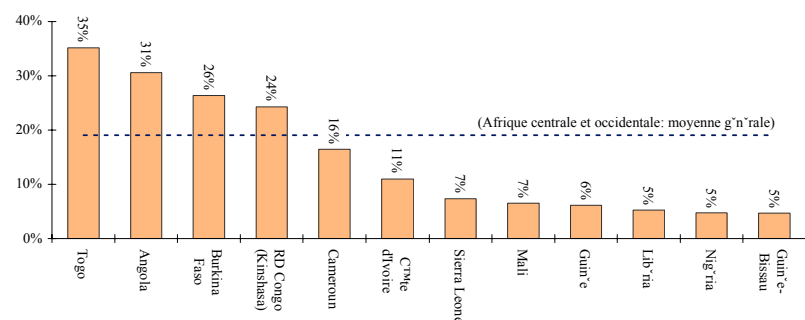
Graphique 11 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Age moyen selon le pays de provenance.- Juin 2003.



Graphique 12 : Requérants d'asile en provenance du Togo, du Nigeria et de Guinée-Bissau.- Structure par âge selon le pays de provenance.- Juin 2003.



Graphique 13 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de personnes de plus de 15 ans exerçant une activité professionnelle selon le pays de provenance.- Juin 2003.



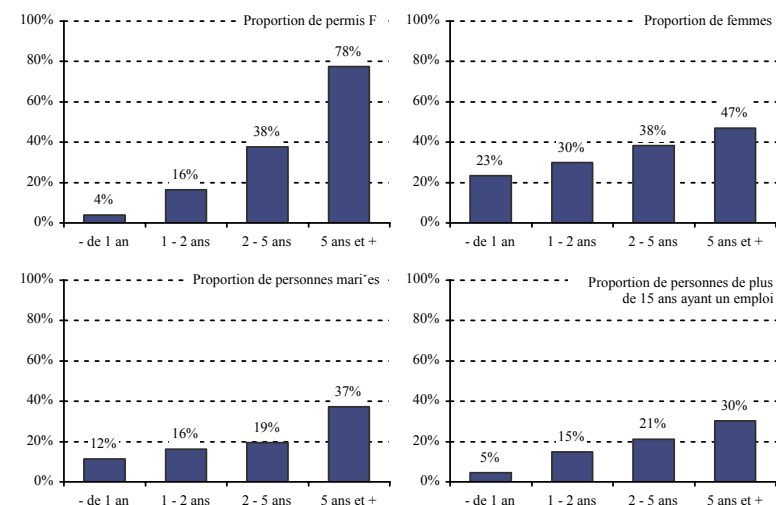
Profil selon le temps de séjour

Comme on pouvait s'y attendre le profil moyen des requérants d'asile ouest- et centrafricains évolue fortement avec la durée de présence en Suisse. On constate notamment les augmentations conjointes des proportions:

- d'admissions provisoires: le pourcentage de permis F passe de 4% pour les requérants présents en Suisse depuis moins d'un an à presque 80% pour ceux qui sont présents depuis plus de 5 ans;
- de requérants mariés (de 12% à 37%);
- de requérants de plus de 15 ans ayant un emploi (5% à 30%).

Par contre, l'augmentation conjointe de la proportion de femmes parmi la population requérante avec le temps de séjour peut paraître plus étonnante. Cette observation est-elle due à une sélection avantageant les personnes de sexe féminin ou à un effet de cohortes (avec des groupes d'arrivants récents moins féminisés) ? C'est la deuxième explication qui semble la plus probable compte tenu de ce que l'on observe en croisant la nationalité des demandeurs avec le temps de séjour et la proportion de femmes (voir graphiques p. 11). Ainsi, les requérants angolais et congolais qui présentent des temps de séjour plus longs sont aussi les groupes qui comptent le plus de femmes.

Graphique 14 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Quelques caractéristique selon la durée de séjour.- Juin 2003



Profil selon le canton de résidence

Pour des raisons de représentativité de certains résultats, seuls les cantons recensant plus de 100 requérants en provenance d'Afrique centrale et occidentale ont été envisagés.

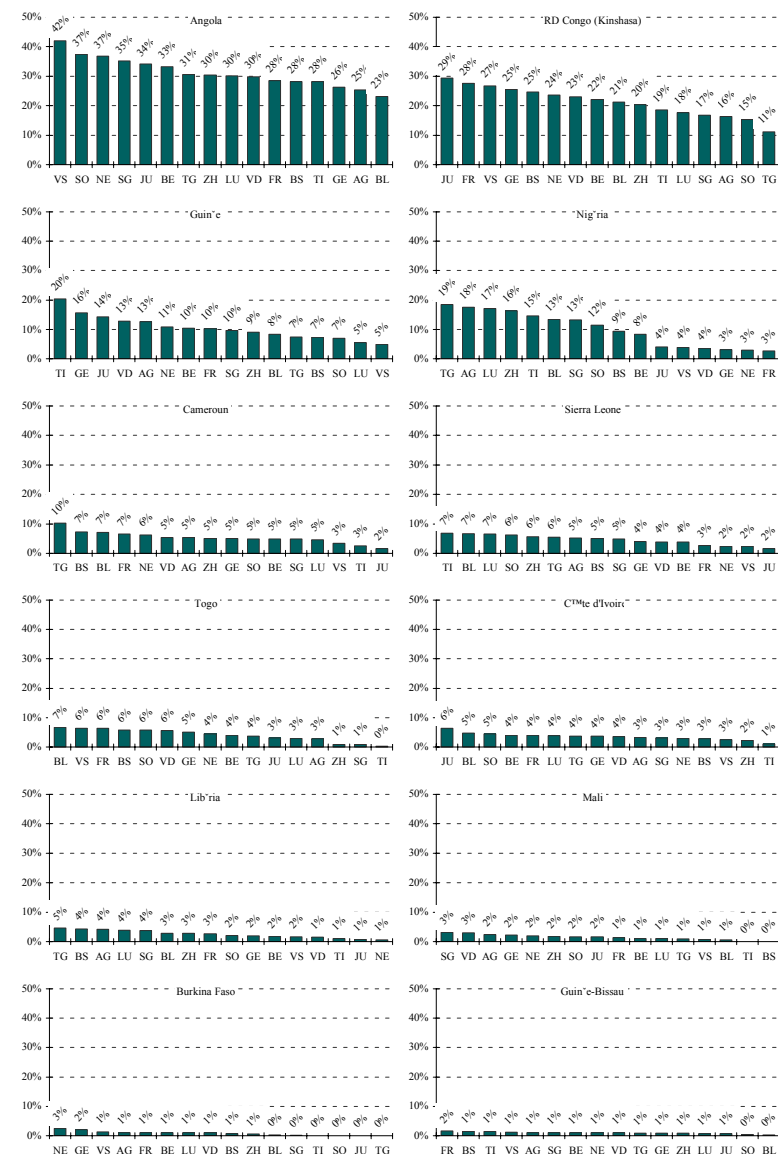
La population des demandeurs d'asile africains se caractérise par une composition qui varie de manière importante selon les cantons de résidence. Si l'on envisage les différents pays de provenance, on constate rapidement que ceux-ci ne représentent pas un poids identique dans tous les cantons. Les Angolais représentent 42% des requérants ouest- et centrafricains dans le canton du Valais, ils ne sont que 23% dans le canton de Bâle-campagne.

A titre d'exemple, nous avons calculé les quotients de localisation des différentes provenances dans les quatre principaux cantons d'accueil lesquels montrent des contrastes déjà relativement importants. Ainsi les Nigériens sont nettement surreprésentés à Zurich mais sous-représentés dans les cantons de Vaud et de Genève. Inversement, les Togolais sont proportionnellement moins nombreux à Zurich que dans les deux cantons romands. De même Genève apparaît surreprésenté en ce qui concerne les requérants du Mali, ce qui n'est pas du tout le cas du canton de Berne.

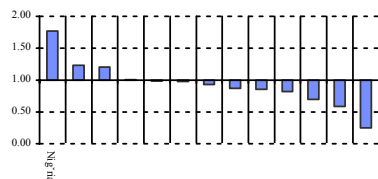
Les autres éléments retenus pour décrire la composition de la population des requérants d'asile montrent également des différences entre cantons. Les plus

importantes concernent la proportion de permis F: elles opposent le Valais et le Jura (respectivement 48% et 44% d'admissions provisoires) à un canton comme l'Argovie (moins de 10%). Que ce soit encore des points de vue de la proportion de femmes, de personnes mariées, de personnes de plus de 15 ans ayant un emploi ou de la durée de séjour, ce sont à peu près toujours les mêmes cantons qui affichent les valeurs les plus élevées: Valais, Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel et Fribourg. "Pour quelles raisons la Suisse romande se démarque-t-elle du reste du pays?", voilà certainement le genre de question qui mériterait une analyse plus approfondie qui permettrait probablement de comprendre par la même occasion quelle est la nature des relations qui apparaissent entre les différentes variables.

Graphique 15 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Poids des principaux pays de provenance dans les cantons comptant plus de 100 requérants.- Juin 2003



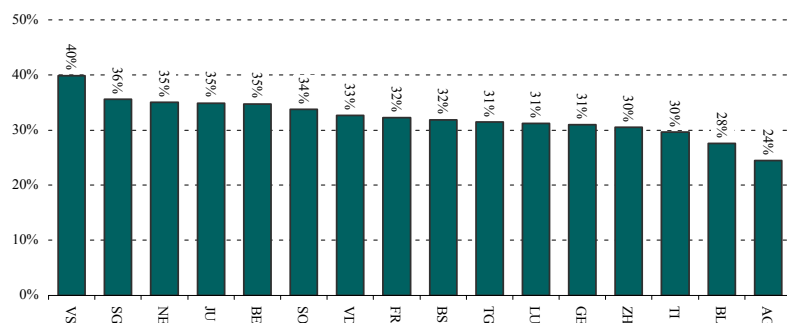
Graphique 16 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Quotients de localisation des différentes provenances dans les cantons de Zurich, Genève, Vaud et Berne.- Juin 2003



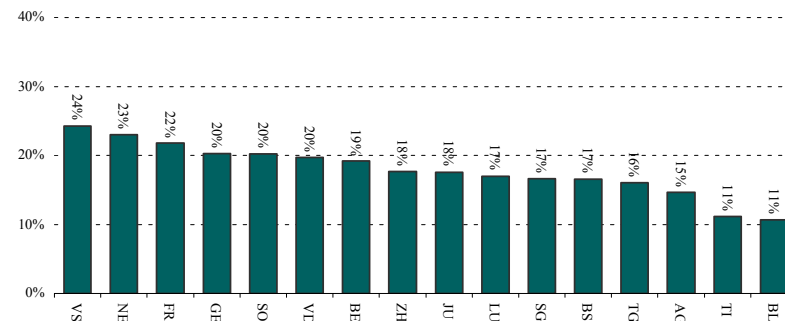
Graphique 17 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de permis F selon le canton de résidence (100 requérants minimum).- Juin 2003



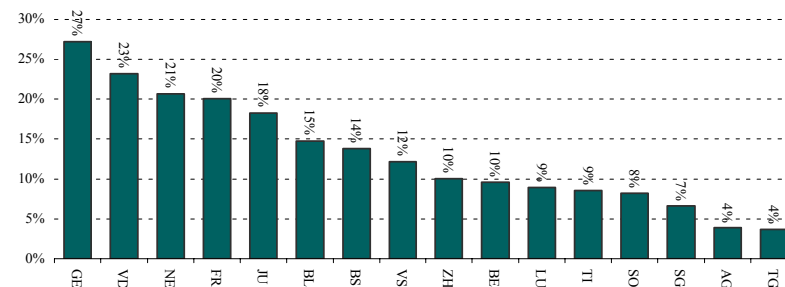
Graphique 18 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de femmes selon le canton de résidence (100 requérants minimum).- Juin 2003



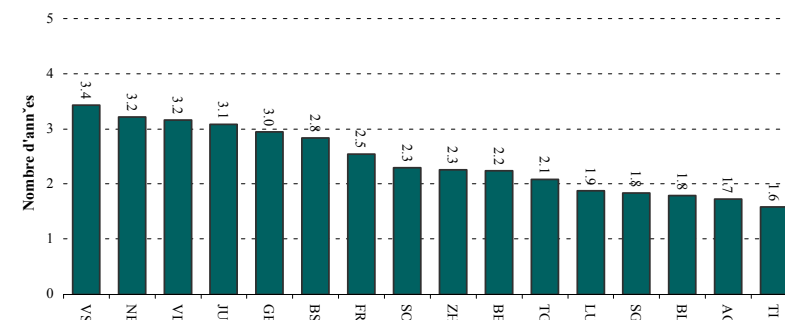
Graphique 19 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de personnes mariées selon le canton de résidence (100 requérants minimum).- Juin 2003



Graphique 20 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Proportion de personnes de plus de 15 ans ayant un emploi selon le canton de résidence (100 requérants minimum).- Juin 2003



Graphique 21 : Requérants d'asile ouest- et centrafricains.- Durée de séjour moyenne selon le canton de résidence (100 requérants minimum).- Juin 2003



Projet « Les déterminants des trajectoires d'asile et des tendances migratoires en provenance des pays africains »

Questionnaire migrants concernés

CODE :

Nom ou prénom (facultatif)

Date :

Durée de l'entretien :

Durée de la transcription :

Lieu de l'entretien :

Contact permis par :

Enquêteur :

Données socio-démographiques :

Sexe :

Age :

Nationalité :

Statut :

Canton :

LEGENDE

Italique Commentaire destiné à l'enquêteur

→ Indication concernant la suite de l'entretien

⇒ Réponse appelant des précisions

RO Relances obligatoires (après que la personne a parlé librement)

• Points/questions à relancer obligatoirement si le thème n'a pas été abordé de manière spontanée par le répondant.

INTRODUCTION

- Faire un bref résumé du contenu de la recherche: étude visant à compléter Asyldestination I et qui se focalise sur une autre région (Afrique) ; intérêt pour le processus de migration de manière globale. Neutraliser l'aspect « blanc » vs. « noir ».
- Garantir l'anonymat.
- Rassurer la personne sur le fait que cette recherche n'est en aucun cas reliée à la procédure d'asile ou à son autorisation de séjour et qu'elle ne peut avoir aucun effet à ce niveau (différenciation par rapport aux interrogatoires de l'ODR).
- Laisser la possibilité à la personne de poser des questions.
- Lui rappeler qu'il n'y a pas de réponses justes ou fausses et qu'elle a toujours la possibilité de refuser de répondre à une question.

I. SITUATION ACTUELLE EN SUISSE

Introduction par l'enquêteur :

Nous souhaiterions d'abord vous poser quelques questions sur votre situation actuelle en Suisse.

1. Comment décririez-vous votre vie en Suisse aujourd'hui? (RO)

- De manière générale: comment vivez-vous en Suisse (*avantages et désavantages, etc.*)
- Environnement social (*membres de la famille en Suisse ou en Europe, amis compatriotes en Suisse ou en Europe*)
- Contacts avec le pays d'origine
- Situation au niveau du **logement**
- Situation au niveau du **travail** (*type de travail, aide sociale*), éventuellement de la formation

2. Depuis quand vous trouvez-vous en Suisse? (mois/année)

3. Dans quel canton vivez-vous en ce moment?

4. En quelle année êtes-vous né(e)? 19

5. Quel est votre état civil?

- ☐ célibataire
☐ divorcé(e)
☐ veuf/veuve
☐ marié(e) ⇒ ☐ Votre femme / votre mari vit en Suisse
☐ Votre femme / votre mari vit dans un autre pays ⇒ lequel?
☐ avec enfant(s) ? ⇒ combien ?
☐ Votre/vos enfant(s) vit/vivent en Suisse
☐ dans un autre pays ⇒ lequel?

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

6. Ma mère se trouve actuellement dans mon pays d'origine

- ☐ oui
☐ non, dans un autre pays :
☐ elle est décédée ⇒ en quelle année ? 19

Mon père se trouve actuellement dans mon pays d'origine

- ☐ oui
☐ non, dans un autre pays :
☐ il est décédé ⇒ en quelle année ? 19

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

7. Quelle autorisation de séjour avez-vous?

- ☐ Aucun permis
☐ Permis N
☐ Permis F
☐ Délai de départ
☐ Permis B, lequel ?
☐ Permis C
☐ Autre ⇒ laquelle?

Si permis B, C ou F : avez-vous le statut de réfugié ?

- ☐ Oui
☐ Non

7.1 Avez-vous toujours eu ce statut ou cette autorisation de séjour?

- ☐ Oui
☐ Non, quel permis aviez-vous auparavant et quand votre statut a-t-il changé ?

⇒

8. De quel pays et de quelle région venez-vous?

- | | |
|--|----------|
| ☐ Côte d'Ivoire | ⇒ Région |
| ☐ Guinée | ⇒ Région |
| ☐ Libéria | ⇒ Région |
| ☐ Mali | ⇒ Région |
| ☐ Nigeria | ⇒ Région |
| ☐ Sierra Leone | ⇒ Région |
| ☐ Togo | ⇒ Région |
| ☐ Angola | ⇒ Région |
| ☐ Cameroun | ⇒ Région |
| ☐ Congo (RDC) | ⇒ Région |
| ☐ Autre ⇒ lequel? | |

9. Est-ce que je peux en déduire que vous êtes également citoyen de ce pays?

- ☐ Oui
☐ Non ⇒ de quel pays êtes-vous citoyen?

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

10. A quelle ethnie appartenez-vous et quelle est votre religion (*omettre la question, si elle est gênante*) ?

- ⇒ Ethnie
⇒ Religion

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

II. SITUATION DANS LE PAYS D'ORIGINE AVANT LE DEPART VERS LA SUISSE

Introduction par l'enquêteur:

Nous nous intéressons maintenant à la situation qui était la vôtre dans votre pays d'origine avant que vous ne le quittiez.

11. Combien d'années avez-vous passées (y compris école primaire) à l'école ? années.

11.1 Quel est le dernier diplôme obtenu ?

12. Avez-vous travaillé avant de venir en Suisse ?

☐ Non → *Aller directement à la question 13.*
☐ Oui

12.1 Quelle est la dernière profession que vous ayez exercée (avant de venir en Suisse) ?

⇒ Fonction :

⇒ Etiez-vous ?

☐ Employé
☐ Indépendant

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

13. Avec qui viviez-vous ?

14. Avez-vous toujours vécu au même endroit (avant de quitter votre pays) ? (*être attentif à l'histoire migratoire, par exemple interne*)

15. Avez-vous de projets autres que celui de partir à ce moment ? Quels étaient-ils ?

16. Avez-vous, avant de partir de votre pays, de la famille proche ou éloignée:

☐ en Suisse? ⇒ Combien de personnes ?

⇒ De qui s'agissait-il? Où habitaient-ils? quelle autorisation de séjour avaient-ils ?

(Nationalité suisse = CH, Permis C, B, N, F, pas de permis ou autre, lequel?)

- Lien parenté/permis: ⇒ - Lieu de résidence:

⇒
⇒
⇒
⇒
⇒
⇒

☐ non, aucune

☐ à l'étranger? ⇒ Combien de personnes ?

⇒ De qui s'agissait-il? Dans quel pays vivaient-ils?

- Lien parenté: ⇒ - Pays:

⇒
⇒
⇒
⇒
⇒
⇒

☐ non, aucune

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

17. Question supprimée, mais ne pas décaler numérotation

18. Avez-vous, avant de partir de votre pays, des amis ou des voisins :

☐ en Suisse? ⇒ quelle autorisation de séjour avaient-ils?

☐ Nationalité suisse
☐ Permis C
☐ Permis B
☐ Permis N ou F
☐ Pas d'autorisation de séjour
☐ Autre ⇒ laquelle?

☐ à l'étranger? ⇒ dans quel(s) pays vivaient-ils?

⇒
⇒
⇒
⇒
⇒

☐ Tous mes amis et voisins se trouvaient dans mon pays d'origine.

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

III. MIGRATION

Introduction par l'enquêteur:

Nous nous intéressons maintenant aux circonstances de votre départ. Nous pensons en effet qu'une telle décision ne se prend pas à la légère et nécessite beaucoup de courage et d'efforts.

Décision

19. Comment en êtes-vous venu(e) à devoir partir ou à prendre cette décision d'émigrer? Est-ce que cela a été une décision difficile à prendre ?(RO)

- Raisons? (*pas de travail, persécutions politiques, famille ou connaissances à l'étranger, etc.*)
- Décision individuelle ou collective?
- Circonstances (*décision prise librement ou forcée?*)

Préparation du voyage / de la fuite

20. Depuis le moment où vous avez pris cette décision importante, comment vous y êtes-vous pris pour organiser votre voyage / votre fuite ? (RO)

- Durée de la préparation? (*planifié à long-terme ou au dernier moment*)
- Etait-ce le premier essai ou y a-t-il eu plus d'une tentative?
- Moyen de trouver des informations (*sur les itinéraires, les pays, les dangers, etc.*)
- La préparation s'est-elle faite en secret?
- Documents de voyage (*visa, passeport, etc.*) ?

20.1. Quels sont les obstacles principaux que vous avez rencontrés à ce moment?

21. Il doit être très difficile d'organiser un tel voyage seul et sans soutien/aide (matériel ou autre): quels types de soutien avez-vous obtenus dans l'organisation de votre voyage?

21.1. De manière plus précise, avez-vous obtenu de l'aide/du soutien des personnes suivantes?

- Lister les possibilités une à une
- Plusieurs réponses possibles
- Possibilité pour l'enquêteur de compléter lui-même à la fin de l'entretien en fonction des réponses aux questions suivantes

- ☐ Famille et parents dans le pays d'origine
- ☐ Famille et parents à l'étranger ⇒ Dans quel(s) pays?
- ☐ Amis et connaissances dans le pays d'origine
- ☐ Amis et connaissances à l'étranger ⇒ Dans quel(s) pays ?
- ☐ Employeur ⇒ Où ?
- ☐ Organisateur ou agence de voyage ⇒ Où ?
- ☐ Autre agent/agence ⇒ Lequel/laquelle ?
⇒ Où ?
- ☐ Ambassade/autorités (visa) ⇒ Où ?
- ☐ Police, douane, aéroport ⇒ Où ?
- ☐ Passeur ⇒ Où ?
- ☐ Autres ⇒ :

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

En Route

22. Comment s'est déroulée votre migration vers la Suisse? (RO)

- Itinéraire (*étapes au moyen d'une carte, l'itinéraire a-t-il correspondu à ce qui avait été prévu, y a-t-il eu des changements en cours de route, etc.*)
- Durée du voyage
- Moyens de transport (*voiture, bus, à pied, train, bateau, avion, év. avec l'aide de la carte*)
- Avec qui? (*voyage seul, avec la famille, avec des compatriotes, avec des connaissances, avec un passeur, etc.*)
- Coût du voyage (*mode de paiement, dettes, etc; à qui le voyage a-t-il été payé: famille, amis, connaissances, agence de voyage, ambassade, passeur, etc.*)

23. Il semble qu'il soit difficile de ne pas faire appel à un agent/passeur pour au moins une partie du voyage. Quelle est votre expérience à ce sujet ? (RO)

- Pour quelle(s) étape(s) avez-vous fait appel à quelqu'un ?
- Individu ou organisation ?

23.1 Les services suivants vous ont-ils été offerts ?

- *Lister les possibilités une à une*
- *Plusieurs réponses possibles*

- ☐ Organisation de l'itinéraire et des moyens de transports
- ☐ Documents de voyages (*visa, billets d'avion, passeport, etc.*)
- ☐ Orientation / conseils sur le choix de la destination
- ☐ Autres ⇒ le(s)quel(s) ?

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

23.2 De manière plus générale, quelles sont vos expériences avec les passeurs ou agents ou celles d'autres personnes? Qui sont-ils ? Peut-on leur faire confiance?

24. Avez-vous vécu ou passé au moins deux jours dans d'autres pays (autres que votre pays d'origine) avant de venir en Suisse ?

- ☐ Non → *Aller directement à la question 25.*
- ☐ Oui Lequel ou lesquels?
Pendant combien de temps ?

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

24.1 Quelle était votre situation dans ce(s) pays ? (*répéter question pour les différents pays*)

24.2 Qu'est-ce qui vous amené à quitter ce(s) pays ? (*répéter question pour les différents pays*)

24.3 De nombreux migrants veulent ou doivent, pour différentes raisons, vivre dans différents pays d'accueil en Europe. Savez-vous pourquoi et comment ils vivent cette situation ?

IV. CHOIX DU PAYS D'ACCUEIL ET CRITERES

Introduction par l'enquêteur:

Nous nous demandons également comment, lorsque l'on décide ou que l'on doit partir de chez soi, on choisit un pays d'accueil, par quels éléments ce choix peut-être guidé.

25. Quel était le ou quels étaient les pays dans lesquels vous aviez l'intention d'aller?

- *Au cas où la personne dit qu'elle n'a pas choisi sa destination, lui demander quand même quelles auraient été ses préférences.*
- *Si la personne ne cite que la Suisse, insister et lui demander quelles auraient été ses préférences en-dehors de la Suisse.*
- *Si possible demander un ordre de préférence des trois pays choisis: premier choix, deuxième choix, troisième choix.*

Premier :

Deuxième :

Troisième :

Pas de priorité ou autre situation :

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

26. Avez-vous choisi la Suisse comme pays de destination de manière délibérée?

- ☐ Oui → *aller directement à la question 26.1*
- ☐ Non → *aller directement à la question 26.2*

26.1 Pour quelles raisons avez-vous préféré la Suisse à d'autres pays?

- *Lister les réponses possibles.*
- *Plusieurs réponses sont possibles.*

- ☐ Possibilité d'entrer facilement
- ☐ Grandes chances d'obtenir l'asile ou un statut légal (N, F, etc.)
- ☐ Compatriotes nombreux dans ce pays
- ☐ Niveau d'aide sociale élevé
- ☐ Amis ou famille dans ce pays
- ☐ Standard de vie élevé
- ☐ Bonnes possibilités de formation
- ☐ Etat de droit et démocratie
- ☐ Bonnes possibilités de travailler
- ☐ Proximité et coûts de voyage pas trop élevés
- ☐ Autres raisons ⇒ lesquelles?

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

26.2 Qu'est-ce qui a fait que vous tout de même arrivé(e) en suisse? (*plusieurs réponses possibles*)

- ☐ plus assez d'argent pour aller plus loin.
- ☐ il était plus facile à ce moment d'entrer en Suisse.
- ☐ pas le choix, le passeur voulait vous envoyer en Suisse (il s'agit de l'opportunité qui s'est présentée à ce moment-là)
- ☐ autres raisons ⇒ lesquelles?

V. INFORMATIONS

Introduction par l'enquêteur:

Nous aimerions en savoir un peu plus sur ce que vous saviez de la Suisse avant votre départ.

27. Quelles ont été vos principales sources d'information sur la Suisse?

- Lister les réponses possibles.
- Plusieurs réponses sont possibles

- ☐ Radio / télévision
- ☐ Internet
- ☐ Journaux
- ☐ Livres
- ☐ Ecole
- ☐ Famille ou amis à l'étranger (ou en Suisse)
- ☐ Autres réfugiés voyageant avec moi
- ☐ Des personnes qui vivent à l'étranger (en Suisse), mais qui sont venues en vacances ou sont définitivement revenues au pays
- ☐ Des connaissances qui ont de la famille ou des amis à l'étranger (en Suisse)
- ☐ Contacts avec des personnes suisses
- ☐ Agents ou agences spécialisées
- ☐ Passeur
- ☐ Employeur
- ☐ Autre?

- ☐ Je n'avais aucune information.

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

28. Ces informations se sont-elles avérées vraies?

- ☐ Oui

- ☐ Non ou en partie ⇒ quelles informations avez-vous reçues que vous considérez aujourd'hui comme fausses ?

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

29. Avant de partir, pensiez-vous demander l'asile ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Précisions complémentaires (*facultatives*) :

30. Pour les requérants d'asile ou les anciens requérants d'asile : Que représentait l'asile pour vous ? Qu'en saviez-vous ? Comment l'imaginiez-vous ? (*connaissances de la procédure d'asile, de la différence entre requérant d'asile et réfugié reconnu, des possibilités d'obtenir un statut, etc.*)

31. Quelles chances pensiez-vous avoir de pouvoir rester en Suisse ?

32. Quelles chances pensiez-vous avoir de pouvoir travailler et/ou étudier ?

VI. ATTENTES / REALITE

Introduction par l'enquêteur:

Nous voudrions maintenant savoir si l'idée que vous vous étiez faite de la Suisse avant votre départ correspond à la réalité que vous avez rencontrée.

33. Qu'est-ce qui est différent en Suisse par rapport à ce que vous aviez imaginé avant d'y venir? (*procédure d'asile, assistance sociale, possibilités de travailler et de se former, logement, standard de vie, sécurité, mobilité, perspectives d'avenir, racisme et xénophobie, situation économique, climat politique, etc.*)
(*Pour des personnes qui n'avaient aucune attente par rapport à la suisse, demander comment elles perçoivent actuellement la situation*)

34. Que feriez-vous de différent si vous deviez recommencer aujourd'hui? (RO)

- Processus général

- Choix du pays
- Personnes de contact (*passeur, agence, famille, etc.*)
- Préparation du voyage (*contacts, coûts, etc.*)
- Pendant le voyage (*itinéraire, contacts, étapes, etc.*)
- A l'arrivée (*informations, etc.*)
- Pendant le séjour en Suisse

35. Quels sont vos projets d'avenir? (*faire venir la famille, apprendre la langue, travailler, se former, apprendre un métier, aller dans un autre pays, penser au retour, etc.*)

36. *Pour les demandeurs d'asile* : Si l'asile vous est refusé, ce que je ne vous souhaite bien évidemment pas, que feriez-vous ? (rentrer au pays, aller dans un autre pays – lequel ? -, rester en Suisse illégalement, etc.)

Pour les personnes ayant un autre statut : Le retour au pays (ou le départ vers un autre pays) est-il un thème pour vous ? Pour quelles raisons ?

37. Vous connaissez sans doute des personnes à qui les autorités ont demandé de quitter la Suisse ou qui doivent le faire bientôt : qu'ont-elles décidé de faire ?

38. Quelles sont vos relations, en Suisse, avec la communauté de votre pays ?

39. Quelles sont vos relations avec d'autres communautés ? Lesquelles ?

40. Les personnes que vous fréquentez le plus ont-elles le même statut que le vôtre ?

41. Qu'est-ce que la Suisse devrait à votre avis améliorer dans sa politique migratoire (par rapport à l'accueil des migrants ou des réfugiés ou à sa politique d'admission)?

42. (*Seulement si la situation de la personne et la discussion permet de poser la question*) : Quelle est la situation des autres demandeurs d'asile ouest-africains que vous connaissez (par exemple dans le foyer ou vous vivez) ? Y a-t-il des différences par rapport à votre propre situation ?

VIII. REMARQUES ET QUESTIONS

43. Avez-vous des commentaires ou des questions par rapport à cette recherche?

- Remercier la personne.

Autre(s) personne(s) de contact : prendre des coordonnées précises

Remarques concernant le déroulement de l'entretien et la personne interviewée :

Quels sont les trois points les plus importants qui se dégagent de l'entretien ?

- 1.
- 2.
- 3.

Publications de la collection « Cohésion sociale et pluralisme culturel »

Gianni D'Amato, Brigitta Gerber (Hrsg.) (2005). Herausforderung Integration. Städtische Migrationspolitik in der Schweiz und in Europa.

Hans Mahnig (Ed.) (2005). Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948.

Etienne Piguet (2005). L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires.

Janine Dahinden, Etienne Piguet (Hrsg.) (2004). Immigration und Integration in Liechtenstein.

Josef Martin Niederberger (2004). Ausgrenzen, Assimilieren, Integrieren. Die Entwicklung einer schweizerischen Integrationspolitik.

Pascale Steiner; Hans-Rudolf Wicker (Hrsg.) (2004). Paradoxien im Bürgerrecht. Sozialwissenschaftliche Studien zur Einbürgerungspraxis in Schweizer Gemeinden.

Brigitta Gerber (2003). Die antirassistische Bewegung in der Schweiz. Organisationen, Netzwerke und Aktionen.

Christin Achermann, Stefanie Gass (2003). Staatsbürgerschaft und soziale Schliessung. Eine rechtsethnologische Sicht auf die Einbürgerungspraxis der Stadt Basel.

Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial (2003). Secondas – Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse.

Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi, Werner Haug (Hrsg.) (2003). Migration und die Schweiz. Ergebnisse des Nationalen Forschungsprogramms "Migration und interkulturelle Beziehungen".

Pour plus d'information concernant ces publications, vous pouvez consulter le site du SFM <http://www.migration-population.ch> ou celui de l'éditeur <http://www.seismoverlag.ch>.

Ces publications peuvent être commandées auprès de Seismo : buch@seismoverlag.ch.

Derniers rapports publiés par le SFM

38B : Roger Besson, Etienne Piguet (2005). Trajectoires d'asile africaines. Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques.

38A : Denise Efionayi-Mäder avec la collaboration de Joëlle Moret et Marco Pecoraro (2005). Trajectoires d'asile africaines. Déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse.

37 : Gianni D'Amato, Brigitta Gerber, Martina Kamm (2005). Menschenschmuggel und irreguläre Migration in der Schweiz.

36 : Janine Dahinden, Chantal Delli, Walter Grisenti (2005). Nationale Machbarkeitsstudie Projektmodell „Migration und Sucht“.

35 : Janine Dahinden, Alexandra Felder, Gianni D'Amato (2004). Aufbau einer Koordinationsstelle für interkulturelle ÜbersetzerInnen und VermittlerInnen.

34 : Josef Martin Niederberger, Nicole Wichmann (2004). Prävention irregulärer Migration.

33 : Alexander Bischoff, Philippe Wanner (2004). Ein Gesundheitsmonitoring von MigrantInnen : Sinnvoll ? Machbar ? Realistisch ?

32 : Janine Dahinden, Rosita Fibbi, Joëlle Moret, Sandro Cattacin (2004). Integration am Arbeitsplatz in der Schweiz. Probleme und Massnahmen. Ergebnisse einer Aktionsforschung.

31 : Rosita Fibbi, Bülent Kaya, Etienne Piguet (2003). Le passeport ou le diplôme ? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration.

30 : Josef Martin Niederberger unter Mitarbeit von Christin Achermann (2003). Brückenangebote: Struktur und Funktion. Die Rolle von Geschlecht und Nationalität. Projekt im Rahmen des Nationalen Forschungsprogramms Bildung und Beschäftigung.

Pour plus d'information concernant les publications du SFM, vous pouvez consulter le site <http://www.migration-population.ch>

Ces rapports peuvent être téléchargés gratuitement ou commandés auprès du SFM.